



**Diagnostic Local de Sécurité
2015**

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION.....	4
1.1 Historique.....	5
1.2 Présentation de la Commune.....	8
1.2.1 Description géographique	8
1.2.1.1 Identité de la Commune	8
1.2.1.2 Réseau routier.....	8
1.2.2 Description socio-économique	10
1.2.2.1 Population.....	10
1.2.2.2 Logement	15
1.2.2.3 Emploi	17
1.2.2.4 Economie	24
1.2.2.5 Tourisme	25
1.2.2.6 Enseignement/ formation.....	26
1.2.3 Description politique de la Commune	28
1.2.3.1 Organes politiques communaux	28
1.2.3.2 Le CPAS	29
1.2.3.3 La Police	31
1.3 Les Services contribuant à la mise en place d’une politique de prévention au sein de la Commune ..	33
1.3.1 Dispositifs communaux.....	33
1.3.1.1 L’Administration communale.....	33
1.3.1.2 Le CPAS	40
1.3.1.3 La Police	43
1.3.2 Services communaux dépendant d’autres pouvoirs subsidiants et services para-communaux.	49
1.3.2.1 Le Plan HP	49
1.3.2.2 Cap Vers, Service d’Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives	51
1.3.2.3 Le Plan stratégique de sécurité et de prévention	52
1.3.2.4 L’Alter’Action	53
1.3.3 Associations privées bénéficiant d’un soutien communal	57
1.3.3.1 Associations bénéficiant d’un soutien financier ponctuel	57
1.3.3.2 Le centre culturel	57
1.3.3.3 les Habitations de l’Eau Noire (HEN).....	57
1.3.3.4 L’ASBL Latitude J	58
1.3.4 Participation de la commune et du CPAS dans certaines intercommunales et autres services.	59
1.3.5 Institutions présentes sur l’entité sans lien avec la commune.....	61
1.3.5.1 Secteur de la réinsertion-socioprofessionnelle :	61
1.3.5.2 Soins de Santé et Aide à Domicile.....	62
1.3.5.3 Mobilité :.....	63
1.3.5.4 Logements :.....	63
1.3.5.5 Assuétudes.....	63
1.3.5.6 Services Sociaux :.....	65
1.4 Analyse SWOT des dispositifs de prévention de la Commune.....	68
1.4.1 Les éléments utiles pour atteindre l’objectif.....	68
1.4.2 Eléments néfastes pour atteindre l’objectif	69

II.	LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE	72
2.1	Méthodologie générale	72
2.1.1.	Le Comité de Pilotage.....	72
2.1.2.	Le comité de rédaction.....	72
2.1.3.	Méthode de récolte des données	72
2.1.4.	Sources des données et références	73
2.1.4.1.	Ressources provenant d’Internet	73
2.1.4.2.	Ressources bibliographiques	74
2.1.4.3.	Ressources internes	74
2.2	Données objectives.....	76
2.2.1	Le moniteur de Sécurité 2008/2009.....	76
2.3.2.1	Faits dont les personnes reconnaissent avoir été victimes ces 12 derniers mois.	76
2.3.2.2	Infractions rapportées à la police	77
2.2.2	Données policières relatives à la criminalité commise enregistrée au niveau de la Zone de police des 3 vallées.	79
2.2.2.1	Préambule.....	79
2.2.2.2	Criminalité enregistrée au sein de la zone.....	79
2.2.2.3.	Analyse des figures criminelles les plus représentées.....	82
2.2.3	Données provenant de l’activité de l’ASBL le Répit.....	88
2.3	Le sentiment de sécurité/ d’insécurité au sein de la commune.....	89
2.3.1	Concept d’insécurité subjective.....	89
2.3.2	Données subjectives	91
2.3.2.1	Le moniteur de Sécurité :.....	91
2.3.2.2	Informations provenant du questionnaire envoyé aux écoles de l’entité.....	96
2.3.2.3	Données provenant du diagnostic de cohésion sociale.....	97
2.3.2.4	Informations issues de la CLDR.....	99
III.	PHENOMENES PRESENTS ET PRIORITES RETENUES.....	107
3.1	Problématiques identifiées sur la commune de Couvin	107
3.2	Problématiques principales et services y répondant.....	109
3.2.1	Les violences contre l’intégrité physiques et menaces	109
3.2.2	Les incivilités	109
3.2.3	Problèmes liés à la circulation routière	110
3.2.4	Les problématiques liées à l’usage de stupéfiants et consommations dans les espaces publics	111
3.2.5	Présence de bâtiments insalubres voir abandonnés et l’absence de réaménagement de ceux-ci. .	111
3.3	Priorités retenues	113

I. INTRODUCTION

En 2006, afin de poursuivre les actions mises en place dans le cadre des Contrats de Sécurité et de Prévention, la Ville de Couvin avait décidé de réaliser un diagnostic local de sécurité. Bien au-delà d'une simple obligation, il s'agissait d'une réelle opportunité de pérenniser et/ou de se doter d'outils fiables afin de poursuivre ou développer des projets de qualité en matière de prévention et de sécurité. Il s'agissait également d'insuffler davantage de cohérence et de dialogue entre ces dispositifs.

Après une première modification de ce document en 2010, nous l'avons à nouveau retravaillé en 2013 et ceci afin de fournir une image actuelle de la situation couvinoise et d'orienter au mieux les actions futures du plan stratégique de sécurité et de prévention.

Avant d'aller plus avant dans cette démarche, il nous semble impératif de nous arrêter quelque peu sur la notion de sécurité et a contrario d'insécurité. Nous avons bien entendu opté pour une acception large de la notion de sécurité. Nous ne nous limiterons certainement pas aux problèmes liés à la criminalité, mais nous nous attacherons aux différentes facettes de la sécurité, la première étant bien entendu la sécurité d'existence : avoir de quoi se nourrir, disposer d'un toit, d'un travail correct, ... autant d'éléments qui concourent à se sentir bien au sein d'une commune.

Cette version 2013 du DLS est une mise à jour des informations contenues dans le DLS 2010. La précédente mouture avait été enrichie par la récolte des informations réalisée par l'entreprise Survey et Aménagement lors de la mise en place du PCDR¹Couvinois. car nous avons bénéficié d'un travail de récolte d'informations important effectué par ., nous avons eu le soucis d'actualiser les données qui figuraient dans la première version, mais également d'apporter des réponses aux critiques que nous avons reçues à l'époque, notamment en accordant plus d'importance à la vision plus subjective de l'insécurité sur notre commune.

Pourtant, de nombreuses questions ont été soulevées à ce sujet : le sentiment d'insécurité ne serait-il pas que le reflet d'une médiatisation outrancière ? Le sentiment d'insécurité n'est-il pas simplement lié à la confiance que chacun a en ses capacités de défense ?.... Nous nous référerons au « Rapport général sur le sentiment d'insécurité » publié par la Fondation Roi Baudouin² et au Moniteur de Sécurité³ pour tenter d'y apporter des réponses.

Après avoir présenté la commune dans ses dimensions politique, géographique et socio-économique, nous recenserons les multiples dispositifs locaux qui interviennent au niveau de la prévention et de sécurité au sein de notre commune.

Comme vous pourrez le constater, ces initiatives sont nombreuses et peuvent sembler – à première vue – éparpillées. Elles contribuent cependant toutes à diminuer les violences invisibles dont peuvent être victimes les citoyens couvinois et/ou à augmenter leurs compétences.

¹Plan Communal de Développement Rural.

² Fondation Roi Baudouin, Rapport général sur le sentiment d'insécurité, Bruxelles, mars 2006.

³ Van Den Steen I., Van Den Bogaerde E., Marchand P., Moniteur de sécurité 2008 commune de Couvin, Police Fédérale, Bruxelles, 2008

Cette photographie – la plus exhaustive possible - permettra de mettre en lumière les ressources mais aussi les carences inhérentes à notre territoire. Cette analyse servira de base pour dégager, dans une dernière partie, les objectifs du prochain PSSP.

1.1 Historique

Comme expliqué dans l'introduction, la politique de la Ville peut paraître quelque peu éparse en matière de prévention et de sécurité, les initiatives fusant en tous sens. Quand on prend le temps d'examiner d'un peu plus près les choix opérés par nos élus locaux, il n'en est rien.

Les projets mis en place ou soutenus par la commune appartiennent au domaine de la « prévention générale ». L'objectif de cette démarche est double. D'une part, il s'agit de réduire les violences quotidiennes (ex : stigmatisation, isolement, rejet, ...) qui échappent au contrôle social et qui se superposent la plupart du temps à des violences structurelles (ex : chômage, revenus inférieurs au seuil de pauvreté, ...). D'autre part, il s'agit d'augmenter la compétence de tout un chacun à répondre de manière appropriée à ces formes de violences. Ces actions se développent donc logiquement dans toute une série de domaines et sont complémentaires : sport et culture pour tous, non exclusion et égalité des chances, petite enfance,

Les élus locaux ont donc résolument opté pour une méthodologie qui refuse catégoriquement la tendance à pathologiser ou à pénaliser la misère ou les comportements inadéquats. Au contraire, la capacité des individus à être acteur de leur propre projet de vie est placée au centre des préoccupations.

De plus, les travailleurs sociaux couvinois ont une longue histoire de coordination derrière eux. Ils ont donc le « réflexe » de la concertation et une grande habitude de travailler ensemble. La plupart des projets de prévention en place sur la commune émanent d'ailleurs de la « Coordination des Travailleurs Sociaux de Couvin, Viroinval et Doische » (ASBL). Ces initiatives sont donc le fruit d'une réflexion du terrain et bénéficient de l'adhésion pleine et entière des travailleurs. Aujourd'hui, ce travail de concertation s'effectue toujours au sein de la coordination des travailleurs sociaux, mais également au travers du comité d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale. De plus, sous l'impulsion du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, un conseil consultatif de prévention a été mis en place au sein de la commune.

Enfin, soulignons que les représentants communaux, Echevins, Présidente du CPAS, conseillers locaux sont bien présents au sein des structures d'accompagnement des différents services sociaux de notre région. (PCS, Répit, AMO, Logement sociaux, etc.) Ils sont également présents au Conseil de Police, contribuant ainsi à insuffler de la cohérence entre ces différentes initiatives et à faire circuler l'information.

Afin de comprendre cette dynamique, il est intéressant de retracer l'historique des différents plans de prévention soutenus ou initiés par la Commune :

Mai 1990

Création de la Coordination des Travailleurs Sociaux (CTS) de Couvin - Viroinval - Doische.

<i>Mars 1994</i>	Création du Répit, (service d'accueil ambulatoire pour usagers de drogues) par des travailleurs sociaux bénévoles de la CTS.
<i>Août 1995</i>	Signature d'une convention de partenariat avec la commune de Couvin.
<i>Sept. 1995</i>	Engagement d'un Psychologue dans le cadre du Plan Drogue du Ministère de l'Intérieur (Prévention et traitements des toxico-dépendances).
<i>1997</i>	Création du Plan Social Intégré, initiative communale soutenue et financée par la Région Wallonne et la Commune.
<i>1998</i>	Engagement de deux travailleurs de rue et d'un chef de projet dans le cadre du Plan Social Intégré. La mission principale des travailleurs de rue sera de faire le lien entre la rue et les nombreuses associations couvinoises. Le chef de projet s'attachera quant à lui à fédérer les différents services.
<i>Janvier 2002</i>	Le Plan Drogue devient Contrat de Sécurité et de Prévention. Un deuxième emploi est octroyé par le Ministère de l'Intérieur.
<i>2003</i>	Adhésion de la Commune au plan pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (Plan HP). Première phase concernant les campings et les zones inondables.
<i>2004</i>	Le PSI devient le Plan de Prévention de Proximité. Vu la réalité socio-économique, Couvin bénéficie désormais d'un soutien financier supplémentaire qui lui permet d'étoffer l'équipe et de développer davantage de projets.
<i>2005</i>	Phase deux du plan HP concernant tous les autres sites touristiques c'est-à-dire domaines, parcs résidentiels, etc.
<i>13 juin 2006</i>	Constitution du « Réseau Assuétudes des Fagnes » en ASBL. En sont membres fondateurs l'Association des Médecins Généralistes de la Région des Fagnes, l'Union des Pharmaciens du Sud de l'Entre Sambre et Meuse, le Centre de Santé Mentale de Chimay, le Répit, le PPP, l'ADMR et l'ADRF (coordinations de services de soins à domicile), des médecins généralistes et pharmaciens à titre privé, le Centre de Santé des Fagnes (hôpital)
<i>Janvier 2007</i>	Réalisation du Diagnostic local de Sécurité de la Commune de Couvin
<i>Avril 2007</i>	Mise en place du PSSP 2007/2010. Les deux emplois subventionnés sont mis à la disposition du Répit afin de répondre à la priorité retenue : « Prévenir, détecter et limiter les nuisances publiques liées à l'usage de drogues et/ou le sentiment d'insécurité y relatifs ».
<i>Avril 2009</i>	Le PPP de Couvin, l'Alteraction, devient P.C.S. La cohésion sociale devient le fil conducteur des actions mises en place et le travail en partenariat se voit renforcer.
<i>Juillet 2009</i>	L'ASBL le Répit et L'ASBL RAF obtiennent toutes deux leur agrément auprès de la Région Wallonne.
<i>Septembre 2010</i>	L'administration communale met fin à la collaboration avec l'ASBL le Répit. Le service de prévention et de sécurité devient un service communal à part entière.
<i>Janvier 2011</i>	Le Plan stratégique de sécurité et de prévention développe se dote d'un second axe d'actions : les violences intrafamiliales

Juillet 2013

Le Plan stratégique de sécurité et de prévention lutte contre les incivilités sanctionnées administrativement et engage un agent constatateur au 01/01/2014.

En complémentarité aux actions préventives, la commune de Couvin, comme toutes les communes de Belgique, a mis en place des actions répressives. Celles-ci sont mises en application essentiellement par les policiers locaux, mais plus seulement par eux.

En effet, depuis quelques années, la Commune de Couvin s'est dotée d'un RGPA et a formé des agents communaux à la fonction d'agent constatateur afin de faire respecter ce dernier et ceci en collaboration avec la zone de police.

Malgré cela, la problématique « incivilités » n'a cessé de croître et les moyens pour y répondre se sont avérés insuffisants.

Le Ministère de l'Intérieur ayant fait des incivilités sanctionnées administrativement l'une des priorités de son plan, il a décidé d'engager un agent constatateur à temps plein via le PSSP.

Cet agent travaille de concert avec l'agent communal déjà en fonction, la police, la DNF et la police domaniale.

Au-delà de l'aspect répressif, cet employé a pu développer un travail d'information et de prévention relatif à cette problématique.

En ce qui concerne notre zone de police, les priorités retenues se trouvent indiquées dans un plan zonal de sécurité. Ce dernier est le reflet des priorités désignées par les autorités communales mais également par les autorités judiciaires.

La politique policière de la Zone de police des 3 Vallées s'inscrit dans le mouvement de pensées insufflé lors de la réforme de la police. Celui-ci insiste sur le fait qu'une structure policière moderne doit principalement répondre aux attentes de la population en matière de sécurité. Notre Zone est particulièrement attentive aux besoins et souhaits de la population afin d'instaurer un climat de sécurité pour tous.

Une des lignes politiques des autorités administratives est de développer un corps de police axé sur la communauté, une police visible, ouverte à la population et accessible sur tout le territoire des deux entités afin d'établir une relation durable entre la police et l'environnement social.

Par une approche orientée vers la détection et l'analyse des causes des problèmes sous-jacents, la police locale s'efforcera de résoudre ces problèmes avant qu'ils ne constituent un risque pour la sécurité. Pour ce faire, la Zone de Police privilégiera une intégration par le partenariat en associant tous les secteurs de la société à la problématique de la sécurité.

1.2 Présentation de la Commune

Nous allons présenter ici tant une description géographique de la commune, démographique et socio-économique.

1.2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

1.2.1.1 IDENTITÉ DE LA COMMUNE

Située dans le coin sud-est de l'Entre Sambre et Meuse et faisant partie de l'arrondissement de Philippeville, la commune de Couvin a une superficie de 206.93 km². Il s'agit de la seconde commune de Wallonie la plus étendue. (Tournai : 213.75km²) La superficie moyenne des communes de l'arrondissement de Philippeville est de 130 km².

Elle a la forme d'un rectangle allongé du nord au sud et dont les côtés mesurent environ 22 et 13 kilomètres. Elle constitue ainsi la deuxième commune de Belgique la plus étendue.

Couvin est né de la fusion de quatorze anciennes communes : Aublain, Boussu en Fagne, Brûly, Brûly de Pesche, Couvin, Cul-Des-Sarts, Dailly, Frasnes-Lez-Couvin, Gonrieux, Mariembourg, Pesche, Petigny, Presgaux et Petite-Chapelle. A proximité, l'entité de Viroinval est composée, elle, de huit anciennes communes, à savoir Dourbes, Le Mesnil, Mazée, Nismes, Olloy-sur-Viroin, Oignies-en-Thierache, Treignes et Vierves-sur-Viroin.

Non loin de la frontière française (qui s'étend au niveau de la commune de Couvin et de Viroinval sur 36 km), la région Couvinoise est éloignée des grandes villes. Elle occupe une position décentrée par rapport aux grands complexes industriels et aux grands centres urbains. Toutefois, la gare de Couvin est un élément fondamental en ce sens qu'elle permet aux personnes de s'ouvrir vers l'extérieur et de garder un minimum d'autonomie.

1.2.1.2 RÉSEAU ROUTIER

La commune de Couvin est caractérisée par le réseau routier régional et provincial le plus important de sa microrégion et de l'arrondissement de Philippeville avec plus de 68 km de voiries. Cette remarque s'applique également au réseau routier communal qui représente plus de 426 km. Notons que la commune de Couvin ne dispose pas de voiries autoroutières sur son territoire.

Couvin est traversé par la Nationale 5 qui draine un important trafic (environ 15000 véhicules par jour) puisqu'elle constitue un axe de communication vers la France et les Pays-Bas.

Selon les comptages réalisés par le SPW-DG02, plus de 7000 véhicules traverseraient le centre ville, dont environ 1700 poids lourds. Cette situation engendre beaucoup d'insécurité pour les personnes fréquentant le centre ville et le mécontentement de la population.

Cette problématique de transit devrait être améliorée grâce à l'existence du contournement de Couvin, un tronçon qui mesurera 14 km et permettra de désengorger le centre-ville. Les travaux ont débuté en 2012 et sont toujours en cours.

L'importance du réseau routier communal procure à la commune de Couvin une sensation de facilité de déplacement entre les villages. Cependant, les personnes qui ne disposent pas d'un moyen de transport personnel sont isolées de par le peu de transports en commun existants.

En 2001, selon l'enquête des ménages réalisée par l'INS, près de la moitié des ménages couvinois interrogés considère que la commune est mal équipée en termes d'offre en transport en commun. Son indice de satisfaction est faible (62,8). Ce sentiment d'insatisfaction se fait également ressentir au niveau de l'arrondissement (65,2). Au niveau de la province de Namur (83,6) et de la Région Wallonne (91,1), l'indice est plus important, résultant de la présence de grandes villes au sein desquelles les offres en transports en commun sont plus développées et calquées sur la demande. Ce sentiment d'insatisfaction des ménages en termes de transports en communs est typique des communes à caractère rural.

Couvin bénéficie de la présence de deux gares ferroviaires sur son territoire, toutefois, celles-ci sont visées par la restructuration de la SNCB et l'offre de transport est de plus en plus réduite. La ligne Couvin- Charleroi permet aux habitants de la région d'accéder à la gare de Charleroi et ses correspondances en plus ou moins une heure.

La problématique de la mobilité est un frein important pour le développement et le bien-être des citoyens, elle fait partie des enjeux de taille pour l'avenir couvinois. L'ASBL Mobil'Esem s'est constituée en 2012 afin de créer une centrale de mobilité et d'insuffler une politique cohérente en matière de mobilité. Elle tente de réunir les forces des communes voisines afin de faire émerger des pistes de solutions adaptées à la situation locale.

1.2.2 DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette partie s'inspire largement du pré-diagnostic du PCDR de Couvin réalisé durant le premier semestre 2010. Toutefois, le service population a pu nous fournir quelques données plus récentes.

1.2.2.1 POPULATION

Selon les renseignements fournis par le service population, l'entité de Couvin comptait, au 31.12.2014, 13.946 habitants contre 13.529 en 2009. Durant la décennie 1999 - 2009, la population n'a augmenté que de 356 personnes (2,63 %).⁴

1.2.2.1.1 Répartition de la population au sein de la Commune de Couvin

La population se répartit comme suit entre les différents villages/ villes de la commune :

	1999	2001	2005	2009	2013	2014
Aublain	352	356	373	380	412	404
Boussu-en-Fagne	482	488	483	473	478	492
Bruly	428	433	435	419	431	433
Bruly-de-Pesche	307	353	424	466	490	479
Couvin	3999	3896	3955	3957	4041	4042
Cul-des-Sarts	970	991	1006	1046	1085	1091
Dailly	283	272	276	313	347	341
Frasnes-lez-Couvin	1249	1314	1309	1295	1285	1292
Gonrioux	520	519	518	524	548	585
Mariembourg	1970	1997	1943	1975	1979	1965
Pesche	838	847	870	877	938	963
Petigy	989	1024	1020	1028	1040	1002
Petite-Chapelle	196	188	178	177	192	184
Presgaux	590	593	590	599	606	594
Total	13173	13271	13380	13529	13872	13946

Le village ayant eu une augmentation de population la plus importante est Bruly-de-Pesche avec une augmentation en 15 ans de près de 172 personnes (ceci étant peut-être lié à l'afflux de nouvelles habitations dans la grande zone de loisir de La forestière).

⁴ (Source : INS, ecodata, SPF, économie, PME, classes moyennes et énergie – 2010)

La densité de population Couvinoise était en 2013 de 67 habitants/ km². On peut remarquer que la densité de population la plus importante est à Mariembourg avec 260 hab/km² suivi de Couvin avec +/- 121hab/km².

1.2.2.1.2 Coefficient de vieillissement⁵

Entités géographiques	- De 20ans		De 20 à 64 ans		+ de 64 ans		Coefficient V	
	1998	2008	1998	2008	1998	2008	1998	2008
Couvin	24.7%	24.1%	57.7%	58%	17.6%	17.9%	71.0	74.2
Arr. Philippeville	25%	24.2%	58.5%	59.2%	16.5%	16.6%	66.1	68.5
Région Wallonne	24.9%	24.5%	53.5%	54.3%	21.5%	21.2%	86.5	86
Belgique	24%	23.1%	54.6%	54.9%	21.3%	21.9%	95	88.5

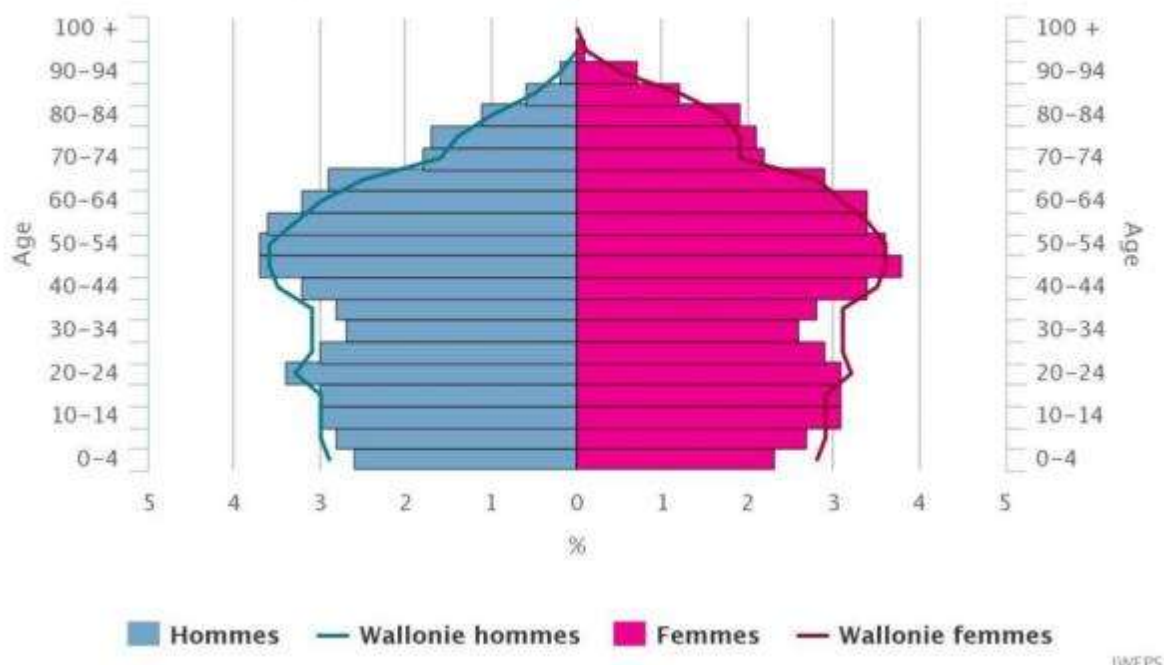
Nous remarquons que le coefficient de vieillissement de la commune de Couvin est légèrement supérieur à celui de l'arrondissement de Philippeville, toutefois, il est inférieur à celui de la Région Wallonne et de la Belgique.

⁵ Source : Ecodata, SPF économie, PME, Classes moyennes et énergie

1.2.2.1.3 Pyramide des âges de la commune⁶ :

Couvin: Pyramide de la population, 01/01/2014

Source(s): Cytise (DEMO-UCL) / Registre national / SPF économie - DGS



Nous remarquons que le pourcentage de population des 55 ans et plus est légèrement supérieur à la moyenne wallonne. Les tranches 25 ans- 40 ans sont quant à elles moins représentées au sein de notre commune que la moyenne wallonne. Ceci en va de même pour les 20 ans et moins.

Globalement, nous pouvons dire que la population couvinoise est plus vieillissante que la moyenne wallonne.

1.2.2.1.4 Population étrangère présente sur la commune de Couvin

⁶Source : <http://walstat.iweeps.be/fichiers/fiches/c93014R.pdf>

Le tableau suivant reprend, selon les données disponibles, l'origine des étrangers pour 2008.

Continent d'origine	Pays d'origine	Nombre d'étrangers	Part d'étrangers au sein de la population couvinoise
Europe	France	293	58,4%
	Italie	67	13,3%
	Allemagne	14	2,8%
	Espagne	10	2,0%
	Ex-Serbie-et-Monténégro	10	2,0%
	Autres	41	8,1%
Afrique	Algérie	12	2,4%
	Maroc	11	2,2%
	Autres	16	3,2%
Amérique	Brésil et Canada	2	0,4%
Asie	Arménie	8	1,6%
	Chine	5	1,0%
	Autres	8	1,6%
Autre	Apatride	4	0,8%
	Indéterminé	1	0,2%
TOTAL		502	100,0%

Population étrangère par nationalité à Couvin
(Source : INS – 2008)

En 2008, la commune de Couvin comptait environ 500 étrangers. Plus de la moitié de ceux-ci(58,4%) sont des français. 13,3 % des étrangers sont italiens, ce qui représente environ 70 personnes. La plupart des étrangers proviennent des pays européens (86,6 %).

Entités géographiques	Nombre d'étrangers		Part des étrangers	
	2000	2008	2000	2008
Couvin	531	502	4%	3.7%
Arr. Philippeville	2.158	2.183	3.5%	3.4%
Province de Namur	19.619	19.868	4.4%	4.3%
Région Wallonne	329.847	322.035	9.9%	9.3%
Belgique	897.110	971.448	8.8%	9.1%

En part d'étrangers par rapport à la population totale de la commune, Couvin est proche de la moyenne de l'arrondissement de Philippeville. La part d'étrangers pour la Région Wallonne est presque deux fois et demie plus grande que celle de Couvin.

1.2.2.1.5 Typologie des ménages

Population totale suivant le type de ménage

	1991			2001			2013		
	Nombre	Répartition		Nombre	Répartition		Nombre	Répartition	
		La commune	La commune		Wallonie	La commune		La commune	Wallonie
Isolés Homme	577	4,4%	4,2%	820	6,2%	5,4%	1.105	7,9%	6,8%
Isolés Femme	767	5,9%	6,3%	962	7,2%	7,0%	1.149	8,2%	7,6%
Couples mariés avec enfants	6.509	50,1%	49,8%	5.447	41,0%	43,1%	3.820	27,4%	32,7%
Couples mariés sans enfant	2.014	15,5%	16,1%	2.178	16,4%	16,0%	2.240	16,1%	14,6%
Couples cohabitants avec enfants	360	2,8%	2,5%	744	5,6%	5,1%	1.724	12,4%	11,0%
Couples cohabitants sans enfant	282	2,2%	2,3%	470	3,5%	3,6%	696	5,0%	5,2%
Ménages monoparentaux masculins	186	1,4%	1,3%	193	1,5%	1,5%	240	1,7%	1,9%
Ménages monoparentaux féminins	978	7,5%	7,3%	1.365	10,3%	9,3%	1.691	12,1%	10,7%
Autres types de ménage	1.033	7,9%	9,1%	862	6,5%	7,8%	1.026	7,4%	8,2%
Membres masculins d'un ménage collectif	108	0,8%	0,4%	62	0,5%	0,4%	91	0,7%	0,4%
Membres féminins d'un ménage collectif	190	1,5%	0,8%	179	1,3%	0,9%	170	1,2%	0,9%
Total	13.004	100,0%	100,0%	13.282	100,0%	100,0%	13.952	100,0%	100,0%

Sources: Registre National / UCL - Centre de recherche en Démographie et Société
Calculs: WEPS

On note une forte diminution des couples mariés avec enfants (41% en 2001 pour 27,4% en 2013). Les personnes isolées représentent 16,1% de la population et les ménages monoparentaux 13,8% dont 12,1% de femmes. Cette moyenne est supérieure à celle de la Wallonie.

1.2.2.2 LOGEMENT

En 2001, on dénombrait 5.313 logements à Couvin. Les maisons unifamiliales dominent largement et représentent 88,5% du parc de logements. La majorité de ces maisons est constituée de maisons quatre façades (44,8%) suivies des maisons mitoyennes (25,9%) et des maisons jumelées (16,7%). Les appartements représentent 8,3% du parc de logements et les caravanes, chalets et roulottes 2,1%.

Nous remarquons également que le prix de vente des biens immobiliers a pratiquement doublé entre 2000 et 2010. Toutefois, les prix de vente dans notre commune sont légèrement inférieurs à la moyenne de l'arrondissement.

Prix de vente des biens immobiliers vendus en euros

	1990 la commune	1990 L Arrondissement	2000 la commune	2000 L Arrondissement	2010 la commune	2010 L Arrondissement
Maisons d'habitations ordinaires						
Prix de vente moyen	29.590,3	34.671,6	59.748,2	66.108,4	109.777,0	118.538,2
Prix de vente médian	26.029,0	30.987,0	59.494,0	61.973,0	110.000,0	110.000,0
Prix de vente 1er décile	10.659,0	12.395,0	24.789,0	24.789,0	51.000,0	55.000,0
Prix de vente 9ème décile	52.058,0	63.957,0	91.721,0	111.552,0	185.000,0	190.000,0
Villas, bungalows, maisons de campagne						
Prix de vente moyen	NC	109.740,5	197.783,7	174.165,9	177.966,7	181.260,1
Prix de vente médian	NC	95.439,0	195.836,0	169.807,0	164.000,0	175.000,0
Prix de vente 1er décile	NC	61.973,0	121.468,0	79.326,0	75.000,0	100.000,0
Prix de vente 9ème décile	NC	148.736,0	247.894,0	247.894,0	260.000,0	260.000,0
Appartements, flats, studios						
Prix de vente moyen	NC	NC	11.082,6	22.376,9	NC	114.367,1
Prix de vente médian	NC	NC	3.782,0	3.865,0	NC	115.000,0
Prix de vente 1er décile	NC	NC	2.911,0	3.043,0	NC	69.206,1
Prix de vente 9ème décile	NC	NC	57.016,0	52.058,0	NC	145.000,0
Terrains à bâtir						
Prix de vente du m ² moyen	6,9	7,5	8,5	11,1	22,7	32,3
Prix de vente du m ² médian	6,7	8,2	8,6	11,2	23,8	34,7
Prix de vente du m ² 1er décile	5,0	5,1	5,0	5,7	11,7	12,6
Prix de vente du m ² 9ème décile	14,8	15,0	18,6	24,6	39,3	73,1

Source: SPF Economie - DGSIE
Calculs: IWEPS

1.2.2.2.1 Répartition de la population selon le type de logement.

Selon les données de l'INS de 2008, sur les 6040 ménages que compte Couvin, 68% sont composés d'une ou deux personnes. Par ailleurs, un peu plus de 25% des ménages couvinois sont composés de 3 ou 4 personnes.

Cet élément d'analyse, couplé à une pyramide des âges annonçant un vieillissement de la population, a tendance à indiquer un besoin important en petits et moyens logements. La commune de Couvin a d'ailleurs l'intention de se doter de logements sociaux adaptés à la structure des ménages.

92,2% de la population vit en maison unifamiliale, 5,3 % en appartement, 1,7 % en caravane, chalet et 0,8% autre type.

La commune de Couvin est fortement concernée par les domiciliations dans des campings ou parcs résidentiels. (Arrondissement de Philippeville: 0,9%, Province de Namur 0,5%, Région Wallonne 0,2%, Belgique 0,1%)

1.2.2.2.2 L'Habitat permanent

L'habitat permanent concerne des personnes qui habitent de manière permanente dans un logement ou un abri situé dans un équipement touristique pouvant être un terrain de camping-caravaning, un parc résidentiel de week-end, un village de vacances ou tout autre équipement à vocation touristique ou de loisirs. Cela peut être lié à un choix de vie pour des personnes attirées par l'environnement naturel, mais il s'agit le plus souvent de personnes en rupture sociale à la suite d'évènements familiaux ou sociaux (divorce, perte d'emploi, endettement,...).

1.2.2.2.3 Les résidences secondaires et logements inoccupés.

En 2009, l'entité comptait 689 résidences secondaires et 54 logements inoccupés. Ces habitations sont des cibles privilégiées pour les vols et/ ou dégradations.

1.2.2.3 EMPLOI

1.2.2.3.1 Quelques définitions :

Population en âge de travailler : « La population de 15 à 64 ans peut être définie comme la population en âge de travailler et donc potentiellement active. Il s'agit donc avant tout d'un cadre de référence, en principe d'un maximum, qui représente la composante démographique de la population active. »

La population active : « Est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage). »

La population active inoccupée (ou au chômage) : « Est composée des personnes résidant en Wallonie qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi⁷. »

CSEF Charleroi : Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de la région de Charleroi. Chaque CSEF a pour mission d'émettre des avis, recommandations et propositions sur toutes les matières concernant l'emploi et la formation au sein de sa sous-région. Pour ce faire, le CSEF se veut être un lieu d'échange et de concertation, coordonnant et favorisant les synergies. (Regroupe 26 communes)⁸

1.2.2.3.2 La population active

En 2010, la population Couvinoise en âge de travailler (15 – 64 ans) est de 8908 personnes. Parmi celle-ci, 4637 travaillent, que ce soit en tant que salariés ou pas, 1333 personnes sont à la recherche d'un emploi, (chômage), ce qui représente 28.74% de la population active.

⁷ Définitions liées à la thématique de l'emploi, IWEPS 2010.

⁸ www.csefcharleroi.be

Estimation de la population active des 15-64 ans de 2008 à 2010

	2008	2009	Total en 2010	dont: De 15 à 24 ans	dont: De 25 à 49 ans	dont: De 50 à 64 ans
Total						
Actifs occupés	4.570	4.582	4.637	413	2.974	1.250
Actifs inoccupés	1.309	1.315	1.333	311	717	305
Inactifs	2.930	2.953	2.938	1.053	628	1.257
Total	8.808	8.850	8.908	1.777	4.319	2.812
Hommes						
Actifs occupés	2.621	2.587	2.590	230	1.611	749
Actifs inoccupés	607	629	652	161	332	159
Inactifs	1.206	1.239	1.230	504	212	515
Total	4.435	4.455	4.472	895	2.155	1.422
Femmes						
Actifs occupés	1.948	1.994	2.047	184	1.363	501
Actifs inoccupés	702	686	681	149	385	147
Inactifs	1.724	1.714	1.708	549	416	743
Total	4.374	4.395	4.436	882	2.164	1.390

Source: IWEPS Les comptes de l'emploi
Calculs: IWEPS

Les demandeurs d'emplois et personnes émargeant au CPAS

En 2010, le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 1245 ; 619 femmes et 626 hommes, ce qui représente 49,72% de femmes. Il est à noter que l'écart entre les demandeurs d'emplois hommes et femmes tend à diminuer sur Couvin.

Les demandeurs d'emplois couvinois sont pratiquement tous de nationalité belge (+/- 96%).

Personnes émargeant au CPAS

Selon les sources de l'IWEPS, 183 personnes bénéficiaient du R.I.S en 2012 et dans son discours des vœux pour l'année 2015, Monsieur Calice, Président du CPAS annonçait le chiffre de 250 bénéficiaires. Cela représente un peu plus de 18 personnes pour 1000 habitants.

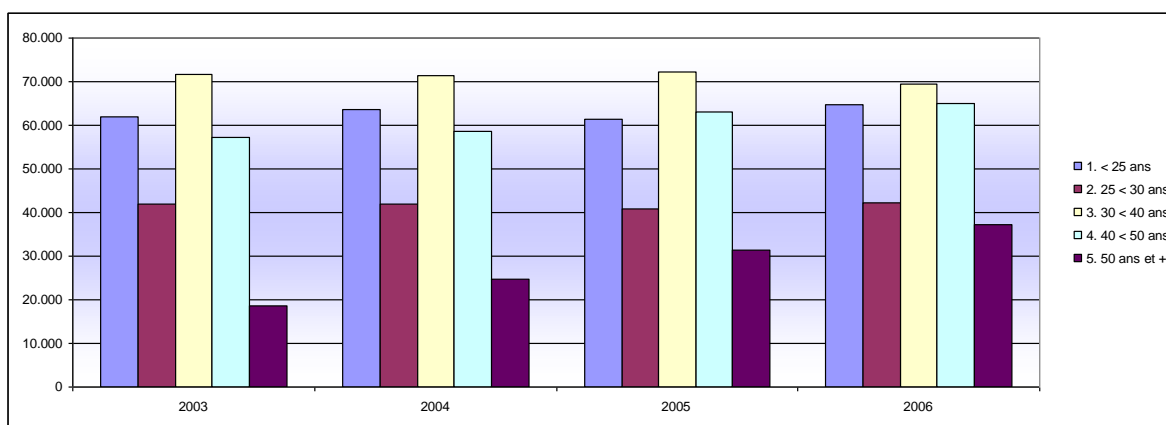
Cette notion du travail est fondamentale et influence, dans une certaine mesure, le sentiment d'insécurité dans le sens où, la possession d'un emploi permet de satisfaire l'ensemble des besoins de base de l'existence, qui eux-mêmes renforcent le sentiment de sécurité.

Les demandeurs d'emploi

Dans cette section, nous tenterons de présenter la problématique du chômage selon différents critères.

➤ *Croisement entre demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) et l'âge*

L'analyse croisée entre le nombre de demandeurs d'emploi et la classe d'âge nous révèle ceci : en juillet 2005, pour les moins de 25 ans, on compte 22.78% de DEI ; entre 25 et 30 ans, 15.23% ; entre 30 et 40 ans, 26.85% ; entre 40 et 50 ans, 23.44% et pour les plus de 50 ans, 11.7%.

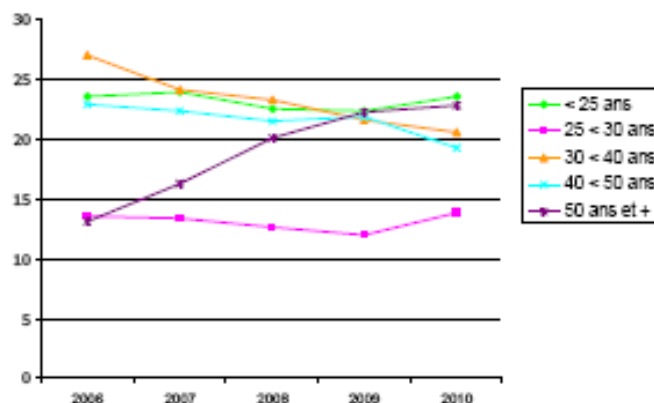


DEI selon la classe d'âge

Les données fournies par le Forem nous indiquent que le nombre de demandeurs d'emploi à Couvin a atteint un score élevé en janvier 2010. Nous remarquons que toutes les classes d'âge sont concernées par cette problématique, particulièrement les moins de 25 ans et les plus de 50 ans.

Année	< 25 ans	%	25 < 30 ans	%	30 < 40 ans	%	40 < 50 ans	%	50 ans et +	%	%	Total
Janvier 2006	287	23,5	165	13,5	329	27,0	279	22,9	159	13,0	100	1.219
Janvier 2007	296	23,9	166	13,4	299	24,1	277	22,4	201	16,2	100	1.239
Janvier 2008	279	22,5	157	12,7	289	23,3	267	21,5	249	20,1	100	1.241
Janvier 2009	262	22,4	140	12,0	253	21,6	256	21,9	260	22,2	100	1.171
Janvier 2010	293	23,5	172	13,8	256	20,6	240	19,3	284	22,8	100	1.245

Nombre de demandeurs d'emploi selon la classe d'âge à Couvin entre 2006 et 2010
(Source : FOREM – 2010)



Evolution de la proportion du nombre de demandeurs d'emploi selon la classe d'âge à Couvin entre 2006 et 2010
(Source : FOREM – 2010)

Ce graphique du nombre de demandeurs d'emploi par tranche d'âge nous permet de voir que les taux de chômage des moins de 25 ans et des 25-30 ans sont relativement stables durant les 5 dernières années. Le taux de chômage des plus de 50 ans ne cesse d'augmenter alors que celui des 30-40 ans et celui des 40-50 ans diminuent.

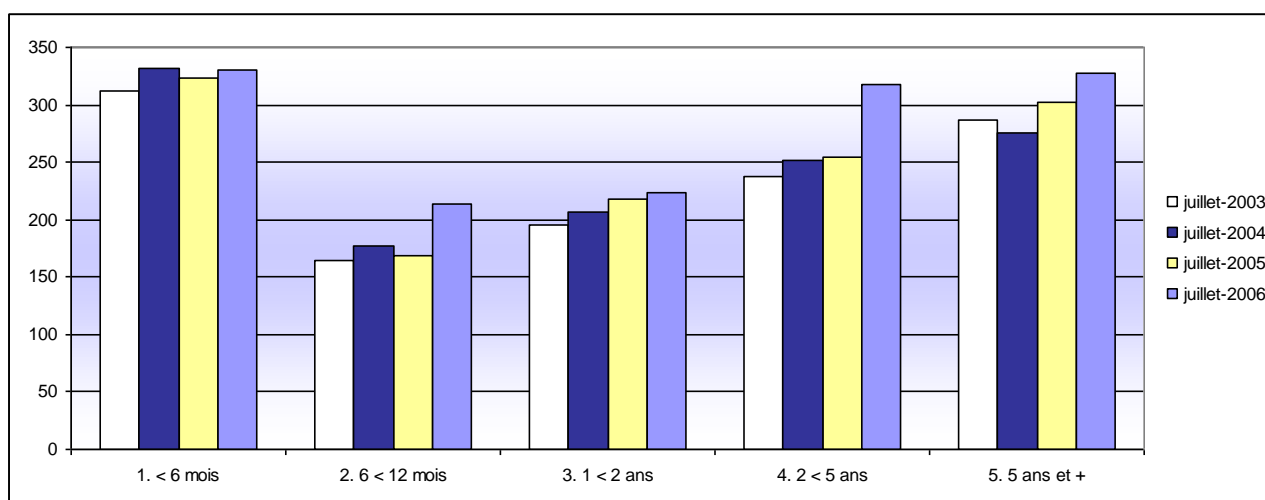
Cette augmentation importante des chômeurs de plus de 50 ans s'explique, en partie, par le fait que la population Couvinoise est vieillissante (évolution depuis l'année 2000). Or, nous savons que plus l'âge est élevé, plus il est difficile de trouver un emploi. Le marché trie et sélectionne les demandeurs

d'emploi selon une « file d'attente », explique Matéo Alaluf, professeur à l'ULB⁹ : les employeurs ont davantage tendance à recruter les plus compétitifs et les moins exigeants parmi les demandeurs d'emploi. En conséquence, la durée prolongée du chômage devient un obstacle majeur dans la recherche d'un emploi et dans leur reclassement.

En 2005, on constatait que pratiquement 46% de la population était inoccupée depuis plus de deux ans, cette tendance n'a fait que s'accroître au fil des dernières années. Nous remarquons qu'en 2010, le nombre de chômeurs de longue durée ne cesse de s'accroître.

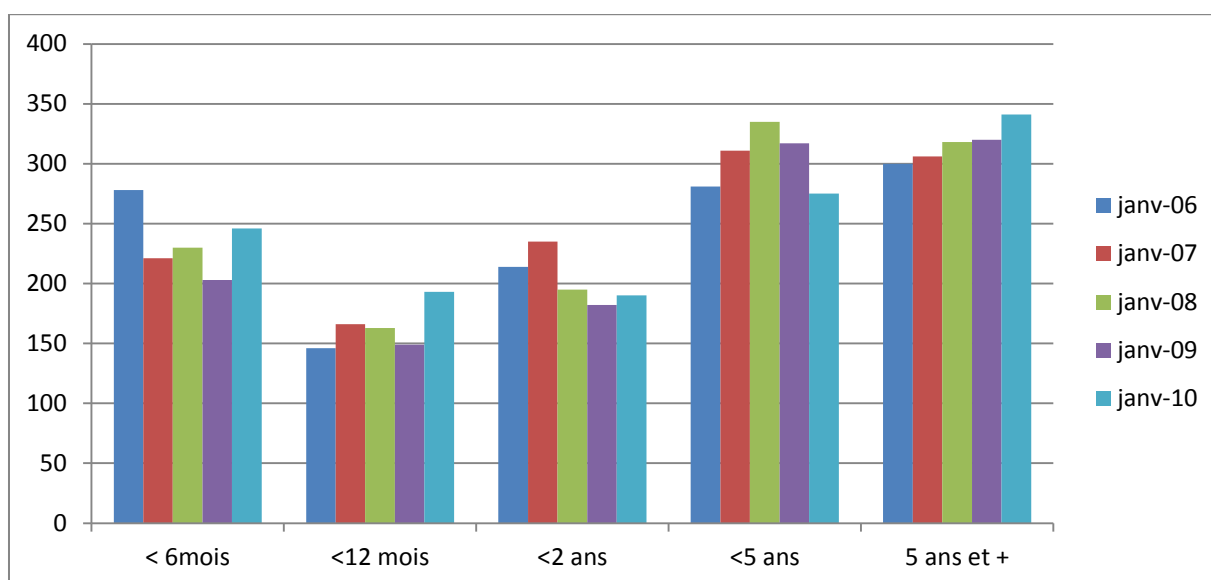
	< 6 mois	<12 mois	<2 ans	<5 ans	5 ans et +
2005	25.96%	13.58%	17.52%	20.49%	24.24%
2010	19.75%	15.50%	15.26%	22%	25.70%

En observant les graphiques suivants, on s'aperçoit également que le nombre de chômeurs de longue durée a tendance à augmenter au fil des années et que celui des chômeurs de moins de 6 mois diminue légèrement. Ces chiffres s'expliquent également par ce phénomène de « file d'attente » où, en vue d'emplois qui demeurent rationnés, les chômeurs de longue durée se retrouvent constamment aux dernières places et se font sans cesse dépasser par les nouveaux arrivants.



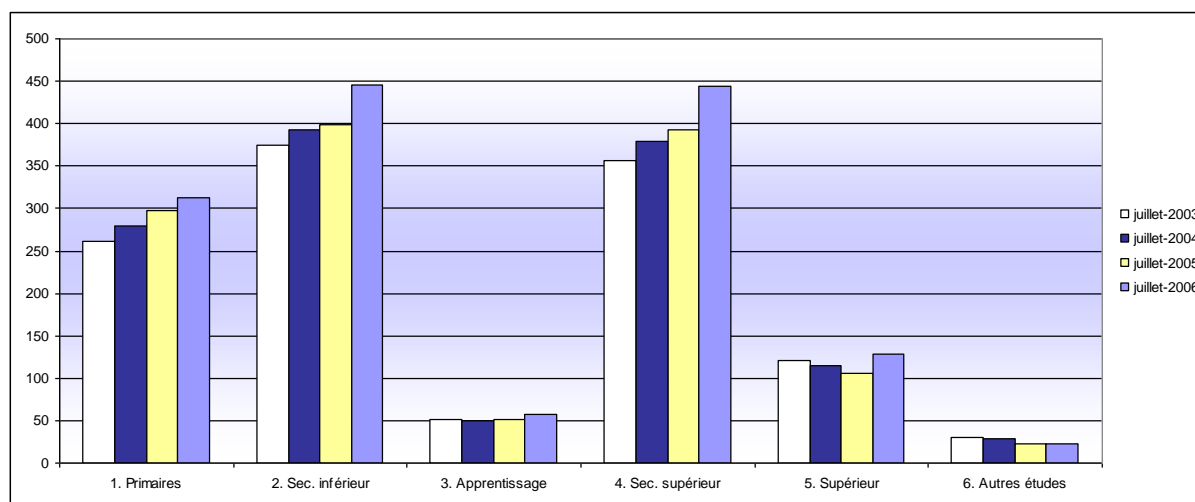
DEI selon la durée d'inoccupation

⁹ ALALUF, M., Sociologie du travail, ULB, 2004



➤ *Croisement entre le nombre de DEI et le niveau d'études :*

Lors du précédent DLS qui se basait sur les données de juillet 2005, on pouvait constater que, sur l'entité de Couvin, le niveau d'étude est relativement faible. Aussi, 23.44% des DEI avaient un diplôme de niveau primaire ; 31.49% des DEI avaient un diplôme de secondaire inférieur ; 30.94% des DEI avaient un diplôme de secondaire supérieur ; 4% un Diplôme d'apprentissage. En contrepartie, seul 8.28% ont un niveau d'étude supérieur et seulement 1.81% ont fait d'autres études.

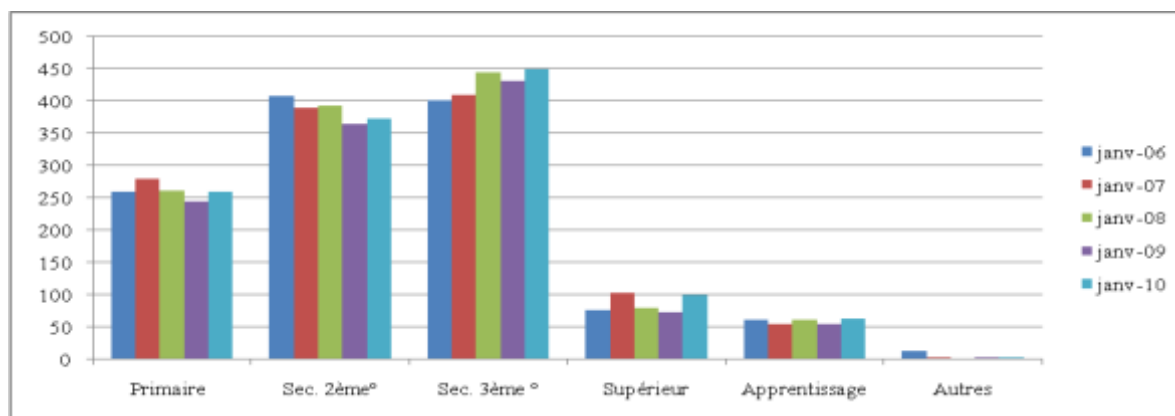


DEI selon le niveau d'études

En 2010, la répartition de demandeurs d'emploi en fonction de leur niveau d'étude est relativement semblable. En effet, tout comme en 2005, la grande majorité des demandeurs d'emplois (87%) disposent d'un diplôme du niveau de primaire ou secondaire.

POURCENTAGE DES DEI	Jan 2006	Jan 2007	Jan 2008	Jan 2009	Jan 2010
Primaire + sec. De base	21,3	22,6	21,1	20,9	20,9
Sec. 2ème degré	33,5	31,5	31,7	31,2	30
Sec. 3ème degré	33	33,1	35,8	36,8	36,1

Supérieur	6,2	8,3	6,4	6,1	8
Apprentissage	5	4,4	4,9	4,7	5
Autres	1	0,2	0,1	0,3	0,2
	100	100	100	100	100



Il faut bien évidemment avoir conscience que ces chiffres reflètent le niveau d'étude pour la population au chômage. Mais ils nous permettent de dire que, pour les DEI, le niveau d'étude est relativement faible et que cela ne facilite pas leur réintégration dans le milieu professionnel.

Lorsque l'on compare ces chiffres, on observe au niveau de l'ensemble des localités une même tendance générale. Cela nous montre combien il est difficile lorsqu'on est demandeur d'emploi et que l'on a un faible niveau d'étude de trouver du travail dans un contexte de chômage durable où les employeurs ont augmenté leur niveau d'exigence à l'embauche et mis en avant leur revendication de flexibilité.

Parallèlement, on assiste, selon M. Alaluf, à une « désouvriérisation » dans la mesure où les activités industrielles diminuent et qu'au sein même de l'industrie, la part des ouvriers diminue au profit des employés. Face à ce constat, on peut imaginer la difficulté, dans une région où le niveau de formation est bas, de trouver un emploi.

Les salariés, indépendants et autre

En 2005, la part des indépendants et des aidants représente 14,7% de la population active couvinoise) ce qui est plus élevé que la moyenne des communes composant le CSEF Charleroi qui est de 10.5%.

Selon l'INASTI, le nombre d'indépendants à Couvin en 2007 est de 1067 (1066 en 1997). De prime abord, nous pourrions penser que le nombre d'indépendants est resté stable, mais en réalité, il a diminué et ce sont les aidants qui compensent la différence. En effet depuis 2005, les conjoints aidants sont assujettis au statut complet des travailleurs indépendants.

Les principales branches d'activités pour l'emploi indépendant sont le commerce, l'industrie et l'artisanat et l'agriculture. L'importance relative de ces catégories a néanmoins diminué au profit des activités du secteur tertiaire dont la part est passée de 19% à 24.5% entre 1997 et 2007.

	Branche d'activité															
	Agriculture		Pêche		Industrie et artisanat (production)		Commerce		Professions libérales (et intellectuelles)		Services		Divers		Total	
	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007
Indépendants	204	178	1	2	214	186	394	356	127	165	71	77	6	2	1017	966
Aidants	19	20	0	1	5	21	20	40	2	13	3	6	0	0	49	101
Total	223	198	1	3	219	207	414	396	129	178	74	83	6	2	1066	1067

Nombre d'indépendants/aidants et branche d'activités pour la commune de Couvin en 1997 et 2007

(Source : INASTI – 2010)

Au niveau de la microrégion, les communes de Couvin et celle de Chimay comportent le plus grand nombre de salariés sur leur territoire (respectivement 3315 et 3346 en 2007). Ceci s'explique en partie par la présence d'une activité économique plus importante que celle des communes avoisinantes.

La commune de Couvin, tout comme Chimay, fournit dès lors un nombre d'emploi relativement important dans la région.

		MICRO REGION			Couvin	Cerfontaine	Chimay	Froidchapelle	Phillipeville	Viroinval
	Ouv.	Empl	Fonct.	TOT	%	%	%	%	%	%
1997	3864	2880	2420	9164	35.2	2.3	31,1	4,7	20,7	5,4
2007	4564	3973	2157	10694	31.0	2.3	31,3	4,8	24,8	5.8

Part des salariés assujettis à l'ONSS dans la microrégion de Couvin entre 1997 et 2007 (Source: ONSS -2010)

Le plus gros employeur de la commune est le centre l'Albatros qui est un centre d'accueil pour adultes handicapés mentaux, ce centre accueille environ 220 résidents et emploie plus de 300 personnes.

1.2.2.3.3 Revenu moyen par habitant

En ce qui concerne le revenu moyen par habitant en 2012, il était de 12752¹⁰€, ce qui représentait 85% du revenu moyen provincial par habitant.

¹⁰http://www.rtbef.be/info/elections2012_couvin?id=143

1.2.2.4 ECONOMIE

L'importance économique de Couvin au sein de la microrégion s'exprime également au niveau du nombre d'établissement situés sur la commune. En effet, en 2010 ceux-ci étaient de 371 contre 294 pour Chimay et 220 pour Philippeville. A elle seule, la commune de Couvin regroupe près d'un tiers des établissements de la microrégion.

D'après les données communales, on dénombre en 2010 pas moins de 267 commerces et services divers établis au niveau de la Ville de Couvin. Ces commerces et services permettent de par leur diversité et leur nombre de répondre aux besoins fondamentaux des habitants de la Ville de Couvin et des villages avoisinants.

En janvier 2010, le Bureau Economique de la Province de Namur recensait 90 entreprises dans l'entité de Couvin (commerces, exploitations agricoles et services exclus) et ce qui représente 1234 emplois.

La commune de Couvin dispose de 4 parcs d'activité économique principaux sur son territoire, le plus important est situé à Mariembourg. A lui seul, ce parc regroupe 47 entreprises et il occupe 446 personnes. Le zoning actuel ne dispose plus de beaucoup de superficie de libre ce qui réduirait les possibilités d'implantation dans le futur. Un projet d'extension du zoning est actuellement à l'étude.

Les autres parcs se situent à Frasnes (2 entreprises pour 201 emplois) et à proximité de la gare de Mariembourg.

Le parc d'activité économique de Couvin, situé le long de la N5, était destiné à accueillir une activité de type industriel mais le site s'est progressivement tourné vers l'activité commerciale. Il comporte aujourd'hui de nombreux bâtiments issus des activités industrielles d'antan laissés à l'abandon et réhabilités en commerces. On y retrouve également des hangars, ateliers et des petites et moyennes entreprises.

En 2014, la réalité est bien autre. Nous ne possédons pas de chiffre exprimant la situation des entreprises couvinoises mais ces dernières ont dû faire face à la crise économique ce qui a entraîné de nombreuses pertes d'emplois et la fermeture

La commune de Couvin ayant une superficie boisée relativement importante, cela n'est pas sans répercussion sur l'activité économique. En effet, 21 % des entreprises ont une activité directement liée au travail du bois. Ce secteur représente 242 emplois.

Au niveau de l'agriculture, la commune a vu son nombre d'exploitations chuter de plus de 30 % cette dernière décennie, elle est passée de 167 exploitations à 116 en 2007¹¹. Cela s'accompagne bien entendu d'une diminution de la main d'œuvre. (144 unités en 2007 contre 206 en 1997).

L'activité agricole est principalement orientée vers l'élevage, 78,7% des terres agricoles sont couvertes d'herbes en 2007. (en 1997, 63%)

¹¹ Source SPF Economie, INS, recensements agricoles de 1997 et 2007.

1.2.2.5 TOURISME

Selon le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), Couvin se trouve au sein d'une zone de tourisme de vallées à forte pression résidentielle comprenant 2 activités touristiques promotionnée par l'Office de Promotion du Tourisme (OPT). Elle se trouve également entre le parc naturel Viroin-Hermeton de la commune de Doische et de Viroinval et la ville touristique de Chimay. Enfin, les Lacs de l'Eau d'Heure se trouvent à proximité de Couvin.¹²

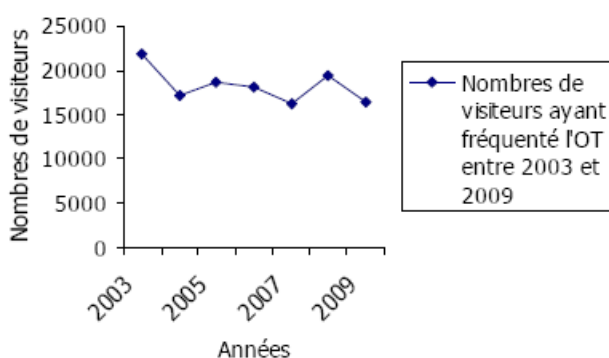
L'aspect touristique de Couvin est l'une des raisons pour laquelle nous trouvons sur le territoire plusieurs campings résidentiels. Ces parcs ont de plus en plus tendance à se transformer en zone d'habitat « permanent ». (Voir plan HP)

Autre preuve de cet attrait touristique de la région, les 2.015 immeubles occupés à des fins de seconde résidence¹³.

Couvin fait partie de la **Maison du Tourisme de la Vallée des Eaux Vives** avec les autres communes de l'arrondissement de Philippeville : Cerfontaine, Doische, Florennes, Philippeville, Viroinval et Walcourt. . La commune se trouve donc insérée au sein d'un réseau touristique important, entre les territoires de la Maison du tourisme de la Botte du Hainaut et de la Maison du tourisme des Vallées de forteresses et de Châteaux sur la province de Namur

L'Office Communal du Tourisme Couvinois est une asbl subsidiée par l'administration communale. Il est chargé de la gestion du bunker d'Hitler à Brûly-de-Pesche, du musée de la Vie Rurale à Cul-des-Sarts. Il fait également la promotion des grottes de Neptune, du karting des Fagnes, de la brasserie des Fagnes, du chemin de fer à vapeur des 3 vallées, des chars à bancs, des cavernes de l'Abîme et des visites guidées du Vieux Couvin. Enfin, il propose des circuits pour les groupes avec Chimay et Viroinval notamment.

En 2009, on comptabilisait 16.452 visites à l'office du Tourisme, ce qui représente une diminution de près de 25% avec les visites de 2003. Les chiffres du premier trimestre 2010 laissent entrevoir une reprise du secteur touristique à Couvin.



Statistiques de fréquentation de l'Office du Tourisme de Couvin entre 2003 et 2009
(Source : Office Communal du Tourisme Couvinois, 2010)

¹²Prédignostic du PCDR de Couvin, p 349

¹³Source : Administration Communale de Couvin et Viroinval au 1^{er} janvier 2003

Les nombreuses ballades qu'offre notre région, notamment, le long du Barrage du Ry de Rome attirent également beaucoup de promeneurs.

En matière d'hébergement et selon les données du site de l'Office de Promotion du Tourisme (OPT), du fascicule des Vallées des Eaux Vives et de l'Office du tourisme de Couvin, la commune compte 17 chambres d'hôtes BelSud et 18 autres chambres d'hôtes, 2 hôtels à Mariembourg et Couvin, 13 gîtes ruraux BelSud et 6 autres gîtes ruraux, 11 gîtes à la ferme, 9 gîtes pour groupes et finalement 5 lieux de camps (voir chapitre sur les équipements et services de loisirs).

1.2.2.6 ENSEIGNEMENT/FORMATION

La commune de Couvin offre un réseau d'enseignement assez riche et varié, tant au niveau fondamental que secondaire. De plus, outre ces filières classiques, nous trouvons sur la commune de Couvin un Centre d'Education et de Formation en Alternance, une école de promotion sociale ainsi qu'un internat mixte.

1.2.2.6.1 L'enseignement fondamental¹⁴

En matière d'enseignement fondamental, plusieurs réseaux d'enseignement coexistent sur le territoire, l'enseignement communal, l'enseignement libre et l'enseignement de la communauté Française.

Couvin compte 3 écoles communales fondamentales sur son territoire, chacun possédant différentes implantations.

- L'école fondamentale des Eaux vives est répartie sur les villages de Frasnes, Mariembourg et Petigny et compte 249 élèves, maternels et primaires confondus.
- L'école fondamentale communale des Vallons reprend les villages d'Aublain, Dailly, Gonrioux et Pesche. Cela représente 290 élèves.
- L'école fondamentale communale des Frontières est implantée à Brûly, Cul-des-Sarts, Presgaux et Petite-Chapelle et comptabilise 230 élèves.

En termes d'emplois, on comptabilise un total de 53 effectifs : 3 directeurs (un par école), 18 institutrices maternelles et 32 instituteurs (trices) primaires.

L'enseignement libre compte 3 écoles fondamentales sur l'entité de Couvin. Elles sont situées à Couvin, à Brûly et à Mariembourg- Frasnes. Elles regroupent environ 384 élèves.

De plus, l'Athénée Royal Jean Rey, école de l'enseignement de la Communauté Française, est réparti en 2 implantations situées à Couvin, un maternel et un primaire. Au total, cela représente 352 élèves.

La Communauté Française dispose également d'une école d'enseignement spécialisé primaire à Mariembourg qui en 2014/2015 était fréquentée par 63 élèves.

¹⁴ Données communales relatives à l'année scolaire 2009/2010 reprises dans le pré diagnostic du PCDR de Couvin.

Toutes les écoles de l'enseignement fondamental disposent d'une garderie afin d'accueillir les élèves avant et après la classe. Il s'agit là d'un service soutenu par la Commission communale d'accueil extrascolaire.

1.2.2.6.2 L'enseignement secondaire

Couvin constitue un centre scolaire et attire les élèves des communes de Viroinval et Doische.

A Couvin, il y a 2 écoles secondaires : l'Athénée Royal Jean Rey (Communauté française) et l'Institut Sainte-Marie, réseau libre, situé à Pesche. Les différentes filières (générale, technique et professionnelle) sont représentées au sein de ces institutions secondaires.

Par ailleurs, l'Institut St Marie dispose également d'un Centre d'Education et de Formation en Alternance, le CEFA des Fagnes. Ce type d'enseignement permet de suivre une formation en alternance qui est plus adaptée pour une partie de la population (entre 15 et 21 ans). Il s'agit en effet de combiner 600 périodes de formation par an (2^{ème} et 3^{ème} degré professionnel + 7^{ème} professionnelle) combinées à minimum 600 heures d'activité en entreprise.

En 2013¹⁵, 778 élèves fréquentaient l'Institut St Marie et 560 l'Athénée Royal Jean Rey.

1.2.2.6.3 Formation continuée et formation professionnelle.

Il existe une école communale de promotion sociale sur le territoire de Couvin. Ce type de formation rencontre de plus en plus de succès et offre la possibilité d'augmenter les chances de qualification professionnelle et d'intégrer plus facilement le marché de l'emploi.

En 2008/2009, 82 formations ont été organisées alors que 10 ans plus tôt, seulement 49 formations avaient eu lieu. De même, l'année 1999/2000 comptabilisait 638 élèves et en 2008/2009 on en dénombre 994.60,3% de la population inscrite proviennent de la Commune de Couvin, et 17% de Viroinval.

1.2.2.6.4 PMS et Internat

La ville de Couvin regroupe les **PMS provincial, PMS libre et le PMS de l'Etat** ainsi que **l'internat mixte**, ouvert à tous quelque soit l'établissement scolaire fréquenté dans l'entité. Cette présence de l'internat renforce la mixité des jeunes dans le sens où il est fréquenté par de nombreux étudiants venant de grandes villes et qui, refusés de nombreuses institutions, viennent faire une partie de leur scolarité dans notre entité.

¹⁵Données provenant d'Infor Jeunes Couvin

1.2.3 DESCRIPTION POLITIQUE DE LA COMMUNE

1.2.3.1 ORGANES POLITIQUES COMMUNAUX

1.2.3.1.1 Le Collège

Il est composé du Bourgmestre, de 5 Echevins et du Président du CPAS. Chaque membre du Collège opte pour les matières qu'il affectionne plus particulièrement et qui définiront ses compétences et attributions.

Le Bourgmestre :

- Raymond Douniaux

Compétences et attributions :

Etat civil, Population, Police, Pompiers (prévention), Protocole, Fêtes et cérémonies, 3^{ème} âge, bibliothèque et Personnel.

Archives, Législation, Environnement, Information, Urbanisme, Aménagement du territoire, Collocations, Patrimoine, Affaires militaires et électorales, Inhumations (aspect administratif).

Les Echevins :

- Maurice Jennequin

Compétences et attributions

Travaux, Service technique, Inhumations (aspect travaux), Chasse, Agriculture, Forêts.

- Eddy Fontaine

Compétences et attributions :

Sports et jeunesse, Tourisme, Culture, Information Commerce, PME, Fêtes communales, Salles communales, Vie villageoise.

- Claudy Noiret

Compétences et attributions :

Finances, environnement et conservation de la nature.

- Laurence Plasman

Compétences et attributions :

Education et Formation (instruction), Logement, A.L.E., Nettoyage des locaux scolaires, Garderies.

- Marie Depraetere

Compétences et attributions :

Affaires sociales, P.C.S., PSSP, SEMJA, Plan H.P., Gestion des incivilités, mobilité, énergie.

- Benjamin Calice

Compétences et attributions :

Présidente du CPAS, Urbanisme et aménagement du territoire.

1.2.3.1.2 Le Conseil

Le conseil est l'instance qui vote les lois communales appelées « règlements ».

A Couvin, Le conseil communal est composé du bourgmestre, des 5 échevins, du président du CPAS et de 16 Conseillers. La majorité est composée de 9 élus du Parti Socialiste (PS) et 7 élus du groupe Couvin Vous et Nous (CVN). L'opposition est représentée par 4 élus du groupe Intérêts Communaux (IC) et de 3 élus du Mouvement Réformateur (MR).

1.2.3.2 LE CPAS

1.2.3.2.1 Le Conseil de l'Action Sociale

Il est composé de 9 personnes élues par le Conseil Communal sur proposition des partis le composant et proportionnellement à sa répartition communale. Il se réunit obligatoirement une fois par mois. Il se concentre prioritairement sur la politique sociale, administrative (fonctionnement, recrutement, désignation), financière (budget, modifications budgétaires, comptes, etc.) et la vision d'avenir du CPAS en matières de projets.

1.2.3.2.2 Le Bureau Permanent

Composé de 3 personnes dont le président, c'est l'équivalent du collège communal.

Il est chargé de l'expédition des affaires d'administration courante. Il veille notamment à la tenue de la comptabilité du centre par la receveuse. De même, il est compétent quant à la gestion du personnel du CPAS, notamment sur le plan disciplinaire (avertissement, réprimande, retenue de traitement et suspension pour un terme d'un mois maximum), exécute les marchés décidés par le Conseil de l'Action Sociale, applique les dispositions légales (commission financière, ordonnancement des mandats de paiements, constatation des droits à recettes, etc.).

Il est également chargé de l'étude et la préparation des affaires importantes à soumettre aux délibérations du Conseil de l'Action Sociale, des décisions en matière de service de sécurité et d'hygiène et l'embellissement des locaux ainsi que pour tout problème de sécurité des divers établissements ou services, l'organisation des examens de recrutement et de promotion des membres du personnel, conformément aux dispositions générales arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale, l'admission d'élèves stagiaires, d'étudiants, etc dans les différents services de l'institution,

l'organisation de la concertation/négociation syndicale conformément aux dispositions légales en vigueur, l'examen préliminaire des budgets ordinaires et extraordinaire ainsi que des modifications budgétaires, la vérification mensuelle de la caisse de la receveuse (par délégation du Conseil de l'Action Sociale), ... En outre, ce B.P. traite tous les dossiers sociaux (à l'exception de l'engagement des personnes en « article 60 ») qui lui parviennent entre 2 réunions du comité spécial du service social.

Le Bureau Permanent se réunit au minimum 2 fois par mois.

1.2.3.2.3 Le Comité Spécial du Service Social

5 personnes, dont le président, s'occupent exclusivement du traitement des dossiers sociaux. Ils se réunissent au moins 1 fois par mois.

1.2.3.3 LA POLICE

1.2.3.3.1 Le Collège de Police

Le Collège de Police se compose du Chef de zone ainsi que des Bourgmestres de Couvin et Viroinval. Le Collège de police décide de tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du corps de la police locale. Le Chef de corps exerce ses attributions sous l'autorité du Collège qui peut lui déléguer certaines compétences.

Le Collège de police est notamment compétent dans les matières suivantes :

- Le personnel : nomination, recrutement, stage, désignation du secrétaire, détachement, organisation du temps de travail, dérogations aux incompatibilités professionnelles, absence de longue durée pour raisons personnelles, discipline, etc.
- Les finances : proposition du budget au Conseil de police, établissement des mandats de paiement des dépenses, etc.
- Les marchés publics : le choix de mode de passation et la fixation des conditions des marchés relevant de la gestion journalière pour lesquels ils existent une délégation de compétence du Conseil de police, l'organisation de la publicité, l'attribution et l'exécution des marchés, etc.
- Convocation du Conseil de police.¹⁶

1.2.3.3.2 Le Conseil de Police

Le Conseil de police est composé des membres du Collège de police et de conseillers de police. Cette composition se fait de manière proportionnelle sur la base des chiffres de la population respectifs des communes ayant déterminé la composition des différents conseils communaux. Le Conseil de police est composé de 15 conseillers de police (qui sont conseillers communaux ou échevins) élus au sein de leur conseil communal respectif. 4 conseillers proviennent de la Commune de Viroinval, les 9 autres de Couvin.

Le Conseil de police est notamment compétent dans les matières suivantes :

- Le personnel : détermination du cadre du personnel, proposition de désignation du Chef de corps, nominations des officiers, officiers supérieurs et des autres membres du personnel, déclaration de vacance d'emplois, désignation du comptable spécial, etc.
- Les finances : règlement des comptes annuels, le budget, les modifications budgétaires.
- Les marchés publics : le choix du mode de passation et la fixation des conditions du marché, la délégation de cette compétence au Collège pour tout marché relevant de la gestion journalière, dans les limites des crédits disponibles.¹⁷

¹⁶Information provenant du Site de la Police Boraine, www.policeboraine.be

¹⁷ Idem 3

1.2.3.3.3 Le Conseil Zonal de Sécurité

Dans chaque zone de police est instauré un conseil zonal de sécurité au sein duquel est organisée une concertation systématique entre les bourgmestres, le procureur du Roi, le chef de corps de la police locale et le directeur coordonnateur administratif de la police fédérale ou son délégué.

Les missions du conseil zonal de sécurité sont :

1. la discussion et la préparation du plan zonal de sécurité;
2. la promotion de la coordination optimale de l'exécution des missions de police administrative et judiciaire;
3. l'évaluation de l'exécution du plan zonal de sécurité.

Composition du Conseil Zonal de Sécurité

- Raymond Douniaux, Bourgmestre de Couvin
- Jean-Marc Delizée, Bourgmestre de Viroinval
- Mr le Procureur du Roi,
- Le Directeur Coordonateur de la police fédérale
- Madame Virginie Wuilmart, Chef de Zone

1.3 Les Services contribuant à la mise en place d'une politique de prévention au sein de la Commune

1.3.1 DISPOSITIFS COMMUNAUX

1.3.1.1 L'ADMINISTRATION COMMUNALE

1.3.1.1.1 Présentation des services généraux

Lorsque l'on parle prévention ou sécurité, nous ne pensons pas en premier lieu au personnel communal, pourtant, sans leurs actions quotidiennes, il serait bien difficile de mettre en application les volontés de nos mandataires politiques.

Les services communaux, tels, par exemple, l'aménagement des voiries (service travaux), de l'environnement, ou encore la bibliothèque, permettent à la population Couvinoise de vivre dans un environnement agréable, sécurisé.

Offrir divers services tels que garderie, enseignement de qualité et de proximité; permettre l'accès à la culture et aux loisirs pour tous, etc... tous ces éléments renforce le bien-être de la population.

Au 1^{er} décembre 2009, la répartition du personnel est la suivante :

	Emplois définitifs	Contractuels	1 ^{er} emploi	APE	Activa	Total
Administration	22	3	0	18	1	44
Service d'Incendie	6	0	0	0	0	6
Service Travaux	26	3	2	49	1	81
Nettoyage	1	13	0	1	0	15
Garderies	0	5	0	0	0	5
Bibliothèques	2	0	0	3	0	5
Académie de Musique	0	1	0	0	0	1
<i>Total</i>	<i>57</i>	<i>25</i>	<i>2</i>	<i>71</i>	<i>2</i>	<i>157</i>

Liste des membres du personnel de l'administration communale de Couvin en 2009
(Source : données communales – 2009)

Il nous est impossible de faire le tour de l'ensemble des actions et travaux entrepris par ces services et qui par ailleurs sont communs à l'ensemble des communes belges. Toutefois, il nous semblait intéressant de passer en revue quelques projets auxquels la commune de Couvin adhère et qui bien entendu, nécessitent l'intervention du personnel communal.

1.3.1.1.2 *Les initiatives communales*

Politique locale d'amélioration du cadre de vie

Dans un souci d'amélioration de la qualité de vie, tant au niveau de la sécurité des usagers qu'au niveau du sentiment de bien-être de manière générale, les responsables politiques ont décidé de mettre en place, grâce à l'octroi de subsides, une série d'actions concrètes. Ces initiatives visent avant toute chose à :

- améliorer le cadre de vie ;
- promouvoir le développement social et communautaire ;
- favoriser la rencontre intergénérationnelle

Une grande majorité de ces projets est réalisée après concertation avec la population couvinoise en tenant compte des constats socio-économiques régionaux. Des comités d'accompagnement composés de spécialistes et de représentants communaux ont été mis en place en vue de déterminer les axes organisationnels et budgétaires de ces projets et de dégager les priorités locales.

Fond d'investissement

Remplaçant l'ex-Plan Triennal, ce projet vise à améliorer les voiries et accotements divers tel que l'accès aux trottoirs, les pistes cyclables, l'égouttage et les îlots directionnels. Il vise également certains bâtiments tels des églises.

Plan Escargot

Les membres du conseil communal ont déposé une candidature à la Région Wallonne après avoir réalisé une étude via des professionnels de la construction. C'est ainsi que, sur base de crédits d'impulsion (appelé également « plan Escargot »), certains travaux d'aménagement destinés à favoriser la sécurité des usagers faibles tels que les cyclistes, les piétons et les personnes à mobilité réduite, ont pu aboutir.

Dans ce cadre, après les Rues des Cytises, de la Falaise, de la Consolation, Marcel Moreau à Couvin, le prochain aménagement concernera la Chaussée de Roly.

Plan Trottoirs

Souhaitant améliorer la sécurité des piétons et le cadre de vie de ses citoyens, la Ville a fait appel au programme de subvention « Plan trottoirs ». Celui-ci a pour objectif de subventionner les aménagements et réfections de trottoirs ainsi que leur protection le long d'habitations, aux abords d'école ainsi que dans des zones où se trouvent des commerces et/ou des services.

C'est dans cet esprit que la Ville a initié la construction de trottoirs à la Rue Dessus-la-Ville au niveau des internats de l'Athénée Royale et du Belvédère.

Le subside « fonds européen de développement régional » (FEDER)

Dans le cadre du programme FEDER 2014-2020, la Ville a déposé en collaboration avec le BEP, trois projets : l'extension du parc d'activité économique de Mariembourg, la construction d'une nouvelle maison communale respectueuse de son environnement, la création d'un boulevard urbain et l'aménagement des entrées de la Ville. A ce jour, la Ville ne sait s'ils seront retenus, comme l'avait été dans le passé le projet Cœur de Ville (aménagement du centre-ville de Couvin).

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments – UREBA

Dans une volonté de diminution de la consommation énergétique des certains de ses bâtiments la commune a fait appel à cette subvention pour le remplacement des châssis de la salle du Bailly à Cul-des-Sarts.

Le Programme Prioritaire de Travaux (PPT)

De manière à assurer la sécurité, l'hygiène et les performances énergétiques des bâtiments scolaires, la Ville a fait appel au programme de subvention de la Communauté française. Il a permis de subventionner la réfection de la toiture de l'école de Presgaux, la construction d'un local pour sanitaires à Petigny et permettra l'extension de l'école de Petite-Chapelle.

Le Plan Triennal du Logement

C'est dans une volonté de renforcer les dispositifs d'hébergement pour les personnes les plus démunies que différents logements sociaux ont été créés à Couvin. L'organisme gestionnaire de ces bâtiments est une société de logements sociaux appelée « Les Habitations de l'Eau Noire » (HEN).

La commune a procédé à l'aménagement de 21 logements (sociaux-moyens-transition-insertion) dans des bâtiments désaffectés qui lui appartiennent. Certains logements sont confiés à la gestion de l'A.I.S.

Ce site héberge également un espace communautaire ainsi que la bibliothèque communale.

La Maison du Concierge (mitoyenne des Halles de Couvin) et celle du 8/2 Tienne de Boussu à Couvin bénéficieront également des mêmes aménagements.

Restauration du Patrimoine classé

Dans une volonté de conservation et de valorisation du patrimoine Couvinois, des travaux de restauration de l'Eglise de Gonrieux ont été entrepris. Ces travaux se sont déroulés en deux phases. Prochainement, ce sera l'Eglise de Aublain.

Infrasports

Afin de promouvoir la pratique du sport et du loisir sportif ainsi que de favoriser les relations intergénérationnelles, différents espaces sportifs ont été réalisés dans plusieurs villages de la commune.

Les emplacements où les infrastructures sont implantées sont choisis en fonction de la réalité sociale de terrain (quartiers comprenant un nombre élevé d'enfants et d'adolescents, éloignement de tout espace sportif et de jeu, zone plus défavorisée socialement, etc.).

Des aires multisports ont été construites à Frasnes et Petigny. La Ville projette l'aménagement d'une plaine de jeux sur le site des Grottes de Neptune ainsi que la réfection de la piste d'athlétisme de Cul-des-Sarts.

Au-delà de ces espaces, la commune est propriétaire de salles et infrastructures sportives dans les différents villages de l'entité. Ces lieux sont mis à la disposition des comités pour organiser leurs activités sportives, festives ou culturelles. De même, la commune intervient dans le coût des locations pour les clubs sportifs qui ne disposent pas d'infrastructures particulières.

Développement de l'équipement touristique (CGT)

Afin d'augmenter l'attrait touristique de notre commune, différents travaux d'aménagement et de balisage du réseau de 300 kms de sentiers pédestres ont eu lieu sur l'entité. Une nouvelle scénographie du site historique de Brûly-de-Pesche est également en cours.

PCDR

Avec l'aide des citoyens lors des réunions info/consult dans les différents villages ainsi que lors des réunions de la Commission Locale de Développement Rural, ce sont près de 100 projets qui ont été retenus. On pense notamment à la rénovation de la Maison du Bailly à Pesche ou à celle des Halles à Couvin.

Le Service incivilités

Le conseil communal a adopté en 2006 un règlement général de police qui constitue, en fait, un code de civilité où se dessinent des règles destinées à améliorer la qualité de la vie dans l'entité de Couvin. Les citoyens trouvent donc dans ce texte des règles qui permettent de garantir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique. Par ailleurs, ce code est un règlement général de police administrative qui permet de sanctionner les comportements inadéquats. Bien que la commune ait maintenant la faculté de mettre en œuvre des outils répressifs, ceux-ci sont utilisés en dernier recours, lorsque la prévention ne suffit plus.

Les mesures prises concernent la sûreté et la commodité du passage sur la voie publique, la propreté de la voie publique, la salubrité publique, la sécurité publique, la tranquillité publique, les événements festifs et la conservation de la nature en général.

La commune peut ainsi appliquer :

- la suspension administrative d'une autorisation ou d'une permission délivrée
- le retrait administratif d'une autorisation ou d'une permission octroyée
- la fermeture administrative d'un établissement à titre temporaire ou définitif
- l'amende administrative

Les sanctions administratives sont donc un moyen supplémentaire pour les communes de lutter contre les incivilités et le dérangement public, et un moyen supplémentaire pour pérenniser les règles de vie en société.

Le code de civilité, envoyé à chaque citoyen, a ainsi permis de les rassurer et de les informer sur les risques encourus suite à l'adoption de certains comportements.

3 agents communaux avaient effectué la formation d'agent constatateur, toutefois, ces employés étant occupées dans d'autres fonctions, très vite la poursuite des incivilités était devenue secondaire, voire tertiaire.

Les citoyens se plaignant de plus en plus des incivilités, principalement des dépôts clandestins, des tags, des excréments de chiens ou encore de la détérioration des biens, il fut décidé d'orienter le travail du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention vers la lutte contre les incivilités. Un agent constatateur fut engagé à temps plein et ce depuis le 1^{er} février 2014. Ce dernier a suivi les deux formations nécessaires à la fonction, l'une sur le décret environnement, l'autre concernant les lois 119 et 119 bis NLC.

L'agent constatateur travaille en étroite collaboration avec le service proximité de la Zone de Police des 3 Vallées, ainsi qu'avec la DNF. Lorsqu'une infraction est découverte, l'information est immédiatement transmise au service compétent.

D'autre part, un partenariat important a été mis en place entre le service Travaux de la Commune et l'agent constatateur afin d'évacuer au plus vite les dépôts sauvages de déchets.

La découverte des infractions se fait, de manière générale, sur informations provenant des différents partenaires ou sur initiative, via les rondes effectuées sur l'entité.

DONNEES PROVENANT DU SERVICE INCIVILITES

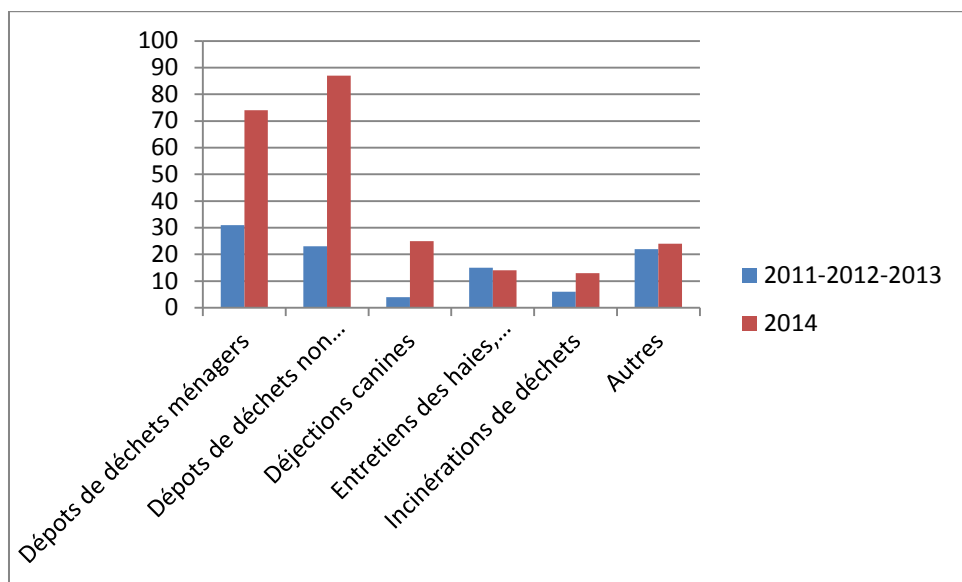
L'agent constatateur récemment engagé a effectué un relevé de ses interventions du 1^{er} février 2014 au 29 décembre 2014. Ces données ont été comparées aux données recueillies par l'agent précédemment en charge du service incivilités. Ces dernières datent du second semestre 2011, de l'année 2012 et du premier trimestre 2013.

En fonction des informations recueillies, nous avons pu établir un classement des infractions les plus courantes pour les deux périodes.

	2011-2012- 2013	2014
Dépôts sauvages de déchets ménagers	31	74
Dépôts sauvages de déchets non ménagers	23	87
Déjections canines	4	25
Entretiens des haies*, terrains, échardonnages	15	14
Incinération de déchets et autres	6	13
Autres** (relais vers la Police dans certains cas)	22	24

*la taille des haies se faisant après le 15 juillet pour les primes

** « Autres » reprend les véhicules abandonnés ainsi que les interventions autres que celles prévues dans le décret environnement



Au travers de ces chiffres, nous pouvons constater une augmentation du nombre d'interventions, malgré une période de temps beaucoup plus courte.

Afin de répondre à la problématique des dépôts sauvages de déchets ménagers et non ménagers ainsi qu'à la problématique des déjections canines, plusieurs projets ont été mis en place.

Du 9 au 16 mai 2014 a eu lieu sur l'entité de Couvin la 1^{ère} édition de « La Semaine de la Propreté ».

Environ 30 ouvriers communaux, 4 employés, l'agent constatateur, 4 associations (PCS, Kraak, 404 et l'Aubligneux), 3 écoles, 40 bénévoles et encore bien d'autres partenaires tels que la Fondation Chimay-Warbois, le BEP Environnement et le Contrat Rivière Haute-Meuse se sont unis autour du Service Travaux de la Ville de Couvin pour réussir cette semaine!

Lors du marché hebdomadaire de Mariembourg et de Couvin un stand était présent pour sensibiliser les citoyens à la propreté publique avec distribution de dépliants informatifs (sur la gestion différenciée, le tri des déchets...) mais aussi des cendriers de poche et des sachets « Toutounet » pour les déjections canines. Un questionnaire sur la satisfaction de «la propreté de la Ville de Couvin» a également été proposé afin de sonder l'avis des citoyens.

D'autres initiatives sont à souligner, comme celle de La Maison des Jeunes « Le 404 », du «Kraak», la Ferme de l'Aubligneux, le Plan de Cohésion Sociale qui s'y sont mis pour rendre plus propre leur entité. Le café « chez Hugues » a également réussi à mobiliser certains habitants pour s'attaquer aux mauvaises herbes de la place de Mariembourg.

Le BEP Environnement a également proposé une animation sur la thématique du gaspillage alimentaire avec une spatule gratuite pour les participants lors du marché de Couvin.

Cette « Semaine de la propreté » a été clôturée par le démontage du barrage aux OFNI's, l'inauguration d'un Canisite.

1.3.1.1.3 **Le Service incendie**

Le service incendie est un acteur incontournable de la sécurité de notre commune et sa présence au sein même de celle-ci rassure la population quant au délai d'intervention.

Depuis le 01 janvier 2015, le service incendie de la commune de Couvin a intégré la Zone DINAPHI.

Celle-ci regroupe les casernes suivantes :

BEAURAING couvre les communes de Beauraing et de Houyet ;

CINEY couvre les communes de Ciney, Hamois et Havelange ;

COUVIN couvre les communes de Couvin, Cerfontaine et Viroinval ;

DINANT couvre les communes de Dinant, Hastière et Onhayé ;

FLORENNES couvre les communes de Florennes et Walcourt ;

GEDINNE couvre les communes de Gedinne et Bièvre ;

PHILIPPEVILLE couvre les communes de Philippeville et Doische ;

ROCHFORT couvre les communes de Rochefort, Tellin et Wellin (ces deux dernières communes étant situées en province du Luxembourg) ;

VRESSE-SUR-SEMOIS couvre la commune de Vresse-sur-Semois

YVOIR couvre les communes d'Yvoir et Anhée.

Bien que faisant débat depuis des décennies, les travaux d'aménagement d'une nouvelle caserne ont débuté en 2015. La commune de Couvin est chargée de mener à bien ce projet.

Confrontés, comme de nombreuses casernes, à un manque d'effectifs, les pompiers couvinois interviennent principalement pour les accidents de la route, les problèmes d'ordre médical (ex : intoxications alimentaires, malaises en tous genre) ainsi que pour des incidents domestiques.

1.3.1.2 **LE CPAS**

Présentation des services

Sur le plan de l'administration et du travail, le CPAS est composé de 27 agents répartis dans différents services.

- Service administratif : 4 employés temps plein + Directeur général + Directeur financier
- Service social : 4 assistants sociaux temps plein, 2 assistantes sociales mi temps
- Tuteur énergie : 1 temps plein
- Lavoir social, repassage et couture : 2 employées temps plein et 2 Art 60
- Repas à domicile: 2 employées temps partiels
- Taxi social : 1 employée temps plein
- Initiatives Locales d'Accueil : 1 assistante sociale $\frac{3}{4}$ temps et 1 éducatrice temps plein.
- Service d'entretien extérieur : 1 ouvrier en art 60 et 1 technicienne de surface en art 60
- Insertion socio-professionnelle : 1 assistante sociale
- Médiation de dettes : 1 assistante sociale
- FSE : 1 assistante sociale mi temps
- Service allocations de chauffage : 1 employée

1.3.1.2.1 **Les actions mises en place**

L'initiative locale d'accueil (ILA)

L'ILA était agréée pour accueillir 15 demandeurs d'asile en attente d'une réponse à leur demande d'asile.

Son rôle principal est d'accueillir les demandeurs d'asile dès leur arrivée en Belgique, de leur expliquer la procédure d'asile, les lois Belges et les bases de la vie en Communauté.

Le personnel assure un suivi dans leurs démarches procédurales, scolaires et médicales.

Au 10/09/2013 l'ILA accueille 12 personnes (11 adultes et un bébé. Et une naissance est prévue pour début octobre) : 3 personnes originaires d'Asie, 8 d'Afrique et 1 de Russie.

Au-delà des personnes prises en charge par l'ILA, l'assistante sociale reçoit également des demandes de personnes étrangères qui n'entrent pas dans ce « cadre », par exemple : des demandeurs d'asile en aide financière, des personnes régularisées 9bis et 9ter, des personnes sous protection subsidiaires ou encore des personnes victimes de la traite des êtres humains.

Le taxi social

Afin de répondre à la problématique de mobilité rencontrée dans la région, le CPAS a développé un projet de taxi social accessible à l'ensemble de la population : il sert surtout pour le transport des personnes vers les hôpitaux, médecin, démarches administratives, aller faire ses courses, etc. Pas de limites de kilomètres mais le taxi ne peut pas dépasser les frontières belges.

Les déplacements pour raison médical ou raison social sont prioritaires.

En 2012, le taxi social a effectué 494 déplacements.

Le service repas

Le CPAS de Couvin dispose d'un service de repas à domicile. Ces repas sont distribués dans toute l'entité Couvinoise.

Le prix d'un repas est de 6€ (potage, plat complet et dessert). Livraison du lundi au vendredi. Le vendredi possibilité de livraison de repas pour le samedi et dimanche.

En 2012, le CPAS a distribué 16918 repas.

Le lavoir social

Le CPAS a également un lavoir social et un service couture. Ce dernier est ouvert à l'ensemble de la population.

Le service médiation de dettes

Bénéficiant d'un fond social pour l'énergie, le CPAS de Couvin a été repris comme projet pilote pour développer un service médiation de dettes. Agréé depuis le 1^{ier} janvier 2005, le CPAS doit faire face à un nombre de plus en plus important de demandes qui ont nécessité l'engagement d'une A.S. à temps plein.

Ces situations de surendettement s'expliquent par la perte d'un emploi, la survenue d'un événement imprévu avec un impact financier important, l'analphabétisation de personnes qui n'osent pas venir témoigner de cette situation et qui laissent donc traîner les choses, la difficulté de s'adapter à l'euro, l'augmentation du coût de la vie.

En terme budgétaire, les subsides proviennent de la Région wallonne et varient en fonction du nombre de dossiers.

En septembre 2014, 64 dossiers sont ouverts en médiation de dettes. La médiatrice suit également 6 personnes en guidances budgétaires.

On constate qu'il y a de plus en plus de dossiers où il n'y a pas de soucis de crédit mais des dettes dans les charges courantes. Le coût de la vie et des loyers augmentent et les personnes bénéficiaires d'allocations sociales ou des travailleurs à bas revenus n'arrivent plus à assumer leurs charges.

Il y a également de plus en plus de personnes qui se présentent et qui n'ont pas encore de dettes mais qui financièrement sont en difficulté en fin de mois. Il n'y a pas de dossier ouvert dans ce cas là mais une réorientation vers d'autres services.

Le service social de base

Quatre A.S. engagés à temps plein et deux A.S. engagés à mi-temps composent actuellement le service social de base. Leurs missions consistent, entre autres, à accueillir et informer la population. Ils vérifient les informations données par les usagers par le biais d'une enquête sociale. Pour se faire ils font des visites à domicile et prennent des renseignements auprès des services compétents (mutuelle, forem, onem, contributions, cadastre, établissements scolaires, hôpitaux, hômes, ministères, autres cpas, ...).

Le recueil de ces informations leur permet de faire un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin. Ils rédigent alors un rapport social où ils proposent les moyens les plus appropriés d'y répondre.

Un rapport social complet permet d'introduire les demandes pour bénéficier du revenu minimum d'intégration connu sous la dénomination R.I.S. (anciennement appelé « Minimex »), à procurer l'aide urgente en espèces et/ou en nature et/ou matérielle et/ou en services immédiats, à organiser une guidance budgétaire ou encore à réorienter le public vers des services spécialisés.

Une assistante sociale du service social a également été désignée Référent Plan HP pour le CPAS. Elle collabore avec les autres acteurs du plan HP et assure l'envoi des dossiers prime HP.

En aout 2014, le CPAS comptait 250 bénéficiaires du RIS alors que ce chiffre était de 117 en 2008. Nous craignons que ce nombre augmente en 2015 car avec la réforme de l'allocation de chômage, plus d'une centaine de couvinois seront exclus et n'auront d'autres possibilités que de se tourner vers le dernier rempart de la sécurité sociale, le CPAS.

Les constats posés par le service social de base sont les suivants :

- Une augmentation générale du nombre de demandes.
- Une augmentation du coût de la vie et des besoins
- Une forte hausse des sanctions et exclusions chômage.
- Augmentation des missions avec peu de moyens. Absence de prévention et une collaboration de plus en plus difficiles avec les autres institutions où les informations sont de plus en plus difficiles à récolter (ONEM, ONP,...)
- Comportements violents de plus en plus fréquents de la part des usagers.

Le service d'insertion professionnelle

Le service d'insertion professionnelle est un service d'aide et de conseils à destination de tous les bénéficiaires du RIS et plus particulièrement des moins de 25 ans. Composé d'un agent d'insertion (IAS temps plein), celui-ci veille à dresser un bilan et un projet socioprofessionnel, à apporter une aide personnalisée et préparatoire à l'emploi, etc. Tous les moins de 25 ans sont obligés de signer un Projet Individualisé d'Intégration Social (PIIS). En septembre 2013, il y a 70 PIIS en cours.

Pour réaliser sa mission de mise à l'emploi, le service d'insertion professionnelle dispose d'outils mis à sa disposition par le législateur. Par exemple, l'article 60 §7 de la loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS qui permet de mettre à l'emploi toute personne qui doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations. Dans ce cadre, le CPAS fournit cette forme d'aide sociale soit en agissant lui-même comme employeur pour la période visée, soit par convention avec une entreprise privée. En septembre 2013 33 article 60 et 1 article 61 sont en cours.

Enfin, le service d'insertion professionnelle bénéficie d'un subside en vue de favoriser la participation et l'épanouissement culturel et sportif de ses usagers .

Fonds énergie et prévention énergétique

Différentes actions sont intégrées autour de la thématique de l'énergie :

- Le CPAS intervient dans la prise en charge des dettes énergétiques grâce à ce fonds.
- Un tuteur en énergie accompagne, depuis janvier 2009, des personnes dans la recherche et la mise en œuvre de solutions concrètes pour améliorer l'état de leur logement, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale (Cf. supra).
- Une assistante sociale gère et assure le suivi des débiteurs défaillants d'électricité et d'eau.
- Une employée gère le Fonds Social Chauffage. En 2012, 1586 allocations de chauffage ont été accordées.

Les logements

Le CPAS de Couvin dispose d'un logement d'urgence situé à Frasnes. Ce logement est attribué aux personnes victimes d'incendie, victimes de violences conjugales ou victimes d'inondations.

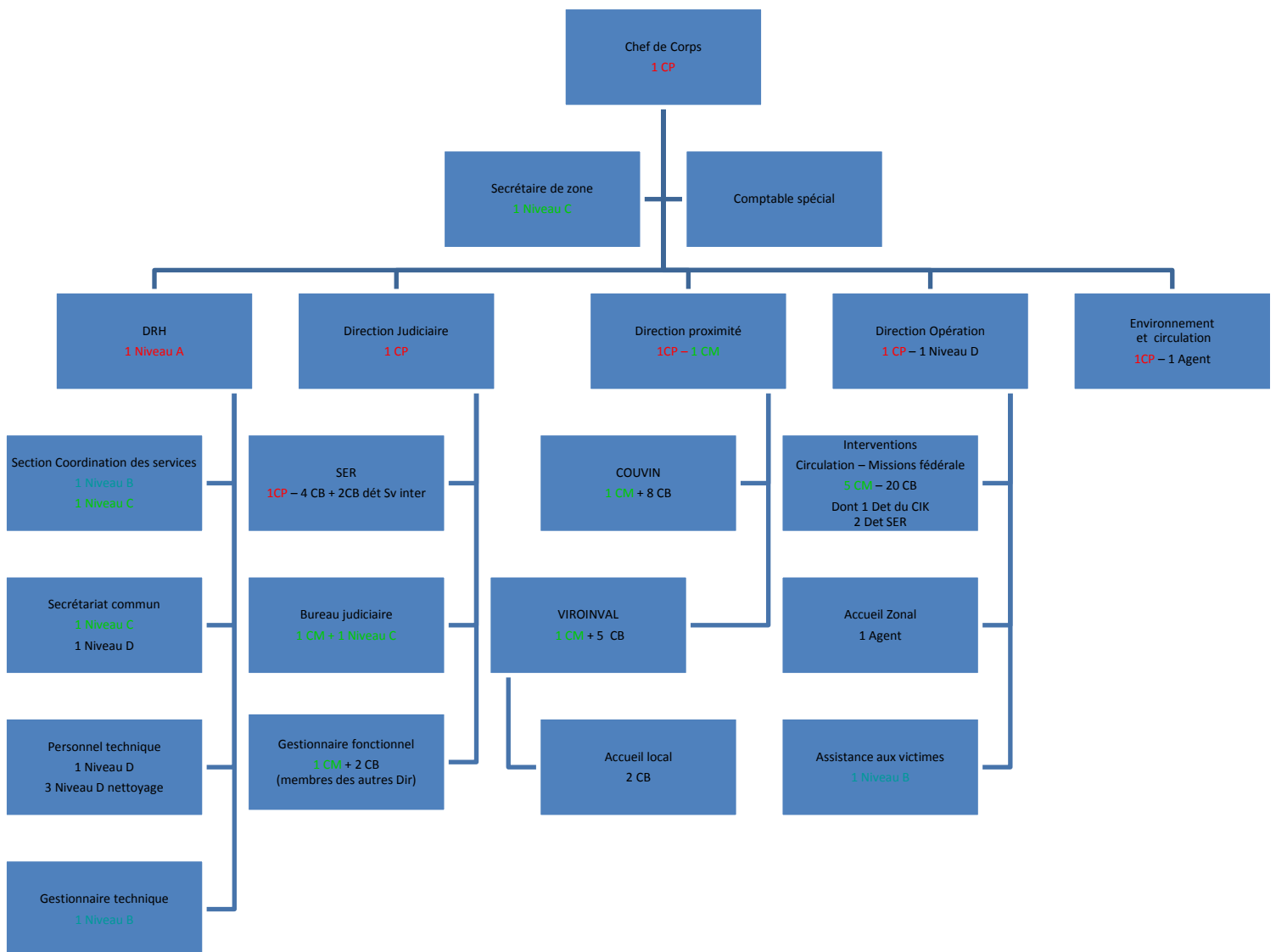
Le CPAS possède également 10 maisons à Cul-des-Sarts qu'il loue aux bénéficiaires du CPAS âgés de plus de 60 ans.

Il a cédé 2 logements aux Habitations de l'Eau Noire contre des parts sociales ce qui lui a permis d'avoir un administrateur dans le conseil d'administration.

D'autre part, 2 autres logements font l'objet d'une convention avec la société Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) de Dinant-Philippeville ce qui lui permet également d'avoir un représentant à l'assemblée générale.

1.3.1.3 LA POLICE

1.3.1.3.1 Présentation des différents services



Le corps de police se divise en plusieurs sections. Ces dernières vont être présentées ci-après.

Le service intervention

Ce service est constitué entre autre par des **permanences mobiles**. Ces équipes sont présentes 24H/24H et se rendent sur place afin de constater les infractions, délits, crimes ou encore lors d'accidents. Les policiers qui constituent ces équipes sont formés pour constater, prendre les premières mesures ou effectuer les suites d'enquêtes immédiates découlant du fait commis.

En dehors de ces missions purement réactives, le service intervention peut compter sur différents services spécialisés qui travaillent également de manière préventive. La zone dispose d'une équipe spécialisée en roulage, laquelle s'occupe en priorité de la prévention et la répression en matière de circulation routière, mais également de l'éducation routière des plus jeunes. Régulièrement, des visites

sont organisées au sein des écoles afin de former les élèves à une approche saine de leur comportement d'usager de la route.

Un **service accueil** est également organisé au commissariat central. Un inspecteur est présent tous les jours de la semaine de 08H à 19H afin d'y accueillir la population et d'éventuellement recevoir leurs plaintes.

Le service proximité :

L'agent de quartier doit idéalement être l'intermédiaire privilégié entre la population et la police. Pour ce faire il doit s'intégrer dans le quartier, instaurer un climat de confiance avec les habitants et tendre à devenir leur confident.

Sa mission doit s'articuler autour de trois grands axes :

- Rassembler le plus possible d'informations
- Intervenir dans les conflits pour qu'ils se résolvent à la base et surtout à l'amiable.
- Etre le relais entre la population et les services spécialisés tels que les services sociaux communaux, les services d'aide aux victimes.

Le Service enquête et recherche

Il s'agit d'un service dont la mission principale est d'effectuer des actes de recherche judiciaire et d'enquêtes judiciaires pour des faits dont la résolution relève de la compétence de la zone de Police. Des missions de tous genres peuvent leur être confiées ; stupéfiants, mœurs, vols, harcèlement, etc.

Ce service est actuellement composé de 8 policiers.

Autres services spécialisés :

- Le service des armes : donne des renseignements à la population sur la détention d'armes et qui enregistre la déclaration de toutes les personnes possédant une arme.
- Le service de Techno-Prévention visite les domiciles et fournit des précieux conseils afin de prendre certaines mesures. L'objectif des mesures de techno-prévention est de retarder voire d'empêcher l'intrusion des cambrioleurs dans les habitations. Les risques sont identifiés, évalués et un plan de sécurité est réalisé en fonction des priorités ;
- Les membres du service environnement sont les conseillers administratifs et judiciaires des administrations communales de la zone de police et interviennent sur des problèmes aussi variés que la protection des eaux de surface et souterraines contre la pollution, la lutte contre la pollution de l'air, contre le bruit, la gestion des déchets, la protection de la nature, etc.
- L'Assistance aux victimes est gérée par un travailleur social dont le rôle est l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes d'infractions pénales et/ou de situations familiales problématiques ainsi que leurs proches. Il guide la personne dans ses démarches à effectuer puis un relais est effectué par des services psycho-sociaux plus compétents.

- La direction des ressources humaines et de la logistique a pour mission principale de coordonner les moyens humains, administratifs, techniques et financiers essentiels au fonctionnement de la zone de police.

1.3.1.3.2 Le plan Zonal de Sécurité

Le service de Police Locale de la **Zone de Police des 3 Vallées** poursuivra sa volonté de promouvoir la tranquillité publique, la sécurité et la qualité de la vie, notamment en :

- veillant au développement harmonieux de la vie en communauté ;
- prévenant, résolvant et maîtrisant les problèmes en matière de sécurité ;
- protégeant, aidant et rassurant les citoyens de la zone de police tout en étant digne de leur confiance.

Le plan zonal de sécurité 2009/2012, après analyse de la criminalité locale, était composé de trois objectifs principaux au niveau de la sécurité et de la qualité de vie des concitoyens :

- Sécurité routière
- Incivilités
- Stupéfiants

Le plan zonal de sécurité 2013/2017 est composé de trois objectifs principaux au niveau de la sécurité et de la qualité de vie des concitoyens :

- Les vols qualifiés dans les habitations
Objectif : contribuer à stabiliser le phénomène des vols dans les habitations et, si possible, réduire le nombre de faits commis sur le territoire de la zone de Police.
- L'insécurité routière
Objectif : Lutter contre la vitesse inadaptée, la conduite sous influence, les stationnements irréguliers et les comportements répréhensibles commis par les poids lourds.
- Les incivilités
Objectifs : Lutter contre tous les actes qui sont de nature à porter atteinte à l'environnement, à la sécurité publique et à la tranquillité de la population.

1.3.1.3.3 Actions mises en place par la Zone et objectifs poursuivis.

En matière de vols dans les habitations

La lutte contre les vols dans les habitations fait partie des priorités que s'est fixée notre zone de police. Malgré la mise en place, depuis plusieurs années, d'un plan d'action spécifique en matière de prévention des vols dans les habitations au sein de la zone, le phénomène des vols qualifiés reste entier.

Ces derniers temps nous constatons une augmentation sensible du nombre de ce type de vols, lequel se caractérise comme un facteur d'insécurité important.

La criminalité itinérante, souvent en provenance des grandes agglomérations, et se déplaçant par les grands axes de communication semble majoritairement impliquée dans les épidémies de vols. Cependant la criminalité locale y prend également une part non négligeable.

Afin de combattre de manière efficiente la recrudescence de ce phénomène, notre zone de police s'est fixé pour objectif de :

- Informer la population sur les possibilités en matière de techno-prévention :
 - Diffusion sur le site Internet, sur la page « Facebook » de la Zone de Police et sur le site Couvin.com des conseils pratique, à l'attention des citoyens
 - Informer, via la presse locale, la population quant aux possibilités offertes en matière de visite de conseiller en prévention vol et sur les possibilités de surveillance des habitations en l'absence des occupants
 - Initier, en partenariat, des actions de prévention et de sensibilisation lors de manifestations locales ou des séances d'information
 - Mettre à disposition de la population des folders d'information et de sensibilisation
- Mettre en œuvre des patrouilles de sécurisation et de surveillance, notamment lorsque les habitants ont signalé leur absence
- Procéder aux enquêtes judiciaires en vue de l'identification et l'interpellation des auteurs
- Proposer un suivi auprès des victimes, notamment en matière de prévention vol

En matière d'incivilités

Les autorités communales sont sensibilisées au phénomène des incivilités et celui-ci constitue souvent un facteur d'insécurité pour la population.

Le terme incivilités recouvre différents phénomènes tels que : l'environnement, les dégradations de bâtiments publics et d'espaces publics, les violences et menaces en rue, les nuisances causées par les rassemblements de jeunes, les déjections canines, etc.

Afin de lutter contre ce phénomène générateur d'un sentiment d'insécurité tant objectif que subjectif dans le chef de population, la zone de police se fixe pour objectif de :

- Maintenir l'effort entrepris dès 2005 et aborder le problème de l'environnement de manière professionnelle en amenant la cellule environnement à un niveau professionnel.
- Sensibiliser la population aux infractions inscrites dans le RGPA
- Sensibiliser et former le personnel policier de la ZP (avec un accent tout particulier envers le service de proximité) au RGPA
- Collaborer d'une manière optimale avec les administrations communales en matière d'urbanisme et de dépôts clandestins :

- en dénonçant le plus rapidement possible les faits susceptibles de constituer une infraction (urbanisme)
- en identifiant les auteurs et en les poursuivant (dépôt)
- en faisant appel dès que nécessaire à l'agent constateur du service incivilités
- Limiter les effets négatifs des rassemblements générateurs d'un sentiment d'insécurité
 - en étant plus présent sur les lieux de ces rassemblements
 - en coopérant avec les services communaux existants
 - en réprimant les infractions au code de civilité et au code pénal
- Déceler les problèmes et amener des solutions rapidement afin d'éviter que ces problèmes ne prennent trop d'ampleur.

En matière de circulation routière

Quelle soit urbaine ou rurale, la population de notre Zone est sensibilisée par la vitesse inadaptée de certains usagers de la route. L'information (presse, radio, télévision) qui quotidiennement relate les accidents avec lésions corporelles causés, entre autres, par le non respect de la limitation de vitesse, la conduite sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants, etc... augmente le sentiment d'insécurité. Les comportements répréhensibles commis par certains poids lourds sont également souvent pointé du doigt par les riverains.

Alors que la priorité avait jusqu'alors été la prévention/réduction du nombre d'accidents avec lésions corporelle, aujourd'hui notre zone de police entend s'attaquer aux différents facteurs générant le l'insécurité tant objective que subjective en matière de sécurité routière.

La zone de police souhaite participer à l'effort commun en matière de sécurité routière afin de diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles et de combattre le sentiment d'insécurité de la population:

- en participant aux campagnes IBSR
- en sensibilisant les jeunes à la sécurité routière et en étant plus présente aux abords des écoles
- en diminuant la vitesse des véhicules dans les agglomérations
- en montrant l'exemple
- en sensibilisant la population en général

Dans le cadre du travail ordinaire, la zone s'engage à combattre les phénomènes prioritaires en matière de circulation routière que sont:

- la vitesse excessive et l'agressivité dans la circulation routière.
- la conduite en état d'imprégnation alcoolique et, ou sous l'influence de drogues ou d'autres substances
- le transport routier
- le port de la ceinture de sécurité et des autres dispositifs de retenue

1.3.2 SERVICES COMMUNAUX DEPENDANT D'AUTRES POUVOIRS SUBSIDIANTS ET SERVICES PARA-COMMUNAUX.

Les services qui vont être présentés dans cette section dépendent totalement ou en partie de la Commune, mais ils bénéficient d'un subside provenant du Fédéral ou de Région Wallonne. Pour la plupart de ces services, des comités d'accompagnement sont constitués et veillent à la bonne mise en œuvre des objectifs poursuivis.

1.3.2.1 LE PLAN HP¹⁸

L'habitat permanent dans les campings et les parcs résidentiels de week-end est une forme de précarité qui touche environ 8000 personnes en Wallonie.

Certaines personnes ont choisi ce type d'habitat, mais beaucoup y ont été contraintes faute de trouver un logement à loyer modéré. Il y a donc lieu à la fois de respecter certains choix de vie et d'aider ceux qui le souhaitent à se reloger dignement, tout en endiguant l'extension du phénomène.

Le Plan HP, dont la priorité est de favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits fondamentaux pour tous les habitants de Wallonie, vise à réduire la précarité des personnes concernées et, à terme, la disparition de l'habitat permanent dans les zones de loisir. Le souhait principal est d'apporter, dans le respect des normes d'aménagement du territoire et des principes de cohérence urbanistique, des réponses nuancées et adaptées à chaque situation avec comme priorité de reloger les familles avec enfants.

Ce plan est divisé en 2 phases :

- Phase I : Cette première phase a débuté en 2003 et vise les communes comptant des résidents permanents soit dans un parc résidentiel de week-end, un village de vacances ou un autre domaine de loisir situé en zone inondable, soit dans un camping.
- Phase II : Lancée en 2004, cette seconde phase vise les parcs résidentiels de week-end, les villages de vacances ou les autres domaines de loisir hors zone inondable. La mise en œuvre de cette phase a réellement prit effet en janvier 2005.

La distribution provinciale des résidents permanents place la province de Namur en première position avec 4.604 résidents pour 13 communes. A elle seule, la commune de Couvin héberge 11% des résidents permanents.

Couvin compte, en 2014, 558 résidents permanents (soit 47 résidents de plus par rapport à 2009) dont 527 domiciliés dans la commune.

¹⁸ Informations issues du rapport sur la cohésion sociale en région wallonne 2006 initié par la Région Wallonne, p 16-17.

La répartition géographique des 527 personnes domiciliées dans les équipements visés par le Plan HP est la suivante :

- 53% au domaine de La Forestière (soit 275 résidents) ;
- 8,6% au Caillou d'eau (soit 43 résidents);
- 12,9% au Domaine du Camp Royal (soit 68 résidents) ;
- 5% à la Vallée de Chenaux (soit 27 résidents) ;
- 2,6% au Domaine des Bouvreuils (soit 14 résidents) ;
- 2,9% au Lisieux (soit 15 résidents) ;
- 4,9% au Domaine des Ecureuils (soit 26 résidents) ;
- 3,6% au Roi Soleil (soit 19 résidents) ;
- 0,4% à la Carrière du Parrain (soit 2 résidents) ;
- 1,3% au Savary (soit 7 résidents) ;
- 0,0% au Bailly (soit 0 résidents) ;
- 1,3% aux Rochettes (soit 2 résidents) ;
- 4,9% aux Roches (soit 26 résidents).

L'adhésion au Plan HP de la commune lui permet d'accéder à un ensemble de mesures régionales afin de favoriser la réinsertion des habitants permanents.

Concrètement, la Commune bénéficie de primes pour la démolition de caravanes et pour les personnes relogées. Le Plan HP s'inscrivant dans une dynamique multidisciplinaire, cela signifie que tant les partenaires (AIS, CPAS, etc.) que les habitants permanents pourront également bénéficier d'aides diverses. (Adel, garantie locative, etc.)

Les acteurs clés du Plan HP local sont le chef de projet, le responsable de la concertation locale, le travailleur de l'antenne sociale et bien évidemment le CPAS :

Le chef de projet a pour rôle d'assurer, pour le compte de la commune, la gestion quotidienne du projet local dans le respect des objectifs généraux du plan HP.

Le responsable de la concertation locale est chargé d'organiser la concertation locale avec le soutien méthodologique de la Région. Il est un intermédiaire entre les résidents permanents concernés, les exploitants de campings et la commune. Dès lors, il est chargé de favoriser le dialogue entre ces différentes parties.

Le travailleur engagé à l'antenne sociale a pour mission, au départ d'un travail de proximité sur les lieux de vie des résidents permanents, d'assurer le lien entre ceux-ci et les structures existantes susceptibles de favoriser leur réinsertion dans un logement décent et dans le tissu social et professionnel.

En 2013, un agent post-relogement a été engagé à mi-temps. Ce travailleur accompagne les habitants qui quittent les structures résidentielles pour emménager dans un logement traditionnel afin d'assurer leur insertion durable dans le logement et leur nouveau quartier.

Le CPAS joue un rôle dynamique entourant la mise en oeuvre du Plan HP. En effet, c'est auprès de celui-ci que les demandes d'allocations d'installation doivent notamment être introduites.

1.3.2.2 CAP VERS, SERVICE D'ENCADREMENT DES MESURES JUDICIAIRES ALTERNATIVES

1.3.2.2.1 Présentation

Cap vers est un service destiné à assurer l'organisation et l'accompagnement des mesures judiciaires alternatives telles que les peines de travail autonome ainsi que les mesures de formation. Le service couvre en partenariat avec le Semja de Dinant, de Rochefort et de Walcourt, l'arrondissement judiciaire de Dinant.

Ces mesures et peines entrent dans le cadre légal de la circulaire ministérielle du 07 mars 1995 remplacée par la circulaire du 12 septembre 1996 relative au recrutement par les communes de personnel supplémentaire pour l'encadrement des mesures judiciaires alternatives, au sein du plan global pour l'emploi, la compétitivité et la sécurité sociale, et la loi du 7 mai 2002 concernant la peine de travail autonome.

Les mesures alternatives sanctionnent des personnes majeures ayant commis des infractions, tout en les maintenant dans leur cadre de vie habituel, sans aucune privation de liberté. Concrètement, l'autorité judiciaire demande à l'auteur d'une infraction soit d'effectuer gratuitement un travail (manuel ou intellectuel) au service de la collectivité (PTA) ou de suivre une formation individuelle de type socio-éducative dispensée par le service d'encadrement. Le consentement du prévenu est obligatoire pour l'octroi de ces mesures.

1.3.2.2.2 Les missions des SEMJA

En se référant à la circulaire, les principales missions sont :

- améliorer la prise de conscience, par les auteurs d'infractions des dommages directs et indirects causés par leur comportement sur la qualité de la vie, et lutter contre la banalisation de ces comportements ;
- réduire le nombre et la durée de privations de liberté dans le cadre de l'alternative à la détention préventive ;
- éviter le sentiment d'impunité provoqué par une mesure de classement sans suite dans les cas qui exigent une réaction sociale organisée, sans pour cela recourir au prononcé et à l'exécution d'une courte peine de prison ;
- offrir à ces personnes des possibilités de formation par la pratique d'une activité dans un contexte professionnel ;
- faciliter la réinsertion dans le tissu social de base des personnes ayant commis des faits d'une gravité moindre ;

- associer les autorités administratives locales à des initiatives crédibles tendant à la réduction de la criminalité ;
- réparer de façon significative le préjudice matériel et moral, à la fois sur le plan personnel et sur celui de la société, et garantir les droits de la victime ;
- diminuer la récidive.

1.3.2.3 **LE PLAN STRATEGIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION**

Jusque fin 2010, les subventions allouées au service de sécurité et de prévention étaient rétribuées à l'ASBL le Répit afin de lutter contre les nuisances liées à l'usage de drogues.

Les travailleurs engagés dans le cadre du PSSP contribuaient pleinement au fonctionnement du service et poursuivaient les objectifs de l'ASBL. (Voir la section consacrée à l'ASBL le Répit.)

Ce remaniement fut l'occasion pour le PSSP de se repositionner sur l'échiquier communal en affirmant son rôle de service de PREVENTION et de SECURITE, ce qui entraine en contradiction avec la philosophie de l'ASBL le Répit.

Le plan stratégique de sécurité et de prévention est guidé par un comité de pilotage. Ce dernier veille à la bonne exécution et à l'évaluation du plan. Il se compose du Bourgmestre, de l'Echevine des affaires sociales, du chef de Zone, de la Fonctionnaire de prévention et de la Chef de projet du PCS.

La Commune de Couvin dispose d'un Plan de Cohésion Sociale. Ce service est très proche du PSSP. Bien que d'un point de vue administratif et financier, ces deux structures soient bien distinctes, au niveau de la mise en place des actions, une synergie importante existe et leur finalité est la même : accroître le bien-être des citoyens couvinois,

Pour le plan 2014-2017, nous avons souhaité prendre une nouvelle orientation, trois priorités sont poursuivies dans le cadre du PSSP :

- Les nuisances publiques liées aux incivilités
- Les violences intrafamiliales.
- Les nuisances publiques liées à l'usage de drogues.

Le DLS précédent avait également mis en avant un manque d'informations des citoyens sur la vie communale en général. Afin de répondre à ce constat, le PSSP fut chargé de réaliser un nouveau site internet et de redynamiser la présentation le bulletin d'informations communales. À ce jour, le PSSP tente de manière permanente d'assurer une visibilité des initiatives locales, tant sociales et culturelles, qu'en matière de sécurité et de prévention grâce aux différents médias communaux.

1.3.2.3.1 **Actions développées par le service de sécurité et de prévention**

Le travail du PSSP en matière de lutte contre les nuisances liées aux incivilités s'est concrétisé au travers de :

- **L'engagement d'un agent constatateur à temps plein** : grâce à cet agent, le PSSP souhaite prévenir les comportements inciviques mais aussi permettre un suivi efficace des sanctions

administratives. Le relevé mensuel des interventions de l'agent constatateur nous permettra de procéder à une analyse plus fine de la problématique afin de cibler au mieux les actions en la matière.

- **L'information** : au travers de la diffusion de messages de prévention relatifs aux incivilités dans les divers médias communaux ainsi qu'à la réalisation d'actions de sensibilisation, nous souhaitons diminuer les comportements à risque.
- **La coordination entre le service de proximité de la ZP et l'agent constatateur** : des réunions de coordination ont lieu trimestriellement.

En ce qui concerne la problématique des violences intrafamiliales, le rôle du PSSP a consisté à la création d'une commission « Violences intrafamiliales ». Celle-ci regroupe différents partenaires que ce soit service d'hébergement, CAPS, PMS, AMO, PCS, etc. La commission représente un espace d'échanges entre professionnels, d'informations générales, de trucs et astuces, etc. Ponctuellement, des services extérieurs sont invités afin de présenter leurs actions.

Les besoins de la région furent analysés, les ressources exploitées au mieux et cela a conduit à l'ouverture d'un service spécialisé dans l'accueil des victimes de violences conjugales « Ça vaut pas l'coup ». Ce service est essentiellement subventionné par Solidaris, en partie grâce à l'octroi de points APE, qui a permis l'engagement d'une assistante sociale à temps plein.

Toutefois, un partenariat fut établi entre le PSSP et une psychologue indépendante afin de renforcer le service offert. Le rôle de cette consultante est multiple ; supervision de l'AS, gestion de groupe de paroles ou accueil des victimes dans le cadre d'entretiens psychologiques.

Quant à la problématique des nuisances liées à l'usage de drogues reste bien présente sur le territoire couvinois. En effet, de par sa situation géographique (axe Charleroi-France) et suite à la paupérisation de plus en plus importante de la Commune, nous remarquons que la consommation de produits psychotropes est une réelle problématique locale.

Malgré la présence de l'ASBL Le Répit, service spécialisé dans l'accueil est l'accompagnement d'usagers de drogues et de leur entourage, la Commune de Couvin a souhaité s'investir dans la politique globale de prise en charge de la problématique. Le PSSP est donc membre du conseil d'administration de l'ASBL RAF et en assure le secrétariat. Il est également représenté à l'assemblée générale de l'ASBL le Répit et fait partie du comité pédagogique de l'ASBL.

Ce positionnement lui permet d'être au cœur des organes stratégiques et donc d'influer sur la prise en charge de la problématique des assuétudes.

1.3.2.4 L'ALTER'ACTION

1.3.2.4.1 Présentation du service

Le Plan de Cohésion Sociale est initié par la Région Wallonne dans le but de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie.

En 2014, l'équipe de l'Alter'action, P.C.S. couvinois, est composée d'une coordinatrice, de deux assistantes sociales à mi-temps, de 2 éducatrices à temps plein.

1.3.2.4.2 **Objectifs généraux des PCS**

Le Plan de cohésion sociale s'efforce de promouvoir l'exercice de 6 droits fondamentaux de compétence régionale :

- Le droit à un revenu digne ;
- Le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ;
- Le droit à un logement décent et à un environnement sain ;
- Le droit au travail ;
- Le droit à la formation ;
- Le droit à l'épanouissement culturel et social.

Le PCS doit répondre aux deux objectifs suivants :

- Le développement social des quartiers ;
- La lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Le PCS se décline en actions coordonnées au sein de 4 axes :

- l'insertion socioprofessionnelle ;
- l'accès au logement décent,
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes,
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

1.3.2.4.3 **Objectifs du PCS de Couvin**

Le développement d'actions en partenariat

Le travail en partenariat s'impose du fait de la richesse du tissu socio-culturel couvinois. Couvin et ses alentours disposent de nombreux services sociaux et de nombreux clubs sportifs. Dans ce contexte, il est clair que la **complémentarité et la concertation prennent tout leur sens**. Ce partenariat a lieu aussi bien au niveau des actions de terrain (ex : les animations enfants dans les campings avec l'AMO le CIAC) qu'au niveau de la mise en œuvre du plan (le comité d'accompagnement du PCS est composé de différentes associations de Couvin).

Le développement d'actions spécifiques, pris en charge par le PCS.

Malgré le tissu associatif important, force est de constater qu'à Couvin, une frange de la population n'a pas recours aux services. Dès le début des PSI (ex PPP et PCS), le travail fut basé sur ce constat qui reste d'actualité. Une série de personnes ne franchit pas la porte des institutions pouvant pourtant répondre à leurs besoins. Le PCS joue le « **maillon manquant** » entre la rue et les services. Ceci

explique que la mise en place d'un travail de rue et des actions de quartier. Le rôle du PCS est d'informer, assurer les relais, fédérer et promouvoir la cohésion sociale.

Publics cibles

- Toute personne concernée directement ou potentiellement par le décrochage social.
- Les publics non rencontrés ou peu intégrés dans les structures existantes. Les actions de terrain sont orientées, d'une part, sur les habitants permanents des campings et des parcs résidentiels et d'autre part, sur les jeunes et jeunes adultes fréquentant la rue.

Actions et projets

➤ *Guichet social*

Un travailleur social se charge d'assurer des permanences au bureau plusieurs heures par jour pour assurer l'accueil de personnes qui se présentent dans nos locaux. L'objet est de les écouter, entendre leurs demandes, donner des informations, les relayer vers d'autres institutions sociales, médicales, juridiques,...

➤ *Actions dans les campings :*

Travail de terrain dans les campings en partenariat avec l'AMO le CIAC : animations pour les enfants et vestiaire de seconde main.

➤ *Espace Alternatif (en partenariat) :*

Lieu d'accueil intergénérationnel qui permet la rencontre, l'échange et la lutte contre l'isolement.

Projets mis en place : restaurant social, projet jeunes talents, petits déjeuners gratuits, etc.

En 2012, ces projets ont été mis en suspens suite à la perte du local. Malgré la mobilisation des services impliqués et des citoyens, aucune solution ne fut trouvée immédiatement.

Le projet petits déjeuners avait été maintenu dans la salle de réunion du PCS le mercredi matin, ceci afin de ne pas perdre complètement le lien avec le public. L'administration communale s'était engagée à fournir un espace communautaire qui permettrait la poursuite de ces actions. Les travaux d'aménagement sont enfin terminés, l'ouverture officielle de ce nouvel espace Alternatif se fera dans le courant du mois de mars 2015. De cette ouverture découleront toutes sortes de projet.

➤ *Le projet Article 27*

Conventionné avec l'ASBL art 27, le PCS s'est engagé à mettre à la disposition du public cible, les programmes, les informations et les affiches art 27. Il organise également des sorties culturelles collectives en partenariat avec le CIAC, le Kraak, la MJ 404, la cellule art 27.

➤ *Eté solidaire*

Cette opération, réalisée depuis plusieurs années, est organisée en collaboration avec le CPAS. Ce projet fournit un job d'étudiant à 16 jeunes. L'objet de leur travail porte sur la valorisation de leur quartier et de leur environnement, elle développe leur sens de la citoyenneté.

1.3.3 ASSOCIATIONS PRIVÉES BÉNÉFICIAIRES D'UN SOUTIEN COMMUNAL

1.3.3.1 ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES D'UN SOUTIEN FINANCIER PONCTUEL

Chaque année, certains services couvinois se voient octroyer une aide par la commune pour un montant global de 15.000 euros. La répartition de ce budget varie d'une année à l'autre en fonction des besoins des associations.

Les services suivants ont déjà reçu un soutien financier : le centre d'expression et de créativité- école de devoirs, les maisons de jeunes de Frasnes et de Couvin, l'AMO, le centre d'information couvinois, le service de médiation de dettes et de colis alimentaires ou encore d'autres services comme la maison d'accueil de Dailly ou le Répit ont déjà été aidés.

Les mouvements de jeunesse, les fanfares, les associations 3x20, ... bénéficient également d'une aide financière ponctuelle.

Certains élus locaux sont membres du conseil d'administration de ces associations.

1.3.3.2 LE CENTRE CULTUREL

Il existe également au sein de la commune un centre culturel local, lui-même constitué en asbl, reconnu par la Communauté Française et régi par un contrat programme. Financé par la Communauté Française, la commune soutient financièrement le Centre Culturel. Des représentants communaux sont investis dans le conseil d'administration de l'ASBL.

Par ces actions, le centre culturel souhaite « fédérer les acteurs socioculturels de l'entité couvinoise ». Il veille aussi à ce que les actions mises en place permettent le développement de la citoyenneté, de l'ouverture, de la tolérance, de l'accessibilité...

Le Centre culturel initie diverses commissions culturelles et encourage la participation citoyenne. Il soutient également les initiatives créatives et valorise le patrimoine couvinois.

1.3.3.3 LES HABITATIONS DE L'EAU NOIRE (HEN)

Les Habitations de l'Eau Noire sont une des 74 sociétés de logement de service public (slsp), sociétés locales de logement social, qui couvrent tout le territoire Wallon. Installées au niveau communal, elles sont en relation de proximité avec la population. Leurs missions sont :

- D'acquérir et de rénover des logements avant de les louer
- D'acquérir et de rénover des bâtiments pour les transformer en logements destinés à la location
- De construire ou de gérer des logements destinés à la location ou à la vente.

Ces sociétés visent à assurer la salubrité des logements ainsi que la mise à disposition de logements destinés prioritairement aux ménages à revenus modestes et en état de précarité. Comme nous l'avons

déjà expliqué ci-dessus, il est évident que la présence du sentiment de sécurité passe par le droit de chaque citoyen à bénéficier d'un logement décent.

Dans ce cadre, le rôle des pouvoirs locaux, plus communément appelé « l'ancrage communal du logement » est primordial et a été renforcé par le nouveau code wallon du logement. Ainsi, certaines compétences relatives au logement ont été décentralisées vers les communes pour adapter les politiques et les réalisations aux contextes locaux et rapprocher le pouvoir de décision des citoyens. La commune, structure appropriée pour envisager les projets dans leur globalité, a donc comme objectif de renforcer la cohésion sociale en développant des synergies entre les différents acteurs sociaux locaux. Par ailleurs, la commune a des représentants au sein des structures de décision des HEN.

Les HEN couvrent l'arrondissement de Philippeville, c'est-à-dire 7 communes : Couvin, Walcourt, Doische, Cerfontaine, Florennes, Viroinval, Philippeville.

En 2013, les HEN possédaient 240 logements sociaux locatifs sur l'entité de Couvin :

- 3 à Aublain, rue du Culot, 6
- 2 à Mariembourg, rue ReineAstrid, 58 et 60
- 6 à Frasnes-lez-Couvin dont 2 Place des Tilleuls et 4 au Quartier des Auwes
- 4 à Cul-des-Sarts, résidence de l'Isle-Bonne
- 13 à Couvin, rue de la Maladrie
- 7 à Couvin, Avenue de la Libération
- 177 à Couvin, résidence Emile Donnay et rue du Herdeau
- 21 à Couvin, résidence Montbard
- 1 à Couvin, rue de la Falaise
- 4 à Couvin, rue Roche Albéric
- 2 à Couvin, rue de Regniessart.

Au 30/06/2010, les HEN comptait 582 locataires sur la commune de Couvin.

La problématique du logement est bien présente sur notre commune et les besoins en la matière ne cessent de s'accroître.

Les H.E.N. ont procédé au recrutement d'un référent social en juin 2013. Cette personne aura pour mission d'aider les locataires à s'insérer socialement dans leur cadre de vie, utiliser leur logement de manière adéquate, comprendre et respecter leurs devoirs contractuels, accéder à une aide adaptée à leur situation et à leurs besoins, auprès des services existants dans le secteur de l'aide à la personne et de l'action socio-sanitaire

1.3.3.4 L'ASBL LATITUDE J

Cette asbl s'occupe de l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 12 ans.

Durant les périodes scolaires, elle ouvre de 07h à 18h et le mercredi après-midi.

Elle est installée à Mariembourg et à partir de septembre, elle sera en charge de la maison du Forem à Couvin.

Durant les vacances scolaires, des plaines sont organisées en partenariat avec l'administration communale de Couvin.

1.3.4 PARTICIPATION DE LA COMMUNE ET DU CPAS DANS CERTAINES INTERCOMMUNALES ET AUTRES SERVICES.

La commune et le CPAS participent avec d'autres communes dans la mise en place d'actions en vue d'offrir aux citoyens des services, de qualité, de proximité et des infrastructures correctes.

Cette logique d'association des communes permet, outre le renforcement du sentiment de bien-être et de sécurité, de réaliser des économies d'échelle en terme financier.

La commune de Couvin est affiliée à de nombreux groupements, intercommunales et associations, et ce, dans de nombreux secteurs.¹⁹

Gaz/Electricité : IDEG, IDEFIN et AIESH.

Télédistribution : INATEL, Asbl Télé-Sud

Déchets : BEP environnement (Le Bureau Economique de la Province de Namur est au service de la collectivité pour la gestion des déchets ménagers en province de Namur.)

Economie : BEP Expansion économique (Le Bureau Economique de la Province de Namur est un acteur du développement économique dans l'accompagnement des entreprises, l'équipement de parcs d'activité économique, le tourisme, l'environnement et l'aide aux communes.)

Eaux : SWDE (Société Wallonne des Eaux), INASEP (Intercommunale Namuroise de Services Publics) et le Comité de contrôle de la distribution d'eau.

Médico-social : AIHSHSN (Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois), l'Asbl « Samu des Fagnes », l'Asbl « Maison des Jeunes (le 404), l'Asbl « Le Kraak », l'Asbl « CIAC ».

Entreprises :

AIMAC : Association Intercommunale Mixte de l'Abattoir de Chimay. Cette association fait partie du Groupement Economique Sud Entre-Sambre-et-Meuse (GECO), réseau d'entreprises de toutes tailles.

¹⁹ Programme Communal de Développement Rural de Couvin – Analyse socio-économique – Pré-diagnostic (Mai 2010)

Elle occupe 2 personnes et offre comme service l'abattage d'animaux à usage privé. Elle se trouve au niveau du zoning industriel de Baileux (Chimay).

La Fondation Chimay-Warsoise : Fondation d'Utilité Publique créée en 1996 à l'initiative de la communauté des moines de l'Abbaye de Scourmont dans le but de séparer sa vocation monastique de ses préoccupations économiques générées par le développement de ses entreprises (brasserie, fromagerie, etc).

Loisirs/sports/tourisme :

ISSNSH (Intercommunale des Sports du Sud-Namurois et du Sud-Hainaut), responsable du Couvidôme et de la piscine de Couvin, bénéficie d'un soutien financier important de la Commune de Couvin.

L'OCTC(Office Communal du Tourisme Couvinois) et la Maison du Tourisme des Vallées des Eaux Vives.

Aide communale : L' Union des Villes et des Communes de Wallonie.

Emploi : ALE (Agence Locale pour l'Emploi de Couvin), Comité de négociation syndicale, Comité de prévention et de protection.

Enseignement : CPEONS (Le Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné.), Conseil de Participation dans l'enseignement communal de Couvin.

Internat : Conseil de Participation Internat « Les Aubépines », Conseil de Participation Internat Mixte de la Communauté française.

Culture : Asbl « Centre Culturel Christian Colle », Asbl « Centre Culturel Régional Action Sud ».

Animaux : Asbl « Refuge du Beaussart » (refuge pour des chiens et des chats à Boussu-en-Fagne)

Transport : TEC Namur-Luxembourg, SRWT(Société Régionale Wallonne du Transport.)

Financement : Holding Communal.

Urbanisme: Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville.

1.3.5 INSTITUTIONS PRÉSENTES SUR L'ENTITÉ SANS LIEN AVEC LA COMMUNE

Sur l'entité de Couvin, il existe d'autres institutions, à caractère social ou non, qui influent sur la précarité, le sentiment de confort et donc de sécurité de la population. Nous allons brièvement présenter quelques-uns de ces services.

1.3.5.1 SECTEUR DE LA RÉINSERTION-SOCIOPROFESSIONNELLE :

Particulièrement touchée par la question du chômage, la commune peut compter sur la présence de nombreux organismes pour lutter contre cette réalité.

1.3.5.1.1 *La Miresem*

La Mission Régionale pour l'Emploi et l'Insertion du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse est située à Mariembourg sur la place Marie de Hongrie. Son but est de mettre en oeuvre des actions d'insertion et d'accompagnement des bénéficiaires vers un emploi durable et de qualité au travers de diverses actions :

- l'accompagnement dans la recherche d'emploi (rédaction de curriculum vitae, etc.) ;
- l'aide dans la définition d'un projet professionnel ;
- donner les outils nécessaires pour décrocher un job (entraînement à l'embauche, etc.) ;
- l'accompagnement avant et pendant l'emploi (job coaching, etc).

Des permanences spécifiques sont organisées pour les jeunes de 18 à 25 ans toutes les semaines à Mariembourg mais aussi à Couvin (Maison des Jeunes et Plan de Cohésion Sociale), Nismes (Viroinval), Chimay, Baileux (Chimay), Beaumont et Momignies. Des formations en entreprises sont également organisées par la Miresem. Enfin, un employé est spécialisé pour l'introduction d'un dossier à l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée).

1.3.5.1.2 *Le Forem*

Une antenne du Forem se trouve à Couvin et permet aux personnes cherchant un emploi de consulter les offres, d'obtenir des conseils dans des démarches administratives, de bénéficier d'un accompagnement professionnel et d'aide à la recherche d'un emploi. Pour les entreprises, il est possible d'obtenir des conseils en ressources humaines et de bénéficier du plan formation insertion.

Les permanences sont assurées du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et du lundi au jeudi de 13h30 à 15h45.

1.3.5.1.3 Asbl Carrefour

Située à Couvin, cette asbl est un centre de formation et de réinsertion socioprofessionnelle. De nombreuses formations sont organisées pour les demandeurs d'emplois comme des remises à niveaux, des cours d'alphabétisation, des cours de français, des formations pour les futures aides ménagères, des cours théoriques du permis de conduire, etc. Le but de ces formations est d'amener les demandeurs d'emplois vers une formation qualifiante et/ou un emploi.

1.3.5.1.4 Coordination emploi

Il s'agit d'un portail des services de l'aide à l'emploi et à la formation du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse réalisé à l'initiative de la commune de Walcourt. Ce portail rassemble les Agences de Développement Locales, les Aides Locales à l'Emploi, la Miresem, l'asbl Carrefour, la Maison de l'Emploi de Philippeville, Doische et Walcourt, l'association Chapitre XII (Florennes) et l'échevinat de l'économie.

1.3.5.2 SOINS DE SANTÉ ET AIDE À DOMICILE

La commune de Couvin est bien pourvue en acteurs de soins de santé de base. En effet, 27 médecins généralistes sont recensés pour l'ensemble de la commune mais sont en général localisés au centre de Couvin et ensuite dans les villages de Mariembourg, Cul-des-Sarts, Gonrioux et Petigny. On recense également une dizaine de dentistes, 13 infirmières, 9 kinésithérapeutes, 1 psychologue, 1 allergologue et 1 ophtalmologue.

Par contre, Couvin dépend de l'extérieur en ce qui concerne les hôpitaux. Le Centre de Santé des Fagnes de Chimay est l'hôpital le plus proche. Pour la province de Namur, c'est au Centre Hospitalier de Dinant qu'il faut se rendre.

La Maison Croix-Rouge des Eaux Vives est située à Frasnes et couvre les communes de Couvin et Viroinval. Elle propose un service de prêt de matériel sanitaire. Celle-ci assure des permanences sur rendez-vous.

Enfin, Couvin possède 8 pharmacies sur son territoire : 4 à Couvin, 2 à Mariembourg, 1 à Cul-des-Sarts et 1 à Gonrioux.

Vu l'étendue de notre territoire, le caractère rural de la région et le vieillissement de la population, les services d'aide à domicile sont très prisés. Nous avons la chance de pouvoir disposer d'une couverture riche en la matière :

Interviennent sur la commune de Couvin : le Service Provincial d'Aides Familiales, la Centrale de services à domiciles, l'Aide en Milieu Rural dont l'antenne est située à Chimay, l'Aide à Domicile pour la Région des Fagnes.

Un service de soins infirmiers de qualité faisant partie de la Croix jaune et blanche est également présent sur l'ensemble de l'entité.

IL&C propose les services d'aides ménagères partout en Wallonie et Bruxelles. La commune de Couvin est desservie par l'Antenne située à Dinant.

La maison des services située à Couvin et l'ASBL Entraide et Solidarité de l'Entre Sambre et Meuse, sont des agences de titres- services dont les activités sont l'aide au ménage et au repassage.

1.3.5.3 MOBILITE :

L'A.S.B.L. Mobil'Esem fut créée en 2011 afin de répondre à la problématique de mobilité qui gangrène la région.

L'objectif est de rendre les demandeurs d'emploi/travailleurs peu qualifiés de la région du sud de l'Entre-Sambre et Meuse plus mobiles en créant des outils concrets qui seront à leur disposition et qui leur permettront d'agrandir leur mobilité. (les créer, les promouvoir, arriver à ce que le public les utilise)

Mobil ESEM, consciente des problèmes de mobilité, a paré au plus pressé et a mis sur pied des cours de permis théorique avec une pédagogie adaptée aux personnes qui n'ont pas l'habitude d'étudier de la théorie. Par la suite, elle a organisé un cours de permis pratique à coût réduit. À cela s'ajoute une mise en place d'un plan de mobilité individuel, d'un système de location de vélos à prix réduit et d'une mise en place d'une centrale de mobilité qui encourage le covoiturage en collaboration avec Taxistop.

1.3.5.4 LOGEMENTS :

Outre le CPAS et les HEN, la commune bénéficie également de la présence de L'AIS de Dinant sur son territoire. Cette Agence Immobilière Sociale de Dinant gère 6 logements, 5 maisons et un appartement. Elle se verra confiée la gestion de certains logements communaux en construction actuellement.

1.3.5.5 ASSUÉTUDES

1.3.5.5.1 L'Asbl Le Répit

L'ASBL le Répit est un service d'accompagnement psycho-social spécialisé en matière d'usages de drogues (il) légales et d'assuétudes. Il donne des informations sur des produits et des comportements liés à une consommation, propose une écoute appropriée, un soutien, des entretiens psychosociaux individuels, de couple, et/ou de famille, des groupes de paroles et une orientation éventuelle vers d'autres centres spécialisés (cure, post-cure...) pour les (ex-)usagers, l'entourage et les professionnels confrontés à une situation d'usages de drogues en toute gratuité et confidentialité.

Il est le seul service spécialisé en matière d'assuétudes dans le sud de l'Entre Sambre et Meuse et couvre ainsi 12 communes. Sa présence sur le territoire de Couvin joue un rôle non négligeable au niveau du sentiment de sécurité/insécurité de la population, car, il faut l'admettre, que ce soit fondé ou non, les usagers de drogues impressionnent, voire insécurisent.

L'équipe se compose d'une psychologue et de deux assistantes sociales. Aussi, depuis le 1^{er} septembre 2014, en partenariat avec la MASS de Charleroi « DIAPASON », un médecin généraliste est présent une demi-journée par semaine afin de proposer une consultation médicale, principalement pour la prescription de traitement de substitution à l'héroïne.

Depuis le 1^{er} mars 2014, le répit a quitté les locaux de la commune pour s'installer au Faubourg Saint-Germain 46, Couvin afin d'agrandir le service et ainsi offrir un meilleur espace d'accueil aux bénéficiaires.

Le Répit, en partenariat avec la Ferme de l'Aubligneux et la commission Alternative, assure l'ouverture de l'espace alternatif et propose des petits déjeuners gratuits le mercredi matin, moment où l'assistante sociale peut intervenir de manière informelle auprès d'un public qui n'ose pas franchir la porte du service.

Il a une mission d'information, de sensibilisation, accompagnement psychosocial et orientation pour les (ex-)usagers, l'entourage et les professionnels confrontés à une situation d'usages de drogues en toute gratuité et confidentialité.

Ses actions

Outre les entretiens psycho-sociaux, individuels, familiaux ou en couple, sur demande spontanée ou contrainte judiciaire, le Répit a développé d'autres spécificités :

- **Les entretiens décentralisés** : étant donné la difficulté de mobilité pour les habitants de la zone 11, le Répit a fait le choix de se déplacer vers son public. L'équipe mène donc des entretiens décentralisés sur plusieurs communes de la zone.
- **Les groupes de paroles** : en 2013, des groupes de paroles ont été mis en place en collaboration avec le service de réinsertion du CPAS de Chimay. Ce groupe était constitué à la fois consommateurs mais également de membres de l'entourage d'un consommateur.
- **Animations** : en 2013, le Répit a été contacté par des écoles de la zone qui souhaitaient soit une présentation du service et des missions soit un point de vue d'expert concernant les assuétudes. Le Répit a également réalisé des animations autour des drogues avec des jeunes MENA (mineurs étrangers non accompagnés) dans deux services de la zone (Espéranto et Fedasil). D'autres animations, avec des adultes cette fois, ont également eu lieu dans des services de réinsertion socio-professionnels.

1.3.5.5.2 Le RAF

Le Réseau Assuétudes des Fagnes est une asbl, créée en 2006, qui a pour but de mettre en œuvre les missions fixées par le décret Wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément et au subventionnement des réseaux d'aide et de soins, ainsi que des services spécialisés en assuétudes.

Le RAF assure une prise en charge globale de la problématique des assuétudes sur la zone 11 qui est composée des communes de Florennes, Philippeville, Doische, Viroinval, Couvin, Chimay, Momignies, Froidchapelle, Sivry-Rance, Beaumont, Cerfontaine et Walcourt. Cette zone appelée plus

communément « la région des Fagnes » est à cheval sur les provinces du Hainaut et de Namur et rassemble la Botte du Hainaut et le Sud de l'Entre Sambre et Meuse. Il assure la coordination des services concernés, dont notamment Le Répit, par cette thématique afin de proposer une politique cohérente entre les différents intervenants.

1.3.5.6 SERVICES SOCIAUX :

1.3.5.6.1 La Maison Provinciale du Mieux-être :

Ce bâtiment regroupe différents services provinciaux, tels que le PMS, le Centre de guidance, la souris verte, le service Mots pour Maux, la Médecine du Travail, etc.

1.3.5.6.2 L'AMO le CIAC(Centre d'Information et d'Action de Couvin)

Cette asbl est un service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO) agréé par la Communauté française en catégorie 1. De ce fait, elle reçoit des subsides en personnel et en fonctionnement pour 4 équivalents temps plein (ETP), ainsi que des aides à l'emploi de la Région Wallonne (1/2 temps APE) et du fond sectoriel (2 mi-temps Maribel □ promotion de l'emploi dans le secteur non marchand). En termes de moyens humains, l'asbl possède donc 5,5 ETP représentés par un directeur juriste et 7 assistants sociaux et éducateurs. La commune de Couvin apporte également son soutien en mettant des bâtiments communaux à disposition du CIAC.

L'objectif du CIAC est de favoriser l'épanouissement du jeune (0-18 ans) dans son entourage et de prévenir toute rupture avec celui-ci au travers de 3 axes :

- l'accompagnement individuel lors des permanences sur rendez-vous ou à domicile, suivis à la demande, etc ;
- l'action communautaire et collective par la réalisation de projets (sociaux, culturels, sportifs, festifs, etc) portant sur des thèmes qui concernent les jeunes, souvent en partenariat avec d'autres services ou associations comme le Plan de Cohésion Sociale, les centres de jeunes, les organismes d'éducation permanente, etc.

1.3.5.6.3 Infor Jeunes

Le réseau Infor Jeunes est composé de centres d'informations destinés aux jeunes et répartis un peu partout en Wallonie dont un à Couvin. Il existe également 27 Point Relais Infor Jeunes, répartis dans toute la Wallonie, constitués d'associations locales et/ou de communes conventionnées avec Infor Jeunes sur un plan local.

Infor Jeunes collecte, vérifie, traite et diffuse l'information pour la mettre à la disposition des jeunes par tous les moyens appropriés (billets hebdomadaires, fiches d'information, large documentation consultable, etc) et ce, en fonction de la demande des jeunes.

En partenariat avec le PCS et le réseau des bibliothèques publiques de Couvin, Inforjeunes Couvin a ouvert un espace public numérique.

1.3.5.6.4 **La Ferme de l'Aubligneux**

La Ferme de l'Aubligneux, située à Dailly, est une asbl accueillant des familles et des adultes en difficultés. Elle est agréée pour 21 personnes. L'objectif est d'assurer un logement d'urgence et communautaire et de développer un projet de vie. C'est un moyen de faire le point dans sa vie et de se réinsérer socialement par le biais de la réalisation de tâches quotidiennes, des activités communautaires déterminées avec l'équipe éducative, une aide à la recherche de logement, de formation et/ d'emploi, une guidance budgétaire et psychologique et un suivi en post-hébergement.

Profil des bénéficiaires :

Année 2011	Année 2012
11 Hommes seuls	9 Hommes seuls
8 femmes seules	11 femmes seules
10 couples	5 couples
7 couples avec enfants	13 couples avec enfants
1 père + enfants	0 père + enfants
11 mères + enfants	3 mères + enfants

1.3.5.6.5 **Groupements d'éducation permanente**

Divers mouvements d'éducation permanente tels « Vie Féminine », « l'ACRF » et « Les femmes prévoyantes socialistes » sont présentes sur la commune. Ces associations permettent à un public souvent précarisé de sortir ou d'éviter un isolement excessif, source potentielle de l'existence d'un sentiment d'insécurité.

1.3.5.6.6 **Vie associative**

Il existe également de nombreux comités de jeunes, des comités de quartiers, des groupements de 3 X 20, etc.

Tous ces comités organisent fréquemment des événements festifs ou d'autres activités (marché de Noël, brocante...) sur la commune. Ces activités permettent à la population de se rencontrer dans un cadre détendu et de s'investir dans la vie de leur commune.

1.3.5.6.7 **Loisirs/ Activités**

En termes de loisirs, diverses activités sont organisées sur le territoire communal et la commune dispose d'infrastructures telles qu'un cinéma, des bibliothèques, etc.

Il existe également diverses associations de danse et musique, des cercles d'histoires, des troupes théâtrales, etc.

La commune de Couvin est très bien lotie en termes d'infrastructures sportives. La plaine des sports de Couvin est la référence communale en termes d'infrastructures sportives et à elle s'ajoute non moins de 18 infrastructures dispersées çà et là sur le territoire dont certaines proposent un caractère pluridisciplinaire.

Le karting des Fagnes dispose d'un circuit de 1.388m soit l'un des plus longs d'Europe. Le karting bénéficie d'une réputation au niveau mondial, grâce à l'organisation d'épreuves internationales.

La commune dispose de 33 clubs sportifs sur son territoire dont :

- 5 clubs de football ;
- 4 clubs de mini-foot et de tennis de table ;
- 3 clubs de cyclisme ;
- 2 clubs de tennis, de jogging, de balle pelote et de danse ;
- 1 club d'athlétisme, d'escalade, de volley-ball, de balle pelote, de natation, de judo, de boxe française, de triathlon, de musculation et de pétanque.

Tout cela fait de Couvin un pôle sportif attractif local et régional.

1.4 Analyse SWOT des dispositifs de prévention de la Commune

1.4.1 LES ÉLÉMENTS UTILES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de nombreux services sociaux traitant de problématiques variées ; - Nombreux endroits de concertations entre services et pratique de réseau ancrée dans la commune ; - Réelle volonté politique de développer et de s'impliquer dans de nombreux projets sociaux et culturels ; <p>Bonne collaboration entre la Police, l'Echevinat des affaires sociales, le P.C.S. et le P.S.S.P.</p> <p>Lieu de concertation entre Police et services sociaux (Comité de Pilotage, Comité accompagnement PCS, C.C.P) ;</p> <p>Existence d'une vie associative et sportive importante</p> <p>Présence d'une caserne des pompiers à Couvin</p> <p>Adhésion de la commune au Plan de Cohésion Sociale. Présence d'éducateurs de rue et mise en œuvre de nombreux projets visant la création de cohésion sociale au sein de la commune.</p> <p>Présence du SEMJA qui limite la représentation au sein de la population d'un sentiment d'impunité pour les personnes à l'origine d'infractions</p> <p>L'existence sur l'entité d'un plan stratégique</p>	<p>L'existence d'une gare et des TEC qui facilitent l'accès aux grandes villes. Cela a des répercussions sur la formation professionnelle et le taux d'emploi de la population.</p> <p>Présence de l'ASBL Mobil'Esem qui coordonne la problématique mobilité.</p> <p>L'existence de deux écoles secondaires générales, techniques et professionnelles. La présence d'un CEFA, de trois centres PMS et d'un internat.</p> <p>Présence du FOREM au centre de Couvin et de plusieurs asbl ayant pour objet l'insertion professionnelle (La MIRESEM, Carrefour Emploi)</p> <p>Présence du Réseau Assuétudes des Fagnes afin de permettre une prise en charge globale des problèmes d'assuétudes et développement des services offerts par l'ASBL le Répit.</p> <p>L'existence d'une société de logements, les Habitations de l'Eau Noire et d'une A.I.S.</p> <p>Présence d'une maison d'accueil, La Ferme de l'Aubligneux</p> <p>Présence de la Fondation Chimay Wartoise (à l'initiative des Pères Trappistes) ayant pour objet le développement économique et social des communes de Chimay-Couvin-Momignies</p> <p>Les aides du BEP qui permettent le développement d'industries sur le zoning de Mariembourg</p> <p>Existence de services de santé comme le centre de planning familial, le centre de santé mentale et l'hôpital « Centre de Santé des Fagnes » de Chimay (intercommunale dont</p>

<p>de sécurité et de prévention, du plan zonal et du moniteur de sécurité.</p> <p>Une police de proximité très présente</p> <p>Existence d'un règlement de police communale, d'une charte du « Bien vivre ensemble » et d'un agent constatateur.</p> <p>Présence d'écoles fondamentales (primaires et maternelles) dans de nombreux villages de l'entité et d'une école de promotion sociale</p> <p>Existence d'infrastructures sportives de qualité. (Hall Omnisport, piscine, Karting des Fagnes, etc.)</p> <p>Adhésion au Programme Communal de Développement Rural et au Programment Communal de Développement de la Nature</p> <p>Présence de la Commune de Couvin ou du CPAS dans de nombreuses intercommunales.</p> <p>Développement du zoning commercial à Couvin</p> <p>Inauguration d'un nouvel « Espace Alternatif » et opportunités associées de développement de projets divers</p>	<p>la commune de Couvin fait partie).</p> <p>Présence d'une asbl (Solidarité alimentaire) qui offre un service de médiation de dettes, d'aide alimentaire et de magasins de seconde main.</p> <p>Existence des tickets Article 27 qui permettent, aux populations à faibles revenus, l'ouverture culturelle à prix démocratique.</p> <p>Sentiment d'être dans un cadre de vie agréable de par l'attraction touristique de la commune de Couvin.</p> <p>Présence d'un nombre important et varié de surfaces commerciales. La présence de magasins du style « Aldi », « Lidl », « Zeeman », etc. permet à une population précarisée de supporter les besoins de base (à savoir se nourrir et se vêtir)</p> <p>Mise en place du Service « Ça vaut pas l'coup ».</p> <p>Présence d'une crèche et d'accueils extrascolaires</p> <p>Présence de nombreuses maisons de repos. (population vieillissante)</p> <p>Présence de centres d'accueil pour personnes handicapées. (Albatros et Goelands)</p>
--	---

1.4.2 ÉLÉMENTS NÉFASTES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

Faiblesses	Menaces
<p>Incivilités de plus en plus répandues.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance des services présents sur la commune - Lourdeurs administratives de certaines démarches 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de perspectives de travail à long terme pour les travailleurs sociaux, lié à la ponctualité des subsides et à leur montant - Lenteur dans le paiement des subventions met à mal la réalisation des missions de chacun.

<ul style="list-style-type: none"> - Absence de lieu de concertation formalisé entre service de police et services sociaux; - Turn over important au sein des services sociaux - Carence au niveau de l'urgence en matière d'assuétudes et de problèmes psychiatriques - Banalisation de la consommation d'alcool dans la région. - Faible qualification professionnelle de la population locale. - Manque de logements sociaux, de logements de transit et de logements d'urgence. - Nombre important d'habitants en zone de loisir, d'équipement touristique - Le sentiment d'insécurité de la population généré par les incivilités des conducteurs et les comportements répréhensibles des poids lourds - Renforcement du sentiment raciste de la population suite à la mise en place de l'ILA. Sentiment d'injustice dans les populations précarisées face à l'aide apportée aux personnes étrangères, aide que ces populations considèrent devoir bénéficier en premier lieu. - Saturation actuelle du zoning de Mariembourg au niveau de l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> - Délais extrêmement longs dans la mise en place du contournement ; - Proximité de la frontière française qui renforce le transit de la drogue. - La facilité d'obtention de crédits pour des populations qui n'ont pas les moyens de les rembourser. (endettement) - La présence de la Nationale 5 qui est un axe central et qui implique la présence d'un nombre important de véhicules n'ayant pas toujours une vitesse adaptée. - Politique de restructuration de la SNCB qui réduit le nombre de navettes Couvin-Charleroi et fermeture du guichet. - L'offre de logement à prix modeste est insuffisante et non adaptée à la taille des ménages - Le nombre limité de place pour la maison d'accueil et les critères de sélection qui ne permettent pas à l'ensemble de la population (par exemple, aux usagers de drogues) d'y avoir accès - L'entité de Couvin a une large superficie qui ne rend pas les interventions toujours faciles (que ce soit des services sociaux ou de la police) - La décentralisation de la commune de Couvin par rapport aux grandes villes. - Les villages sont faiblement desservis par les transports en commun - Offre d'emploi limitée impliquant un nombre de chômeurs important - Proportion importante de la population bénéficiant de faibles revenus, augmentation de la pauvreté ;
--	---

	<ul style="list-style-type: none">- Exclusions des chômeurs au 01/01/2015 qui augmentent le nombre de RIS à charge de la commune.- Cadre législatif différent entre la France et la Belgique en matière d'assuétudes. Les Français viennent chez nous pour bénéficier d'un traitement méthadone.- Nombreux logements insalubres.- Temporalité des usagers des services sociaux différente de celle des travailleurs sociaux et du système.- Présence sur le territoire de la zone de personnes ayant un casier judiciaire chargé
--	--

II. LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE

2.1 Méthodologie générale

2.1.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE

Durant les 4 années de mise en application du PSSP, le comité s'est rencontré environ 4 fois par an. Outre, le suivi de la mise en application du PSSP, le Comité s'est penché sur la question du recueil d'informations auprès de la population et auprès des établissements scolaires, la mise en place du Conseil Consultatif de Prévention ainsi que l'actualisation du DLS.

Le Comité de pilotage est composé :

Du Bourgmestre de la ville de Couvin, Mr DOUNIAUX

De l'échevine des Affaires sociales : Madame DEPRAETERE

Du chef de Corps de la Police des Trois Vallées, Mme WUILMART

De la Fonctionnaire de Prévention, Mme LEBRUN

De la coordinatrice du P.C.S. : Mme Duriaux.

2.1.2. LE COMITÉ DE RÉDACTION

Le **comité de rédaction** regroupe différents partenaires qui, de par leur pratique professionnelle, ont une connaissance approfondie de la réalité de terrain et de son évolution en matière de difficultés et problématiques rencontrées sur la commune de Couvin.

La fonctionnaire de prévention rédige seule le document mais auparavant, plusieurs réunions avec les partenaires avaient permis d'échanger des données.

Ont participé à ces séances de travail : l'AMO le CIAC, InforJeune Couvin, le PCS, la déléguée en prévention du SAJ.

2.1.3. METHODE DE RECOLTE DES DONNEES

La structure du DLS précédent répondant au canevas soumis par le Ministère de l'Intérieur, la fonctionnaire de prévention assure l'actualisation de ce dernier. Pour ce faire, elle recueille les informations auprès des services compétents :

- Le service divers services de l'administration communale : le service population, le service logement, le service travaux subsidiés, l'enseignement, le PCS, le Plan HP, le service travaux subsidiés, le service incivilités.
- Les services partenaires : l'ASBL RAF, le Répit, le SAJ, l'AMO le CIAC, le CPAS de Couvin, la ferme de l'Aubligneux, la Zone de Police ...
- La fonctionnaire de prévention participe aux réunions de la coordination des travailleurs sociaux, au comité d'accompagnement du RAF, etc. où de nombreuses informations sont échangées et peuvent servir à l'actualisation du DLS.

En ce qui concerne les données objectives de l'insécurité, celles-ci sont issues des statistiques de la zone de police des 3 vallées. Afin d'offrir un point de comparaison, nous nous sommes référés aux informations présentes sur le site de la police fédérale.

Une comparaison est également réalisée avec les données de la province de Namur, de la Région Wallonne et de l'ensemble du territoire belge.

En ce qui concerne les données subjectives de l'insécurité, nous nous sommes bien entendu inspirés du Moniteur de Sécurité et nous l'avons comparé aux éditions précédentes, mais aussi des analyses réalisées par la ZP suite à l'enquête de sécurité locale qui fut réalisée en 2012. Nous avons également pu bénéficier des informations issues du diagnostic de cohésion sociale réalisé par le PCS.

De plus, la commune de Couvin a dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural a dû procéder à l'élaboration d'un diagnostic communal. Pour ce faire, il fut fait appel à un Bureau d'étude professionnel, Survey & Amenagement. Ceux-ci ont rendu un pré diagnostic très complet en juin 2010.

2.1.4. SOURCES DES DONNEES ET REFERENCES

Notre première source d'information est le DLS 2013, dès lors, il nous semble important de conserver les références qui avaient été utilisées à l'époque.

Nous nous sommes également fortement inspirés des informations contenues dans le PZ 2013-2017 et dans l'analyse stratégique réalisée par le CPD WUILMART en vue de l'élaboration du plan zonal.

Nous avons la plupart du temps indiqué, soit dans le texte, soit en bas de page, l'époque de référence des données citées.

2.1.4.1. RESSOURCES PROVENANT D'INTERNET

Site Internet du Forem, <http://www.leforem.be>

Site Internet de l'Institut national belge de statistiques, <http://www.ins.be>

Site internet de la Police fédérale : <http://www.polfed-fedpol.be> rubrique Criminalité : Statistiques de 2000 à 2009 pour chaque entité Site Internet du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes Moyennes et Energie : <http://ecodata.mineco.fgov.be>

<http://statbel.fgov.be>

Site Internet de la Ville de Couvin : <http://www.couvin.be>

Site Internet de la Zone de Police des 3 Vallées : www.police3vallees.be

Site Internet du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : <http://www.luttepauvrete.be>

Site Internet de la Société Wallonne du logement : <http://www.srw.be>

Site Internet du Ministère de la Région Wallonne : <http://mrw.wallonie.be>

Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), Les communes les plus défavorisées sur le plan socio-économique en Wallonie, Rapport réalisé pour le Cabinet du Ministre-Président Jean-Claude Van Cauwenberghe, Version du 3 septembre 2004, Olivier Colicis, Marc Debuissou, Laurence Dussart, Christine Mainguet, Laurence Vanden Dooren, Valérie Vander Stricht. <http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/fichiers/Clascom384.pdf>

2.1.4.2. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALALUF, M., Sociologie du travail, ULB, 2004

BOULLIER D., CHEVRIER S., Les sapeurs-pompiers, PUF, Paris, 2000

LISON L., « Le journal du Caillou D'Eau », Travail de fin d'études, Haute Ecole Charleroi-Europe, Charleroi, 2003-2004 .

Direction interdépartementale de l'intégration sociale, Rapport sur la cohésion sociale en Région Wallonne, Namur, 2006,

D.L.S 2007/2011 de la Ville de Namur

Plan Zonal de Sécurité 2005-2008 de la zone de Police des 3 vallées

Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 de la zone de Police des 3 Vallées

TELLER, M., ALBERS, C., A l'écoute du sentiment de sécurité, Rapport général sur le sentiment d'insécurité, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, Mars 2006

VAN DEN STEEN, I., VAN DEN BOGAERDE, E., MARCHAND, P., Le Moniteur de Sécurité 2004, Police Fédérale, Bruxelles, 2004 (Enquête fédérale et Commune de Couvin)

VAN DEN STEEN, I., VAN DEN BOGAERDE, E., MARCHAND, P., Le Moniteur de Sécurité 2006, Police Fédérale, Bruxelles, 2007 (Enquête fédérale et Commune de Couvin)

VAN DEN STEEN, I., VAN DEN BOGAERDE, E., MARCHAND, P., Le Moniteur de Sécurité 2008, Police Fédérale, Bruxelles, 2009 (Enquête fédérale et Commune de Couvin)

2.1.4.3. RESSOURCES INTERNES

Programme Communal de Développement Rural de Couvin – Analyse socio-économique – Pré-diagnostic (Mai 2010), Survey & Aménagement

Diagnostic de Cohésion Social réalisé par le PCS en 2013

La criminalité enregistrée sur la ZP des 3 Vallées. Analyse stratégique en vue de la rédaction du Plan Zonal de Sécurité de la ZP 5311 ; CDP Virginie WUILMART – Chef de Corps, Juillet 2013

Plan Zonal de Sécurité, 2014-2017, rédigé par CPD Virginie WUILMART.

+

2.2 Données objectives

2.2.1 LE MONITEUR DE SECURITE 2008/2009

Au-delà du sentiment d'insécurité exprimé par les habitants, le Moniteur de Sécurité 2008 nous livre également des informations sur les infractions dont le panel a été victime au cours des 12 derniers mois ainsi que sur le comportement de la population victime d'infractions face aux forces de l'ordre.

Pour rappel, 354 personnes âgées de plus de 15 ans et habitant la commune de Couvin ont répondu à cette enquête téléphonique. Ces informations nous renseignent sur les délits dont ont été victimes certains couvions, mais cela ne signifie pas que les faits rapportés se soient tous produits sur le territoire communal.

2.3.2.1 FAITS DONT LES PERSONNES RECONNAISSENT AVOIR ETE VICTIMES CES 12 DERNIERS MOIS.

En 2008, 14.06 % des ménages déclarent avoir subi un **vol de/dans voiture ou des dégradations**. (14.11% en 2006 et 12.62% en 2004). Aucun vol de voiture n'a été déclaré pour 2008, il s'agit principalement de faits de dégradations ou de vols dans voiture. 5.56 % des ménages déclarent s'être faits volé leur mobylette. (3.33 % en 2006)

Les victimes de **violence physique** ou de **menace** représentent 10.59% de la population. (en 2006, 8.11% et 8.51% en 2004)

6.52% de la population a été victime de **faits de destruction** (sauf cambriolage/voiture). (7.66% en 2006 et 4.18% en 2004). Dans la moitié des cas, il s'agit de personnes demeurant dans des habitations 4 façades.

6.5 % de la population déclare avoir été victime de **cambriolages ou tentatives** de cambriolages. (3.94% en 2006 et 5.49% en 2004). Dans 62 % des cas, cela se déroule le soir ou la nuit. Les maisons 4 façades et 3 façades représentent plus de 76.5% des habitations concernées.

3.15 % de la population a été victime **de vols** (sauf cambriolage/vol de véhicule). En 2006, ce résultat était de 3.28% et 4.2% en 2004. Les vols avec violence ou menace qui ont été rapportés, ont été perpétrés à l'égard d'hommes âgés de 15/24 ans.

Délits de fuite dans la circulation : 1.49% contre 1.73% en 2006 et 1.75% en 2004.

Délit sexuel : 0.73% (chiffres semblables en 2006 et 2004).

Cette enquête du Moniteur de Sécurité nous permet également de mesurer la proportion des faits qui sont rapportés à la police. En effet, nous savons bien que les données policières ne sont qu'un aperçu de la situation réelle car tous les faits ne sont pas portés à sa connaissance.

2.3.2.2 INFRACTIONS RAPPORTEES A LA POLICE

L'une des questions de cette enquête était de savoir si le panel avait signalé certaines infractions à la police au cours de ces 12 derniers mois. Une distinction est également opérée à ce niveau entre signalement des faits et déclarations formelles. La première peut se faire de manière verbale, soit lors d'une conversation informelle ou encore par un appel téléphonique, la seconde implique la rédaction d'une déclaration et la signature de celle-ci.

Voici un tableau résumant les informations issues du Moniteur de Sécurité 2008 de la Commune de Couvin :

Délits	Révélés lors de l'enquête	Signalés à la police	Déclarations formelles
Dégâts à la voiture	47	25.5%	23.4%
Destruction	36	13.89%	11.11%
Tentative de cambriolage	14	21,43%	7.14%
Vol dans voiture	14	71.43%	64.29%
Cambriolage avec vol	12	58.33%	50%
Vol de vélo	2	50%	50%
Vol de mobylette	1	100%	100%
Menace de violence physique	52	31.83%	29.66%
Violence physique	19	40.42%	37.44%
Délit de fuite dans la circulation	8	32.76%	19.59%
Autres infractions	18	27.56%	13.14%
Délit contre la morale sexuelle	11	0%	0%
Vol sur une personne sans violence	4	67.49%	62.47%
Vol sur une personne avec violence	4	50%	50%
Vol en dehors de la maison, victime absente	3	100%	100%

L'interprétation de ce tableau est la suivante : sur les 354 personnes interrogées lors de l'enquête, 47 faits de « dégâts à la voiture » ont été signalés à l'interviewer. 25,5% des personnes victimes de ce fait l'ont signalé à la police et 23.4% ont établi une déclaration. Sur base de ces informations, nous pouvons donc supposer que les PV rédigés par la ZP représentent à peine un quart des dégradations aux voitures subies par les Couvinois.

De plus, grâce à ce tableau, nous pouvons nous rendre compte que la nature des faits infractionnels influence le comportement des victimes. En effet, certains faits seront déclarés plus spontanément que d'autres :

- Les vols (cambriolage, dans voiture, dehors de la maison, sur une personne) sont rapportés à la police dans plus de 60% des cas.
- Les infractions se rapportant aux personnes, notamment les violences ou menaces sont plus rarement rapportées. Moins de 35% des personnes qui ont reconnu avoir subi des menaces ou de la violence en ont fait part à la police.
- A noter que sur le panel de 354 personnes, 11 déclarent avoir subi des délits contre la morale sexuelle mais pas une n'en a fait part à la police.

Les préjudiciés qui ne signalent pas les faits à la police considèrent dans 39% des cas que ce qui leur est arrivé n'est pas suffisamment grave. 29% estiment que cela ne servirait à rien, 14% pensent que de toute façon le malfaiteur ne sera tout de même pas pris ou puni et dans 10% des cas parce qu'ils estiment ne pas avoir assez d'informations sur le délit.

Au vu de ces informations, il nous faudra garder à l'esprit que les données relatives à la criminalité livrées par les statistiques policières doivent être traitées avec précaution et distance. En effet, il ne s'agit là que d'un reflet plus ou moins proche de la réalité des faits qui se base la plupart du temps sur les procès verbaux rédigés par les policiers.

2.2.2 DONNEES POLICIERES RELATIVES A LA CRIMINALITE COMMISE ENREGISTREE AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE DES 3 VALLEES.

Analyse stratégique réalisée par la Chef de zone, Madame Wuilmart, en juillet 2013, en vue de la réalisation du Plan zonal de sécurité.

Les sources exploitées sont :

- Statistiques policières de criminalités (SPC) 2000-2012 arrêtées au 26/04/13
- Baromètre de la criminalité 2009 – 2013 arrêté au 21/06/13

2.2.2.1 PREAMBULE

Il est important de garder à l'esprit certaines règles lors de l'interprétation des résultats présentés. Nous examinons ici des données policières. Ces données reflètent donc et entre autres :

- la part de la criminalité portée à la connaissance et enregistrée par les services de police (existence d'un chiffre noir) ;
- la propension des victimes à porter plainte ;
- la politique policière et les actions menées ;
- les priorités judiciaires ;
- la dépenalisation ou pénalisation d'actes ;
- l'amélioration ou au contraire, un mauvais encodage dans les systèmes informatiques ;
- et des changements dans les règles de comptage ou définitions.

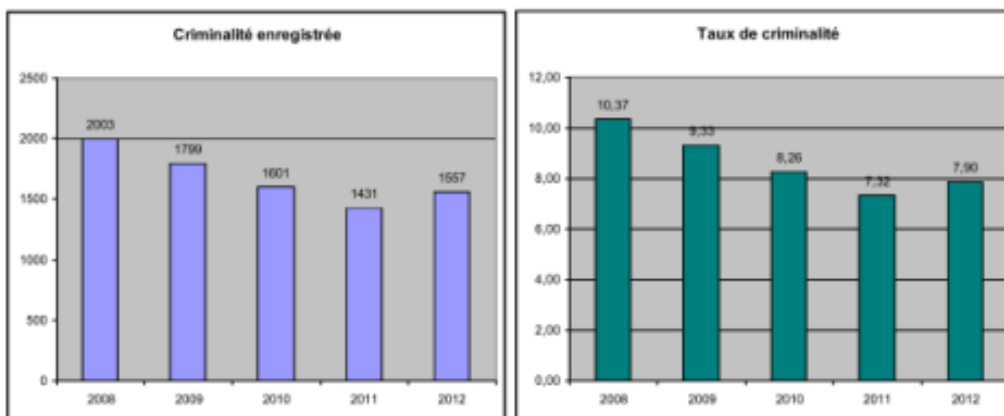
De ce fait, avant de déclarer une augmentation ou diminution de faits sur un territoire, il est important de s'assurer que les autres facteurs susmentionnés n'entrent pas en ligne de compte.

2.2.2.2 CRIMINALITE ENREGISTREE AU SEIN DE LA ZONE.

2.2.2.2.1. Nombre total de délits par an (criminalité enregistrée) sur l'ensemble de la Zone de police

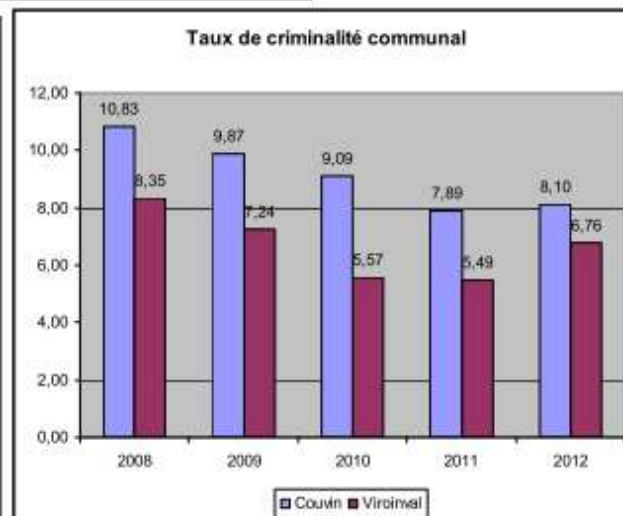
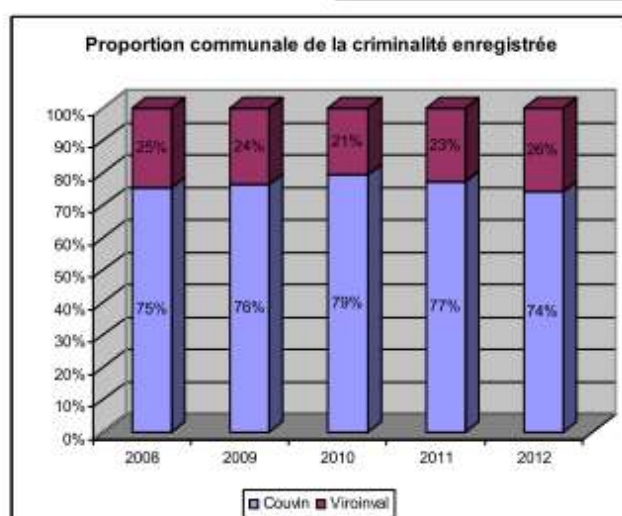
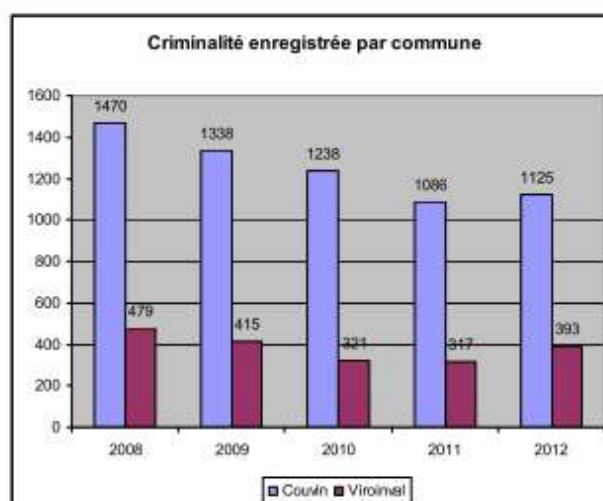
La Zone de police des 3 vallées regroupant les entités de Couvin et Viroinval, nous tâcherons, dans la mesure du possible de présenter les données relatives à notre commune.

Nous pouvons constater que si le nombre total de délits était en diminution constante entre 2008 et 2011, l'année 2012 marque quant à elle une augmentation par rapport à 2011. Il semblerait que les premières tendances de 2013 (1er semestre non encore consolidé) confirment ce retour à la hausse. Comme exprimé dans notre préambule, cette tendance est cependant à relativiser au regard des types d'infractions enregistrées.



Les taux de criminalité constatés (soit le nombre de délits par 100 habitants) suivent la même évolution que les chiffres bruts. Une influence de la population inscrite aux registres des communes constituant la zone ne peut donc être avancée comme explication des variations de la criminalité enregistrée.

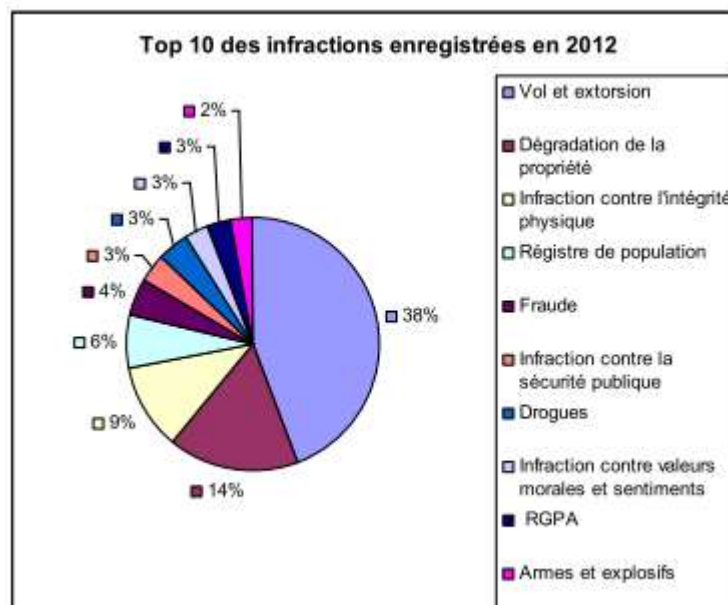
En moyenne, 75% des délits enregistrés sur la Zone de Police concernent la commune de Couvin. Notons cependant que la proportion de faits enregistrés sur Viroinval est à la hausse pour 2012 et que la différence de proportion n'a jamais été aussi petite.



2.2.2.2. Evolution de la criminalité enregistrée

Alors que les infractions contre les personnes sont en constante diminution, on constate une augmentation sensible de la criminalité contre les biens entre 2011 et 2012. Cela se marque particulièrement dans la catégorie vol et extorsion pour laquelle une très forte hausse s'est produite lors du dernier trimestre 2012. Seules 3 catégories représentent à elles seules plus de la moitié de cette criminalité : vols et extorsions (38%), dégradations de la propriété (14%) et infractions contre l'intégrité physique (9%) et ce, tant pour la commune de Couvin que pour celle de Viroinval. Parmi les catégories d'infractions reprises par les statistiques SPC de la Police Fédérale, voici à présent le top 10 des catégories qui sont les plus enregistrées sur la Zone de Police:

1. Vols et extorsions (584 faits en 2012);
2. Dégradations de la propriété (221 faits en 2012);
3. Infractions contre l'intégrité physique (147 faits en 2012);
4. Infractions au registre de la population (87 faits en 2012);
5. Infractions liées à la fraude (65 faits en 2012);
6. Infractions liées à la drogue (50 faits en 2012);
7. Infractions contre la sécurité publique (50 faits en 2012) ;
8. Infractions contre les valeurs morales et les sentiments (42 faits en 2012) ;
9. Infractions au Règlement général de police (39 faits en 2012) ;
10. Infractions relatives aux armes et aux explosifs (38 faits en 2012).



	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Vol et extorsion	543	627	660	625	626	485	500	446	557	620	314
Dégradation de la propriété	316	312	361	320	270	276	272	245	222	214	95
Infr. contre l'intégrité physique	173	175	211	233	247	194	161	169	147	184	116
Infr. contre la sécurité publique	122	146	134	119	135	129	119	87	50	80	36
Fraude	129	144	79	65	70	56	72	61	65	70	28
Registre de population	39	74	60	48	92	91	82	83	67	106	54
Drogues	138	98	64	97	84	117	31	28	52	46	54
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	45	102	115	96	89	64	69	46	43	69	43
Armes et explosifs	40	36	38	46	42	34	44	33	38	95	98
Infr. contre la famille	54	59	70	47	42	85	26	16	12	12	7
Infr. contre la foi publique	21	42	43	40	34	26	22	30	33	32	7
Ivresse et alcool	12	29	29	35	47	37	25	14	33	33	14
Infr. contre les mœurs	15	31	18	29	32	20	29	34	25	43	18
Environnement	98	47	35	28	24	17	17	16	4	7	2
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	3	13	18	15	71	37	12	10	33	40	34
Infr. contre l'autorité publique	14	23	37	29	27	20	16	15	21	16	6
Protection de la jeunesse	16	11	10	17	17	24	18	20	19	41	21
Criminalité informatique		7	3	10	15	26	22	20	24	40	24
Législation sur les étrangers	2	5	16	6	2	10	8	19	19	16	9
Contravention code pénal	62	24	4	3	2	1	1		1	2	
Autres lois spéciales	31	2	3	4		2	1	2	1	1	2
Protection de la personne	12	3	4	1		2	2	1	3		2
Exercice illégal de l'autorité publique	3	14	2		1	3	3		1		1
Code pénal social			1			1			5	15	4
Travail	1		9	3	3	1	2	4	2		
Infr. contre la liberté individuelle		1	2	3		1	3	1	3	3	
Carte d'identité	1	3	3		1	2	2	3			1
Pratiques commerciales	1	1	2	1		1	1	2			
Santé publique					1	1		1			1
Traite des êtres humains				3			1				
Sécurité privée	1	1	1								
Autres infractions code pénal					1	1					
Législation économique								2			
Loi du football (vente de tickets)						2					
Hormones et dopage			1								
Marchand de sommeil								1			
Sous-total:	1 891	2 030	2 035	1 923	1 975	1 756	1 561	1 409	1 530	1 785	991
Contravention règlement policier local			46	97	30	46	42	28	39	28	52
Sous-total:			46	97	30	46	42	28	39	28	52
Total:	1 891	2 030	2 081	2 020	2 005	1 802	1 603	1 437	1 569	1 813	1 043

Bien que le classement du top 3 reste inchangé depuis 2008, notons que si la plus part des catégories enregistraient une baisse constante entre 2008 et 2011, certaines sont en nette augmentation depuis 2012. C'est notamment le cas des vols et extorsion, des infractions contre la sécurité physique, des infractions contre les mœurs, de la protection de la jeunesse ; etc

Les catégories les plus enregistrées sur le territoire de la zone de police vont être développées de manière plus approfondie ci-après afin de mieux percevoir leur ampleur, leur évolution ainsi que leurs différentes facettes.

Leur dimension sera aussi comparée à celles du territoire national et de l'arrondissement judiciaire de DINANT.

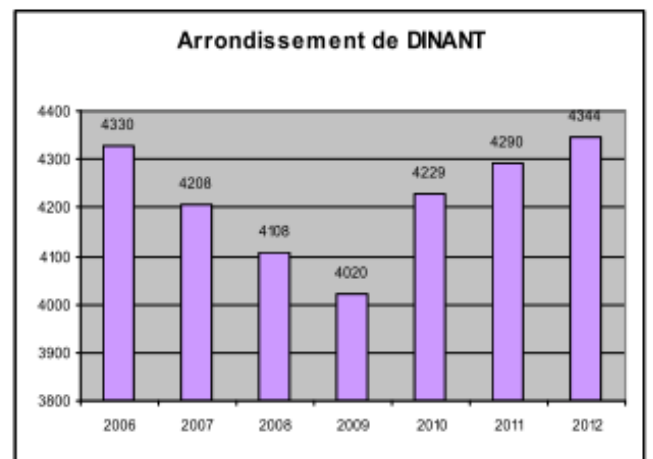
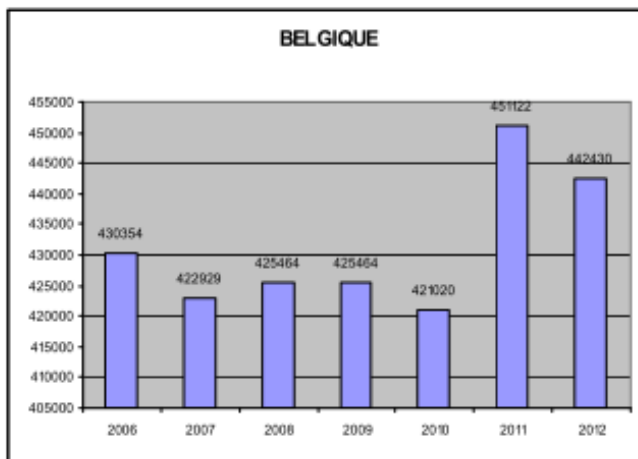
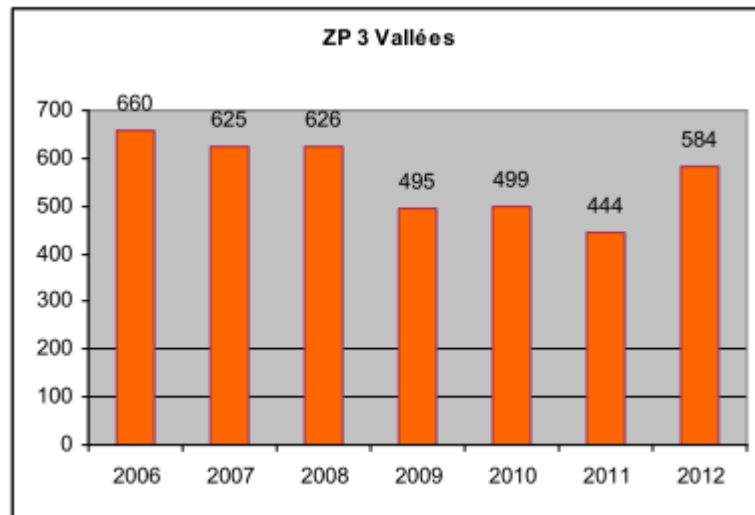
2.2.2.3. ANALYSE DES FIGURES CRIMINELLES LES PLUS REPRESENTÉES

Ci-après, seules les figures criminelles permettant un éclairage approfondi sur le phénomène seront abordées.

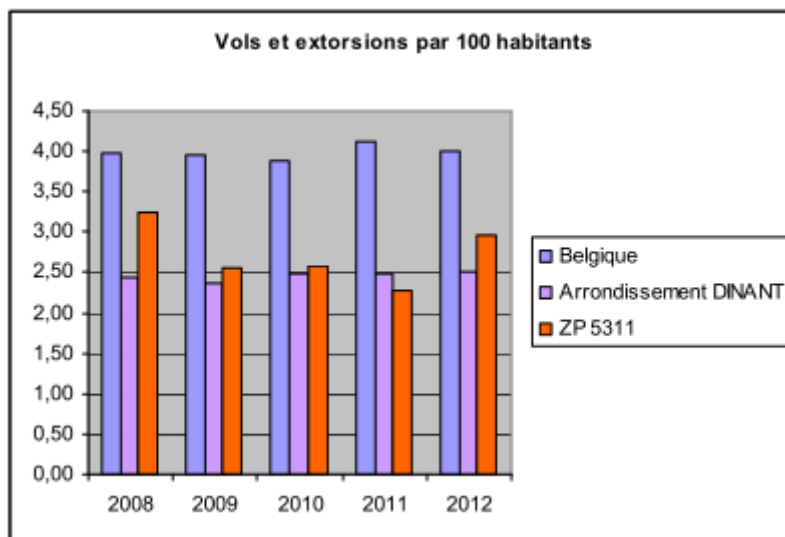
Madame Wuilmart nous ayant fourni une analyse détaillée fin 2013, nous nous baserons sur ses constats de l'époque et lorsque cela s'avère possible, nous communiquerons les statistiques de l'année 2013 et du premier semestre 2014 telles qu'elles sont communiquées sur le site de la police fédérale.

Les vols et extorsions

Les vols et extorsions sont, chaque année, les infractions les plus fréquemment constatées sur notre territoire. En 2012, cela représente 38% de la criminalité totale enregistrée. De 2006 à 2011, la Zone de Police des 3 Vallées a connu une évolution favorable des vols et extorsions, leur nombre diminuant progressivement. En 2012 nous enregistrons une hausse de 31.5% les mois de novembre et décembre ont été particulièrement touchés; bien qu'il y ait eu des interpellations dans ce domaine, cette tendance à la hausse se confirme néanmoins pour 2013 : 620 faits et 314 pour le 1^{er} semestre 2014.

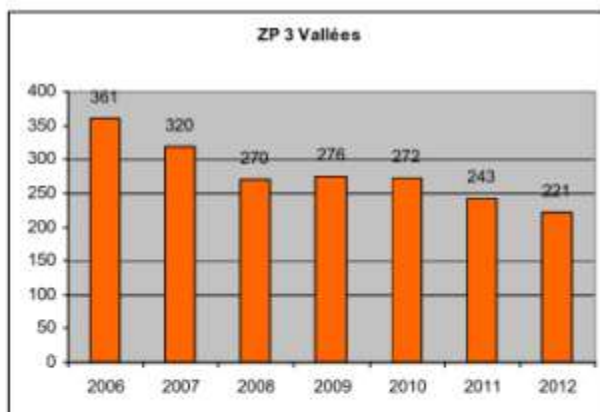


Nous constatons qu'en ce qui concerne le phénomène des vols et extorsions, tant notre Zone de Police que l'arrondissement de DINANT observent des tendances contraires à la tendance nationale et ce, sans raison apparente.

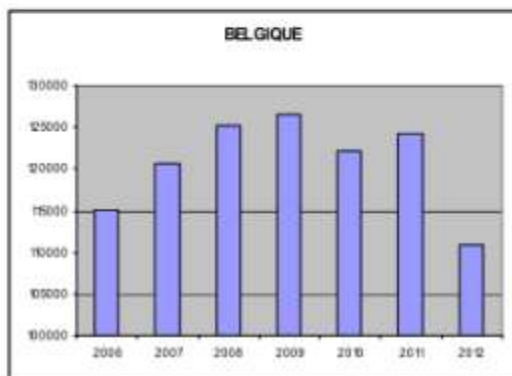


Les dégradations contre la propriété

Les violences contre la propriété (vandalisme, destructions, dégradations, incendies,...) représentent la seconde catégorie d'infractions les plus enregistrées sur notre territoire et ce, malgré qu'elle soit en diminution constante. (361 en 2006 ; 214 en 2013)

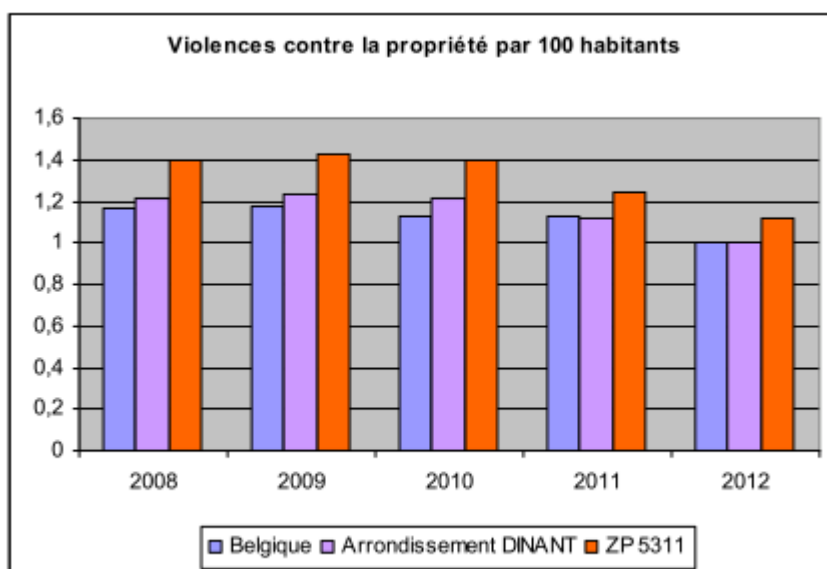


Pour comparaison :



Alors que sur le territoire national, bien que la diminution entre 2011 et 2012 soit importante, les chiffres ont tendance à fluctuer d'année en année. Pour l'arrondissement, alors qu'une légère augmentation s'est marquée de 2006 à 2009, la diminution est vertigineuse entre 2010 et 2011 ainsi qu'entre 2011 et 2012.

Lorsque nous relativisons les données, les différences entre territoires deviennent limitées à quelques décimales. Nous comptons alors, pour chacun de ceux-ci, une moyenne de 1 à 1.4 délits de violences contre la propriété par 100 habitants. Notons aussi que c'est dans notre Zone que le taux est le plus élevé.

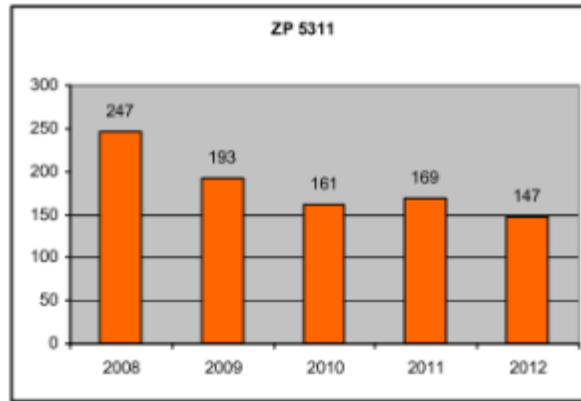


Les infractions contre l'intégrité physique

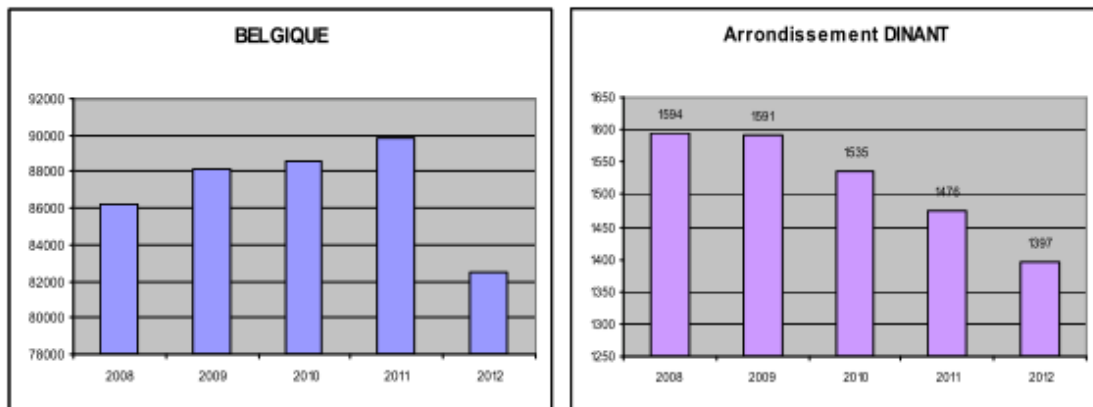
Les infractions contre l'intégrité physique représentent les troisièmes délits les plus enregistrés sur notre territoire depuis 2009. En 2012 le nombre de faits s'élevait à 147 faits, en 2013 184 et pour le premier semestre 2014, 116 faits avaient déjà été enregistrés.

La ventilation par catégories nous désigne les coups et blessures comme largement majoritaires avec 85% du sujet en 2012. Les violences commises hors sphère familiale sont alors les plus nombreuses.

Figures criminelles extraites SPC	2008	2009	2010	2011	2012	Tendance 2012
Coups et blessures hors sphère familiale	149	128	114	116	91	↘
Coups et blessures dans la sphère familiale	80	48	36	32	35	=
Infractions involontaires contre l'intégrité physique	13	15	8	16	20	↗
Meurtre	1	2	2	3	0	↘↘
Torture et maltraitance	3	0	1	1	1	=
Assassinat	1	0	0	1	0	=



Pour comparaison :



Les taux par 100 habitants devenant inférieurs à l'unité, nous n'avons pas jugé utile de les présenter ici.

CONCLUSIONS

De manière générale, les infractions enregistrées dans la banque de données policières sont plus nombreuses en 2012 (1569) et en 2013 (1813). Toutefois, au vu de ce que peuvent refléter ces données, nous ne pouvons conclure, sans réserve, à une augmentation effective de la criminalité sur notre territoire.

L'étude approfondie nous montre que cette augmentation concerne principalement les infractions contre les biens et tout particulièrement la catégorie des vols et extorsions.

Tout comme la catégorie des vols et extorsions, les autres catégories d'infractions les plus enregistrées sur la Zone de Police sont identiques depuis 2006. L'orientation des priorités du Plan Zonal doit donc continuer dans la même lignée en y intégrant toutefois le phénomène des vols en ciblant particulièrement les vols qualifiés dans les habitations dans un plan d'action spécifique.

La seconde catégorie des infractions les plus enregistrées est celle des dégradations de la propriété et plus spécifiquement, les actes de vandalismes envers les véhicules et les biens immobiliers. Ces

infractions sont concernées par notre priorité ciblant les incivilités sensu lato. Ce point est donc également à mettre en relation avec les infractions au Règlement Général de Police.

La troisième catégorie des délits les plus enregistrés sur notre territoire est celle des infractions contre l'intégrité physique et tout particulièrement les coups et blessures commis dans et hors sphère familiale. Pour l'année 2014, la zone de police a enregistré 91 faits de coups et blessures hors sphère familiale (= à 2012) et 43 faits de coups et blessures au sein de la sphère familiale (contre 35 faits en 2012).

Nous savons que le rôle des services de police est limité dans ce domaine et notamment au-delà des interventions ponctuelles pour faire cesser l'infraction ou pour la constater. Il en est de même pour les 4^{ème} et 5^{ème} catégories d'infractions les plus relevées par nos services : les infractions au registre de population et les fraudes (escroqueries principalement).

Quant à la dernière catégorie étudiée, les infractions en matière de stupéfiants, leur évolution ces dernières années nous montre que le sujet est présent sur notre territoire et qu'il justifie que la Zone de Police entreprenne des actions afin de lutter contre ce phénomène.

2.2.3 DONNEES PROVENANT DE L'ACTIVITE DE L'ASBL LE REPIT

Ces données sont le reflet de l'activité de l'ASBL le Répit durant les années 2011, 2012, 2013. Il est à noter que durant les années 2011 et 2012, le Répit a connu quelques difficultés qui ont certainement influé sur le taux de fréquentation du service. 2013 signe le renouveau du Répit, qui depuis, ne cesse de se développer.

En 2014, l'ASBL Le Répit a quitté les bâtiments communaux pour s'installer dans de nouveaux locaux au centre de Couvin.

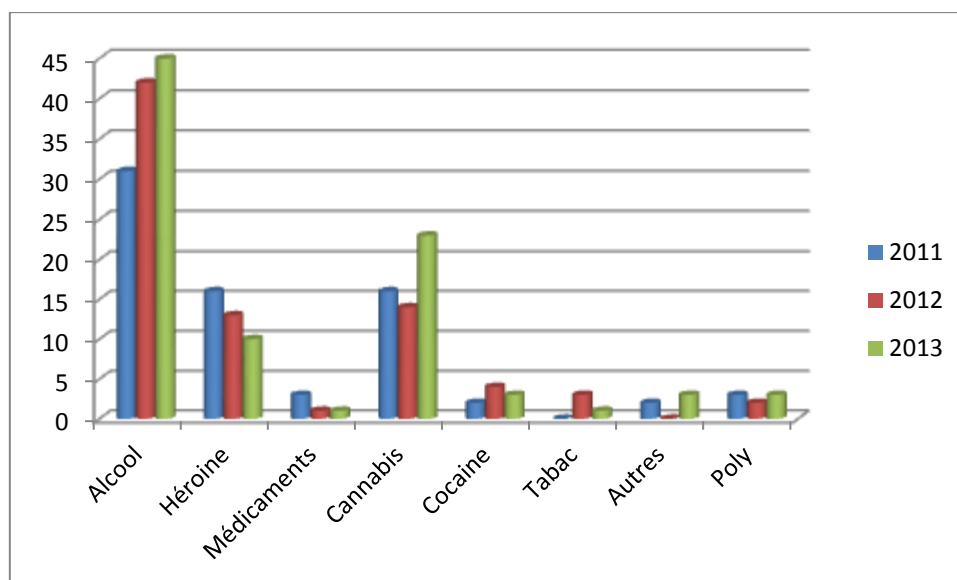
L'ASBL le Répit étant active sur 11 communes, nous pourrions avoir une représentation de la problématique assuétudes sur notre commune en regard des données provenant des communes voisines.

Les graphiques ci-dessous nous montrent que les locaux de l'ASBL étant situés à Couvin, ceci accentue probablement la visibilité du service et la représentation des couvinois parmi les usagers du service.

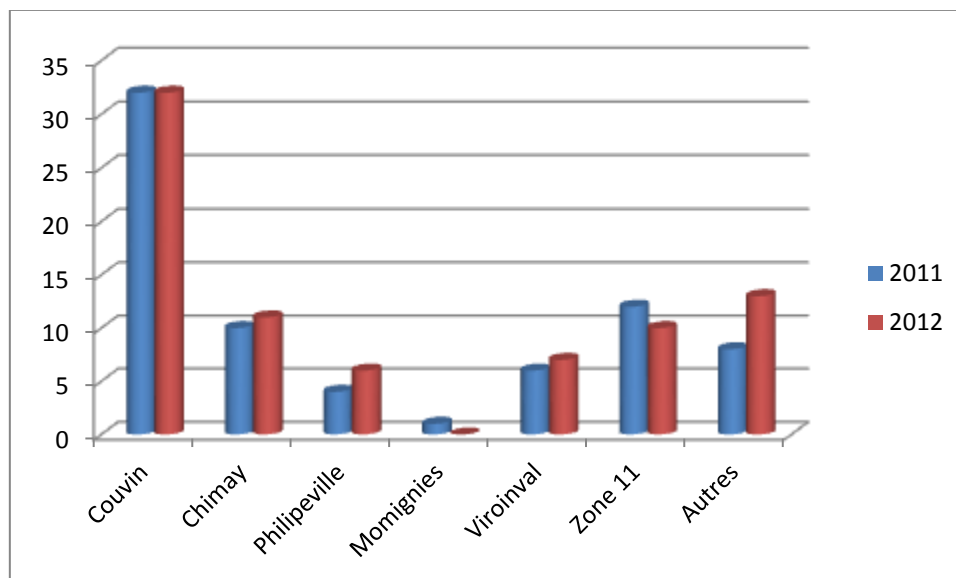
Statistiques de 2011/2012/2013

	Usagers	Proches	Nbres d'entretiens
2011	73	11	337
2012	79	11	425
2013	91	8	477

Type de consommation



Répartition des usagers par commune



Tout comme les années précédentes, en 2013, la majorité des usagers du Répit sont domiciliés sur la commune de Couvin.

Afin d'offrir le même service à chaque commune, le Répit mène des entretiens décentralisés sur les communes de Philippeville, Chimay, Momignies, Florennes, Beaumont et Froidchapelle depuis 2013. Ces entretiens représentent presque la moitié des entretiens effectués sur l'année, toutes communes confondues.

2.3 Le sentiment de sécurité/ d'insécurité au sein de la commune

2.3.1 CONCEPT D'INSÉCURITÉ SUBJECTIVE

Pour comprendre le thème de l'insécurité, nous sommes obligés d'évoquer son contraire, à savoir la sécurité. Cette dernière est une composante essentielle du bien-être de l'individu. Dans ce sens, il est fondamental de lutter en faveur de celle-ci de façon collective et en mettant en place des actions concrètes.

Mais pourquoi parler de subjectivité ? Nous ne pouvons pas formuler une définition claire et universelle de la sécurité/insécurité étant donné les nombreuses dimensions qu'elles recouvrent. Même si dans certains cas, le sentiment d'insécurité se construit à partir d'éléments objectifs, ceux-ci viennent généralement se greffer sur un imaginaire influencé par diverses sources visuelles ou auditives comme le cinéma ou les informations diffusées par les médias. C'est donc bien souvent l'accumulation de plusieurs éléments qui renforce le sentiment d'insécurité. Parmi les facteurs incidents, on relève

notamment la confiance en ses capacités de défense, l'existence d'une situation de grande vulnérabilité ou encore, la capacité à replacer la situation dans un ensemble plus large²⁰.

Comme nous venons de le mentionner ci-dessus, l'insécurité recouvre diverses dimensions qui ont été mises en exergue à travers le travail de recherche et d'écoute de la Fondation Roi Baudouin²¹ :

* lien entre dégradation du cadre de vie et sentiment d'insécurité : le sentiment d'insécurité est d'autant plus présent que les gens ne peuvent satisfaire leurs besoins de base (nourriture, logement, ...) et qu'ils vivent dans un lieu précarisé. De plus, de nombreuses personnes sont conscientes de la vulnérabilité économique dans laquelle elles se trouvent, en lien avec la précarité de l'emploi, le chômage, la remise en cause du système de sécurité sociale... Les difficultés financières sont donc, selon le rapport de la Fondation Roi Baudouin, les sources d'insécurité les plus graves dans le sens où les personnes sont menacées dans leur existence même, dépendant de la solidarité qui, elle, n'est jamais assurée. Bien plus que le seul aspect financier, les gens sont touchés dans leur identité profonde, ébranlant leur confiance en eux et dans l'ensemble de la société.

* La criminalité et la peur de l'agression : celle-ci peut prendre des formes diverses (verbale, sexuelle, violente, ...) et est davantage présente chez les personnes âgées et les femmes. Or, selon Ezzat Abdel Fattah, victimologue canadien, ces groupes sont le moins à risque et la récurrence du sentiment d'insécurité est davantage liée à une perception et à un sentiment de vulnérabilité.

* la sécurité routière : le sentiment d'insécurité dans ce cadre est lié à la consommation d'alcool et est très présent à la campagne où il faut souvent faire de nombreux kilomètres pour se rendre à une fête.

* Nuisances et incivilités (ce qui correspond aux infractions mineures, tapage nocturne, ...) : ici, ce sont les regroupements de jeunes dans les lieux publics qui alimentent le sentiment d'insécurité. Parallèlement, ce sont les jeunes de l'immigration qui sont pointés du doigt.

* La toxicomanie : comme le mentionne le rapport de la Fondation Roi Baudouin, moins un risque est clairement identifié, plus il fait peur. Dans ce cadre, c'est davantage le terme « toxicomanie » et l'usage qui en est fait dans les médias qui effrayent le grand public.

* Une justice et une police plus proche, plus réactive et transparente renforce le sentiment de sécurité.

* Seul, le soir, dans une ville anonyme : le sentiment d'insécurité est fonction du moment de la journée, du contexte et de l'endroit où l'on se trouve.

Face à ces différentes facettes mises en avant par la fondation Roi Baudouin, il faut garder à l'esprit que diverses actions peuvent être mises en place pour réduire ce sentiment d'insécurité qui, on peut l'affirmer, se nourrit de perceptions subjectives. Ces actions doivent relever de la prévention générale qui, elle, permettra aux gens de renforcer leurs compétences, atténuant par là même le sentiment de vulnérabilité influant directement sur le sentiment d'insécurité. Par exemple, le renforcement du travail de rue par des professionnels du social, permettrait d'influencer le sentiment d'insécurité lié aux nuisances et incivilités ou limiterait la peur de l'agression. Cela permettrait d'amorcer un dialogue avec des groupes isolés et pourquoi pas de renforcer le dialogue entre les différents groupes car moins il y a de relations entre les gens, plus il y a de chances que des problèmes, même mineurs, dégénèrent. On saisit aussi l'importance et la complémentarité de la police de proximité qui, à travers le lien aux personnes, peut améliorer le dialogue entre les groupes.

²⁰ Fondation Roi Baudouin, Ibid

²¹ opcit

De même, en termes d'action et en lien avec le point sur la sécurité routière et l'alcool, la philosophie de la réduction des risques peut également influencer de façon positive sur le sentiment d'insécurité. L'existence sur les lieux de consommation de stand d'information sur les risques (socio-sanitaires, judiciaires, etc) liés à cette consommation permet dans une certaine mesure, nous en sommes convaincus, de responsabiliser les gens et de prévenir certains dommages, notamment en matière de sécurité routière.

2.3.2 DONNÉES SUBJECTIVES

Les données qui vous seront présentées dans cette section sont une compilation de différentes sources d'informations.

Vous trouverez une analyse du Moniteur de Sécurité de 2008, dernier en date, et une comparaison des résultats avec ceux obtenus en 2004 et 2006. Nous compléterons ces informations par une enquête de sécurité réalisée sur le territoire de la ZP des 3 vallées en 2011.

Nous nous sommes également inspirés des informations recueillies lors de l'élaboration du diagnostic de cohésion sociale en 2012.

La commune de Couvin ayant adhéré au PCDR en 2010 plusieurs rencontres citoyennes ont été organisées afin de recueillir les préoccupations des couvinois, nous vous présenterons également un résumé du travail effectué.

Enfin, en 2009, nous avons recueilli l'avis de la population Couvinoise sur la thématique de la sécurité. Pour ce faire, nous avons mis en place plusieurs focus groupes qui portaient sur la qualité de vie au sein de la commune. Un courrier avait également été envoyé aux directions des écoles présentes sur la commune afin de les inviter à partager leur avis sur cette question de l'insécurité.

Les données qui vous sont présentées dans la présente section ont été récoltées entre 2008 et 2010.

Toutefois, le service de sécurité et de prévention participe actuellement à l'évaluation du plan de cohésion sociale. Ce travail devrait fournir des informations pertinentes pour une mise à jour prochaine de cette section du D.L.S.

2.3.2.1 LE MONITEUR DE SECURITE ²²:

Concrètement, le Moniteur de Sécurité est une enquête téléphonique, réalisée tous les deux ans à la demande du Ministère de l'Intérieur, qui a pour objectif de recueillir l'avis de la population sur leur sentiment d'insécurité, sur les problèmes de quartier ou encore, par exemple, sur le fonctionnement des services de Police.

Cette partie du DLS a pour but de vous présenter les résultats obtenus en 2008 (dernière mouture) et de les comparer à ceux recueillis les années précédentes.

²² Source : Moniteur de Sécurité 2008/2009 : commune de Couvin. Police Fédérale, Commissariat général, Direction de l'information policière opérationnelle.

Le moniteur de sécurité se base sur la population âgée entre 15 ans et 65 ans et constitue un échantillon aléatoire représentatif de la population.

En 2008, la population des personnes de plus de 15 ans représentait 11.146 personnes. L'échantillon était constitué de 171 hommes et 183 femmes, soit 354 habitants.

Toutes les personnes interrogées ont répondu à un même questionnaire et voici les résultats obtenus.

2.3.2.1.1 Problèmes de quartier

Pour affiner la notion de « problèmes de quartier », 17 thématiques ont été proposées à l'échantillon interrogé. Il s'avère que, par ordre décroissant, sont repris comme éléments perturbateurs (regroupement des catégories « tout à fait » et « un peu ») :

Problèmes de quartier	2004	2006	2008	Evolution
La vitesse non adaptée au trafic	67.05%	68.03%	70.59%	↗
La conduite agressive dans la circulation	66.46%	71.44%	60.87	↘
Cambriolage dans les habitations ou autres bâtiments	54.22%	51.04%	48.74%	↘
Autres formes de nuisances sonores	37.65%	32.29%	42.51%	↗
Objets divers qui traînent dans la rue	34.13%	33.73%	40.31%	↗
Nuisances liées à la consommation de drogues	36.75%	38.73%	36.82%	↘
Nuisances sonores liées au trafic	31.67%	34.77%	32.07%	↘
Nuisances causées par des groupes de jeunes	29,57%	30.97%	31.70%	↗
Destruction de cabines téléphoniques, d'abribus	28.98%	31.26%	31.27%	↗
Vol dans les voitures	29.7%	31.92%	25.21%	↘
Murs et/ou bâtiments salis	12.44%	14.76%	22.76%	↗
Accidents de voitures	19.68%	20%	21.88%	↗
Menaces	15.94%	17.57%	20.71%	↗
Vol de vélo	21.43%	29.46%	20.56%	↘
Vol de voiture	24.96%	23%	20.52%	↘
Violence	23.79%	23.19%	20.31%	↘
Personnes importunées dans la rue	13.97%	14.29%	17.93%	↗

Force est de constater que la sécurité routière occupe une place de choix dans l'esprit des couvinois en matière de sentiment d'insécurité.

En effet, tout comme les précédentes années, la vitesse non adaptée au trafic et la conduite agressive occupent les premières places du podium des préoccupations des Couvinois, tout comme la question du cambriolage dans les habitations. Nous pouvons cependant constater une diminution importante au niveau de la vitesse non adaptée, les deux autres phénomènes se maintenant relativement au même niveau. Ces mêmes préoccupations se retrouvent au niveau fédéral.

La diminution des plaintes liées à la vitesse non adaptée résulte probablement des initiatives prises en la matière sur l'entité de Couvin : campagnes dissuasives et répressives, aménagement des routes, etc.

La problématique des vols dans habitations est également bien présente dans les préoccupations des citoyens.

Pour les autres problèmes de quartier identifiés, on constate une légère augmentation des problèmes relatifs aux nuisances sonores, aux objets traînant dans la rue, aux dégradations des bâtiments, en résumé ce qui relève des dégradations de l'environnement. Une légère hausse est également enregistrée au niveau des personnes importunées en rue et des menaces.

Pour les autres phénomènes listés, les fluctuations sont minimes. Nous constatons donc une insécurité liées à l'usage de drogues, aux nuisances sonores liée au trafic, etc.

En ce qui concerne les autres formes de nuisances sonores (non liées au trafic), nous pouvons supposer qu'il s'agit, en partie, des bruits émis par les personnes fréquentant la boîte de nuit le week-end. En effet, lors de ces soirées, de nombreuses incivilités sont commises. Il est fréquent que des bagarres éclatent entre « bandes » (principalement entre les carolorégiens et les français). Des mesures ont été prises, notamment l'ouverture exclusive de la boîte de nuit le samedi soir et depuis quelques mois, l'activité de cette boîte de nuit est fortement restreinte. Soulignons donc que ce sont rarement des jeunes Couvinois qui sont à l'origine de ces débordements. Le travail de prévention dépasse donc notre entité !

Pour répondre à l'ensemble de ces faits, un travail doit donc être amorcé au niveau répressif d'une part, mais également au niveau préventif d'autre part. En effet, face aux incivilités « bénignes » qui ne touchent pas à l'intégrité physique des gens mais qui entraînent des désagréments, le rapport de la Fondation Roi Baudouin met en avant les limites du répressif. Il serait intéressant d'envisager une concertation entre l'administration communale, les services sociaux, la police, les transports en commun, les institutions scolaires, etc. afin de réfléchir aux actions pertinentes à mettre en place au niveau local. Si on considère que toute façon de vivre ou de faire est censée, il faut aller à la rencontre des publics concernés afin d'entendre les éléments par lesquels ils justifient ou expliquent certains comportements, et les associer aux actions prévues pour étendre la prévention. A partir de là, un projet visant à responsabiliser ces personnes, à leur faire prendre conscience des conséquences concrètes de leurs actes (au niveau des victimes, des conséquences financières, matérielles...) est à établir.

2.3.2.1.2 Aspects du quartier

De manière générale, en 2004, 92.84% des personnes interrogées considèrent que leur quartier est soigné (catégories « très soigné » et « plutôt soigné »), 90.97% en 2006 et 88.41% en 2008. (score pratiquement identique au niveau national.)

Nous pouvons donc affirmer que 9 personnes sur 10 sont satisfaites de l'environnement dans lequel elles vivent. Cela est vraisemblablement une conséquence des investissements communaux dans la politique d'aménagement du territoire.

2.3.2.1.3 Le sentiment d'insécurité.

Les personnes interrogées lors de cette enquête estiment se sentir en insécurité de façon générale :

	2008	2006	2004
Toujours/ Souvent	8.41%	9.69%	9.42%
Parfois	37.57%	26.2%	32.95%
Rarement/ Jamais	54.02%	64.11%	57.64%

En y regardant de plus près on constate que les personnes qui déclarent ressentir parfois un sentiment d'insécurité sont principalement les personnes âgées de 15 à 24 ans (43.95%) et de 25 à 34 ans (59.17%).

Détaillons à présent les éléments qui, selon le Moniteur de sécurité, traduisent le sentiment d'insécurité/sécurité :

Les comportements d'évitement

Sont repris comme comportements d'évitement par ordre décroissant (catégories « toujours » et « souvent »):

Comportement d'évitement	2004	2006	2008	Evolution
Eviter de laisser les enfants quitter la maison	42.89%	45.34%	40.3%	↘
Eviter d'ouvrir à des inconnus	22.35%	23.05%	24.08%	↗
Mettre les objets de valeur dans un endroit plus sûr	19.17%	18.16%	12.01%	↘
Eviter de partir de la maison quand il fait noir	16.96%	17.54%	19.69%	↗
Eviter certains lieux de la commune	9.37%	10.66%	9.55%	↘
Eviter de prendre les transports en commun			8.24%	

Mentionnons que ce sont davantage les femmes qui adoptent ces comportements d'évitement. Une différence s'exprime également pour les pensionnés et les personnes de plus de 65 ans, notamment lorsqu'il s'agit de quitter la maison lorsqu'il fait noir.

Toutefois, pour l'ensemble de la Belgique, ces comportements d'évitement ont sensiblement diminué entre 2000 et 2006. Cette tendance se confirme également en 2008.

Le risque estimé de victimisation

Pour compléter l'approche sur l'insécurité, une question porte sur le risque estimé d'être victime, dans les 12 prochains mois, de certains délits. Sont considérés, par ordre décroissant, comme délits avec risques estimés importants (très élevés et élevés) :

	2004	2006	2008	Evolution
Délit dans la circulation	41.49%	32.95%	25.17%	↘
Vol sans (menace de) violence	20.51%	17.52%	11.5%	↘
Cambriolage	18.46%	20.07%	15.11%	↘
(Menace de) violence physique	11.94%	10.64%	9.16%	↘

Les chiffres nous indiquent une nette diminution des craintes de la population d'être victime de délit dans la circulation, de vol avec violence ou encore de cambriolage.

- En ce qui concerne le délit dans la circulation, ce sont principalement les actifs qui se sentent concernés, aucune différence significative n'a été constatée en fonction de l'âge ou du sexe.

-Pour le vol sans violence, ce sont davantage les actifs et les pensionnés qui pointent ce risque.

-En matière de cambriolage, ce sont les personnes de plus de 50 ans et les pensionnés qui craignent en être l'objet, sans différence significative au niveau du sexe.

-Enfin, concernant le risque de violence physique, il est à noter que ceux qui estiment qu'il existe un risque très élevé ou élevé sont les personnes de 15 à 34 ans. Ceci est probablement dû aux risques de bagarres qui surviennent de plus en plus dans les lieux de rassemblement festifs. Une différence se marque également entre hommes et femmes. Celles-ci dénoncent deux fois plus de risques élevés, de même que les personnes ayant un niveau de formation faible.

Constatons que le risque de victimisation estimé à Couvin est inférieur à celui exprimé au niveau national. Cette différence se marque essentiellement dans les catégories relatives aux délits dans la circulation et vol sans violence.

Possession d'un moyen de défense

Posséder un moyen de défense ne signifie pas, exclusivement, posséder une arme à feu.

En 2008, 79.54% des Couvinois ne détiennent pas de moyen de défense. (Semblable aux années 2004/2006). La majorité des personnes qui déclare détenir un moyen de défense est généralement âgé

de 15 à 49 ans. Ce sont plus souvent des hommes qui ont une activité professionnelle et un niveau de formation secondaire supérieur.

Le profil des détenteurs d'un moyen de défense est donc sensiblement différent du profil du citoyen se sentant toujours en insécurité (femme, âge plus élevé). La relation entre ces deux variables est donc non-significative.

2.3.2.1.4 Contacts avec les services de Police

53 % des personnes qui sont ont fait appel au service de police dans le 12 derniers mois se disent satisfaits, voire très satisfaits en général du contact avec la police et dans 55% des cas, ils sont satisfaits du résultat final de l'intervention policière. Il s'agit là d'une diminution sensible par rapport à 2004 et 2006. (73.47%)

En dehors de ces demandes d'interventions policières, 26.89% des citoyens ont eu des contacts avec la police pour diverses raisons

signalement de délit : 17%

demande d'information : 14%

contrôle : 14%,

demande d'aide : 9.7%

Dans 44% des cas, le contact avec la police s'établit en rue, 25.25 % à la maison et 22.36% au commissariat.

En ce qui concerne la Zone de Police des 3 Vallées, 75% des Couvinois apprécient l'attitude et le comportement des policiers, 58% estiment que la présence en rue des policiers est satisfaisante et 51% pensent être suffisamment informés sur les activités des services de police.

2.3.2.2 INFORMATIONS PROVENANT DU QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ECOLES DE L'ENTITE.

(Voir Annexe : relevé des informations auprès des écoles)

Afin d'étoffer les informations concernant les établissements scolaires, nous avons procédé en 2008 à l'envoi d'un courrier et d'un questionnaire à toutes les directions d'écoles présentes sur la commune de Couvin.

Outre des informations sur l'école elle-même, telles que le nombre d'élèves inscrits, le personnel employé, le type d'enseignement dispensé, nous demandions aux directeurs de nous faire part des principales problématiques qu'ils rencontraient à l'intérieur de leur établissement ou aux alentours de celui-ci ainsi que les solutions qu'ils mettaient en œuvre pour y répondre.

Parmi les problèmes soulevés dans le questionnaire, nous retrouvons **le plus fréquemment** :

- des problèmes liés à la sécurité routière (vitesse des véhicules aux abords des écoles, manque de signalisation, manque de places de parking) ;

- des problèmes d'infrastructure des bâtiments (éclairage, insalubrité, insécurité des escaliers, installations électriques,...).

Sont également relevés mais à une moindre fréquence :

- des problèmes d'hygiène des élèves (besoin de sensibilisation) ;

- des difficultés dues à des situations de pauvreté et de séparations parentales ;

- un sentiment d'insécurité lié à des agressions provenant de personnes extérieures des écoles.

- la problématique des adolescents qui consomment des produits stupéfiants/alcool avant d'arriver au cours ou sur le temps de midi.

Pour répondre à ces problèmes, ils sollicitent l'intervention des services tels que la police ou les PMS.

2.3.2.3 DONNÉES PROVENANT DU DIAGNOSTIC DE COHÉSION SOCIALE

Afin de proposer la mise en place d'un plan de cohésion sociale, le PPP a dû réaliser début 2009 un diagnostic social. Il s'agissait de faire l'état des lieux des actions menées actuellement sur le territoire de la commune, quels que soient les acteurs et le cadre dans lequel ces actions s'inscrivent (un dispositif régional, fédéral,... ou aucun dispositif particulier).

Ce travail avait pour but d'identifier les besoins restant à satisfaire pour chacun des quatre axes déterminés dans le décret du 06/11/2008, à savoir : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Concrètement, un questionnaire reprenant ces différents thèmes a été envoyé aux institutions qui œuvraient déjà dans ces axes afin de recueillir leur avis en la matière.

- Dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

Environ 30 partenaires furent sollicités et il en ressort principalement :

- le manque de possibilités de formation pour les hommes,
- le manque de suivis post-formation,
- l'absence d'entreprise d'insertion sociale,
- le problème de mobilité pour accéder aux formations,
- le manque de connaissance des structures existantes.

- L'absence d'action préventive auprès des jeunes scolarisés sur la réalité du marché de l'emploi, le chômage, etc.

- **Dans le secteur du logement :**

7 services travaillant sur la commune ont été interrogés et livrent ceci :

- Le manque d'accompagnement des candidats locataires en situation précarisée
- Les difficultés de mobilité
- les procédures d'aide au logement non adaptée à la réalité (délais trop long)
- Le manque de logement à loyer modeste et la difficulté pour les agences immobilières sociales de se voir confier la location de biens privés.
- Le manque de logement pour famille nombreuses accessibles financièrement.
- Le manque de logement pour les personnes sans abris.

- **Santé et traitement des assuétudes :**

21 services ont répondu à cette thématique et expriment les difficultés suivantes :

- PMS : manque de prévention au niveau scolaire sur la thématique de la santé en générale. Ceci est particulièrement préjudiciable aux enfants issus des milieux défavorisés
- Besoin de sensibilisation du public féminin sur l'importance des soins (dépistage cancer du sein, dentition, etc.)
- Difficulté d'accueil d'urgences sociales avec prise en charge de l'aspect sanitaire et social.
- Un seul service est présent dans notre région pour s'occuper de la problématique des assuétudes
- Manque une structure d'accueil pour les victimes de violences conjugales,
- Absence de maison médicale, centre de jour pour personne psychotiques.
- En règle générale, difficultés pour les personnes en situation précarisée d'avoir accès aux soins de santé.

- **Retissage des liens sociaux etc...**

24 services se sont exprimés à ce sujet :

- Manque d'informations sur les services existants
- Difficulté d'accéder à des activités variées et peu coûteuses pour sortir de l'isolement.

- Problème de mobilité
- Manque d'endroits de rencontres pour les jeunes en décrochage.
- Manque de concertation avec les communes proches pour aborder la problématique des habitants précarisés.
- Absence de médiateur communal afin de faciliter la communication entre les personnes précarisées et les élus communaux.
- Méfiance des usagers par crainte d'être stigmatisés, ils préfèrent ne pas participer à certaines actions.

Face à ces différents constats, le P.C.S. de Couvin a élaboré un projet qui tenait compte de ces informations et a défini plusieurs actions et mis en place des partenariats afin d'y répondre au mieux.

(Voir la section traitant de la présentation du Service communal l'Alter'action et le descriptif des actions mises en place.)

2.3.2.4 INFORMATIONS ISSUES DE LA CLDR

A l'instar de nombreuses communes, Couvin a entrepris, depuis quelques années, une Opération de Développement Rural avec le concours du bureau d'étude Survey & Aménagement (Auteur de Programme) et de la Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'Accompagnement).

En 2011, la première étape a consisté en l'organisation de réunions d'Information et Consultation de la population dans les 14 villages de notre entité et a abouti à la constitution d'une Commission Locale de Développement Rural, 44 personnes, mandataires politiques et citoyens.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) joue un rôle permanent d'information, de concertation et de relais entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'Opération de Développement Rural. Ses membres sont chargés de faire écho des débats dans leur entourage et de recueillir l'avis de leurs concitoyens. La Commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif du Conseil Communal, maître d'œuvre de l'opération.

La deuxième étape de cette Opération de Développement Rural consistait à poursuivre la réflexion sous forme de Groupes de Travail. Ceux-ci ont abordé des thématiques diverses et ont été organisés sur deux soirées.

- Première soirée : présentation du sujet ; chiffres clés, réalité couvinoise...
- Deuxième soirée : débat et réflexions autour des projets et idées des citoyens en rapport avec le sujet présenté 15 jours auparavant.

Les rencontres portaient sur les thématiques suivantes :

- Patrimoine et tourisme
- Emploi et économie locale
- Vie sociale, logement et services
- Vie associative et loisirs

- Développement durable : environnement, énergie, mobilité et aménagement du territoire
- Agriculture

Ces soirées étaient ouvertes à tous les habitants de la commune et ont connu un franc succès.

La CLDR a également évalué l'impact en terme de Développement Durable des projets proposés par les Couvinois ayant participé aux diverses réunions ouvertes à la population.

Une grille reprenant l'ensemble des projets a ensuite été soumise aux membres votant de la CLDR. (Abstention des élus communaux). Vous trouverez ce document en page 100-104.

N°	Source du projet			Impacts DD			Social	Socio-Eco	Economie	Economie & Environnement	Environnement	Environnement & Social	Durable	VOTE
	GT	IC	PR	Social	Economique	Environnemental								
Projets / Objectifs opérationnels →				GT	IC	PR	Priorité sous-groupe GT							
							Permettre des objectifs de développement							
							Soutenir le monde associatif local notamment via le renforcement des échanges et de la solidarité entre les différents acteurs							
							Améliorer la sécurité au sein des villages							
							Compléter, aménager et rénover le réseau d'infrastructures existant (Accueil, sport, culture, etc.)							
							Redévelopper l'emploi au sein du territoire via le renforcement et l'amélioration des infrastructures existantes et futures							
							Développer l'activité économique au sein des villages							
							Améliorer l'information de la population sur les atouts et les services existants de l'entité							
							Opérationner les atouts touristiques de l'entité							
							Soutenir l'activité agricole via la valorisation du métier d'agriculteur et des produits locaux (et via la valorisation de ses productions)							
							Défendre les activités industrielles existantes							
							Faire du tourisme vert et patrimonial un véritable axe de développement de l'économie locale							
							Développer et favoriser les activités économiques basées, entre autres, sur une exploitation durable des ressources naturelles locales							
							Favoriser la production d'énergie							
							Protéger, valoriser et entretenir le patrimoine naturel et le cadre de vie exceptionnel du territoire							
							Développer une politique cohérente et durable du logement et de l'aménagement du territoire							
							Maintenir l'offre de mobilité (utilitaire et de loisir) existante et développer de bonnes pratiques en la matière							
							Poursuivre une véritable politique de développement durable au niveau de la ville, de la population, du monde associatif et des acteurs économiques							
							Favoriser le maintien et la création de commerces et services de proximité au sein des villages							
							Valoriser le patrimoine bâti de l'entité en l'utilisant comme un vecteur de cohésion sociale, de développement touristique, de structuration des villages et de soutien à l'économie locale							
							Coût							
														Maximum 3 priorités de lot 1 et 7 priorités de lot 2

1	Créer des parcours GPS/audio-guide dans les villages de l'entité	x													€
2	Entretien et nettoyage des sentiers et chemins VTT	x													€
3	Établir une politique globale des sentiers en forêts mais aussi dans les plaines	x													€
4	Créer ou réhabiliter des sentiers au sein des villages, entre villages et/ou transfrontaliers (exemple : chemin entre Brûly et Oignies (GR 12 – Saint-Jacques de Compostelle))	x													€€
5	Créer des pistes cyclables (RAVeL) sur les anciennes voies de tram		x												€€€
6	Mettre en place un système de locations de vélos	x													€
7	Créer des boucles VTT, améliorer et faire connaître les parcours VTT existants	x													€
8	Mettre en place un réseau de pistes cyclables sécurisées à Couvin et Mariembourg	x													€€
9	Mettre en valeur le site du Ry de Rome	x													€-€€€
10	Proposer des fascicules/livrets thématiques relatifs aux divers patrimoines et curiosités de l'entité	x													€
11	Mettre sur pied des visites guidées du Petit Patrimoine Populaire Wallon (cimetières, stèles, chapelles...)	x													€
12	Sensibiliser la population à la conservation du patrimoine et mettre en place une brigade patrimoine	x													€€
13	Établir un cadastre des différents éléments patrimoniaux et bâtiments communaux présents sur l'entité et prioriser leurs réflexions/entretiens en fonction de différentes conditions (tourisme, subventions, états...)	x	x												€
14	Restaurer la Maison du Bailli à Pesche	x	x												€€€
15	Restaurer les Halles de Couvin afin de valoriser l'artisanat et les productions du terroir	x	x												€€
16	Valoriser le patrimoine naturel de l'entité		x												€
17	Valoriser le patrimoine historique de l'entité		x												€
18	Mettre en place une signalétique efficace (sites touristiques, sites classés, RAVEl, caractéristiques de chaque village, promenades le long de l'Eau Noire...)	x		x											€€
19	Améliorer l'entretien et la propreté de l'entité	x	x												€€
20	Fleurir les villages (façades, entrées, places...)	x	x												€
21	Relancer le système des cantonniers	x													€
22	Informier et accueillir les (nouveaux) habitants (livret d'accueil)	x													€
23	Désigner une personne-relais au sein de chaque village de l'entité communale	x													€

 Positif
 Négatif

N°	Source du projet			Impacts DD			Social	Socio-Eco	Economie	Economie & Environnement	Environnement	Environnement & Social	Durable	VOTE
	GT	IC	PR	Social	Economique	Environnemental								
Projets / Objectifs opérationnels →														
	GT	IC	PR	Priorité sous-Groupes GT										
				Social	Economique	Environnemental								
				Rencontre des objectifs de développement										
				Soutenir le modèle associatif local notamment via le renforcement des échanges et de la solidarité entre les différents acteurs										
				Améliorer la sécurité au sein des villages										
				Compléter, améliorer et rénover le réseau d'infrastructures existant (Accueil, sport, culture, etc.)										
				Redévelopper l'emploi au sein du territoire via le renforcement et l'amélioration des infrastructures existantes et futures										
				Développer l'activité économique au sein des villages										
				Améliorer l'information de la population sur les atouts et les services existants de l'espace										
				Optimiser les atouts touristiques de l'espace										
				Soutenir l'activité agricole via la valorisation du métier d'agriculteur et des produits locaux (et via la valorisation de ses productions)										
				Défendre les activités industrielles existantes										
				Faire du tourisme vert et patrimonial un véritable axe de développement de l'économie locale										
				Développer et favoriser les activités économiques basées, entre autre, sur une exploitation durable des ressources naturelles locales										
				Favoriser la production d'énergie										
				Protéger, valoriser et entretenir le patrimoine naturel et le cadre de vie exceptionnel du territoire										
				Développer une politique cohésive et durable du logement et de l'aménagement du territoire										
				Maintenir l'offre de mobilité (utilitaire et de loisir) existante et développer de bonnes pratiques en la matière										
				Promouvoir une véritable politique de développement durable au niveau de la Ville, de la population, du monde associatif et des acteurs économiques										
				Favoriser le maintien et la création de commerces et services de proximité au sein des villages										
				Valoriser le patrimoine bâti de l'espace en l'intégrant comme un vecteur de cohésion sociale, de développement touristique, de structuration des villages et de soutien à l'économie locale										
				Coût										
				Maximum 3 priorités de lot 1 et 7 priorités de lot 2										

44	Valoriser, gérer et protéger l'ensemble des sites remarquables (SICR (Sites de Grand Intérêt Biologique), arbres et haies remarquables...) de la commune de Couvin	X							X					€ - €€€	
45	Planter des arbres et haies d'alignement le long des voiries communales		X											€€	
46	Créer un réseau de petits vergers et potagers	X												€	
47	Créer une coopérative foncière de gestion des terres, prés et bâtiments agricoles pour diminuer les investissements de départ dans les exploitations et revoir le mécanisme de location des terrains agricoles (afin de favoriser les agriculteurs locaux et jeunes volontaires)	X		X					X					€	
48	Créer une bergerie/chèvrerie communale	X							X					€€	
49	Réglementer la circulation locale sur les chemins agricoles avec une meilleure signalisation et de meilleures informations	X							X					€	
50	Créer de nouvelles structures pour transformer les productions locales (hall relais agricole, laiterie, pressoir, moulin, pisciculture)	X		X					X	X				€€ - €€€	
51	Créer un espace de rencontre ouvert aux citoyens et y organiser des conférences relatives à l'agriculture, la nature...	X					X	X	X	X			X	€ - €€€	
52	Entamer des démarches envers le BEP afin d'envisager de collecter plus fréquemment les pneus, bâches et produits phytosanitaires	X										X		€	
53	Utiliser les ressources du bois et créer un pôle d'exploitation des sous-produits forestiers	X								X		X		€ - €€€	
54	Recréer un accès plus facile aux parts de bois pour les locaux	X										X		€	
55	Faire respecter les cahiers des charges pour l'exploitation forestière	X										X		€	
56	Créer des emplois pérennes dans le secteur socio-culturel	X										X	X	€	
57	Créer un espace public numérique	X					X	X						€ - €€	
58	Mettre en place une cellule de partage d'expériences et organiser des tables rondes	X					X	X					X	€	
59	Cibler les formations à proposer en cours du soir (en rapport avec la demande des entreprises locales) et en promotion sociale	X		X			X	X				X		€	
60	Créer une maison de repos communale	X					X	X						€€€	
61	Créer une structure visant à soutenir administrativement les travailleuses	X					X	X	X					€ - €€€	
62	Créer un parc à conteneurs à Cul-des-Sarts ou une structure transcommunale des Rêzes et des Sarts (Chimay-Couvin)	X									X		X	€€€	
63	Créer une crèche ou une maison de l'enfance	X						X	X					€€€	
64	Mettre en place des groupes d'achats communs (GAC)	X						X	X				X	€	
65	Soutenir les commerces de proximité	X						X	X	X			X	€	

 Positif
 Négatif

N°	Source du projet			Impacts DD			Social	Socio-Eco	Economie	Economie & Environnement	Environnement	Environnement & Social	Durable	VOTE
	GT	IC	PR	Social	Economique	Environnemental								
Projets ; Objectifs opérationnels -->				GT	IC	PR	Priorité sous-groupe CT							
							Rencontre des objectifs de développement							
							Soutenir le monde associatif local notamment via le renforcement des échanges et de la solidarité entre les différents acteurs							
							Améliorer la sécurité au sein des villages							
							Compléter, aménager et rénover le réseau d'infrastructures existant (Accueil, sport, culture, etc.)							
							Redévelopper l'emploi au sein du territoire via le renforcement et l'amélioration des infrastructures existantes et futures							
							Développer l'activité économique au sein des villages							
							Améliorer l'information de la population sur les atouts et les services existants de l'entité							
							Optimiser les atouts touristiques de l'entité							
							Soutenir l'activité agricole via la valorisation du métier d'agriculteur et des produits locaux (et via la valorisation de ses productions)							
							Défendre les activités industrielles existantes							
							Faire du tourisme vert et patrimonial un véritable axe de développement de l'économie locale							
							Développer et favoriser les activités économiques locales, entre autre, sur une exploitation durable des ressources naturelles locales							
							Favoriser la production d'énergie							
							Protéger, valoriser et entretenir le patrimoine naturel et le cadre de vie exceptionnel du territoire							
							Développer une politique cohérente et durable du logement et de l'aménagement du territoire							
							Maintenir l'offre de mobilités (utilitaire et de loisir) existante et développer de bonnes pratiques en la matière							
							Poursuivre une véritable politique de développement durable au niveau de la ville, de la population, du monde associatif et des acteurs économiques							
							Favoriser le maintien et la création de commerces et services de proximité au sein des villages							
							Valoriser le patrimoine bâti de l'entité en l'utilisant comme un vecteur de cohésion sociale, de développement touristique, de structuration des villages et de soutien à l'économie locale							
							Coût							
Maximum 3 priorités de lot 1 et 7 priorités de lot 2														

44	Valoriser, gérer et protéger l'ensemble des sites remarquables (SGIB (Sites de Grand Intérêt Biologique), arbres et haies remarquables...) de la commune de Courvin	X							X		X				€ - €€€
45	Planter des arbres et haies d'alignement le long des voiries communales		X									X			€€
46	Créer un réseau de petits vergers et potagers	X										X			€
47	Créer une coopérative foncière de gestion des terres, prés et bâtiments agricoles pour diminuer les investissements de départ dans les exploitations et revoir le mécanisme de location des terrains agricoles (afin de favoriser les agriculteurs locaux et jeunes volontaires)	X		X					X			X			€
48	Créer une bergerie/chèvrerie communale	X							X		X				€€
49	Réglementer la circulation locale sur les chemins agricoles avec une meilleure signalisation et de meilleures informations	X							X						€
50	Créer de nouvelles structures pour transformer les productions locales (hall relais agricole, laiterie, pressoir, moulin, pisciculture)	X		X					X	X		X			€€ - €€€
51	Créer un espace de rencontre ouvert aux citoyens et y organiser des conférences relatives à l'agriculture, la nature...	€				X	X		X	X			X		€ - €€€
52	Entamer des démarches envers le BEP afin d'envisager de collecter plus fréquemment les pneus, bâches et produits phytosanitaires	X										X			€
53	Utiliser les ressources du bois et créer un pôle d'exploitation des sous-produits forestiers	X								X		X			€ - €€€
54	Recréer un accès plus facile aux parts de bois pour les locaux	X										X			€
55	Faire respecter les cahiers des charges pour l'exploitation forestière	X										X	X		€
56	Créer des emplois pérennes dans le secteur socio-culturel	X						X	X			X		X	€
57	Créer un espace public numérique	X				X	X								€ - €€
58	Mettre en place une cellule de partage d'expériences et organiser des tables rondes	X				X	X						X		€
59	Cibler les formations à proposer en cours du soir (en rapport avec la demande des entreprises locales) et en promotion sociale	X		X		X	X	X			X		X		€
60	Créer une maison de repas communale	X				X	X								€€€
61	Créer une structure visant à soutenir administrativement les travailleurs	X				X	X	X	X						€ - €€€
62	Créer un parc à conteneurs à Cul-des Sarts ou une structure transcommunale des Ritzes et des Sarts (Chimay-Couvin)	X										X			€€€
63	Créer une crèche ou une maison de l'enfance	X					X		X						€€€
64	Mettre en place des groupes d'achats communs (GAC)	X					X		X				X		€
65	Soutenir les commerces de proximité	X						X	X	X			X		€

 Positif
 Négatif

N°	Source du projet	Impacts DD			Social	Socio-Eco	Economie	Economie & Environnement	Environnement	Environnement & Social	Durable	Coût	VOTE
		GT	IC	PR									
Projets / Objectifs opérationnels --													
Rencontre des objectifs de développement Soutiens le monde associatif local notamment via le renforcement des échanges et de la solidarité entre les différents acteurs Améliorer la sécurité au sein des villages Compléter, aménager et rénover le réseau d'infrastructures existant (Accueil, sport, culture, etc.) Rédévelopper l'emploi au sein du territoire via le renforcement et l'amélioration des infrastructures existantes et futures Développer l'activité économique au sein des villages Améliorer l'information de la population sur les atouts et les services existants de l'entité Optimiser les atouts touristiques de l'entité Soutenir l'activité agricole via la valorisation du métier d'agriculteur et des produits locaux (et via la valorisation de ses productions) Défendre les activités industrielles existantes Faire du tourisme vert et patrimonial un véritable axe de développement de l'économie locale Développer et favoriser les activités économiques basées, entre autre, sur une exploitation durable des ressources naturelles locales Favoriser la production d'énergie Protéger, valoriser et entretenir le patrimoine naturel et le cadre de vie exceptionnel du territoire Développer une politique cohérente et durable du logement et de l'aménagement du territoire Maintenir l'offre de mobilité (carrés et de bus) existante et développer de bonnes pratiques en la matière Poursuivre une véritable politique de développement durable au niveau de la Ville, de la population, du monde associatif et des acteurs économiques Favoriser le maintien et la création de commerces et services de proximité au sein des villages Valoriser le patrimoine bâti de l'entité en l'utilisant comme un vecteur de cohésion sociale, de développement touristique, de structuration des villages et de soutien à l'économie locale													

66	Développer l'offre en bancontact dans l'ensemble des villages de l'entité	x											€
67	Préserver et entretenir les écoles de village	x											€ - €€
68	Favoriser la création ou l'extension des zonings existants	x											€€
69	Proposer des journées à thèmes au sein des différents villages	x											€
70	Organiser un salon thématique pour sensibiliser la population aux richesses économiques, culturelles, sociales et associatives présentes sur la commune	x		x									€
71	Créer une maison/plateforme des associations avec une cellule d'accompagnement	x		x									€ - €€
72	Utiliser des points de vente et commerces pour la promotion des associations et l'organisation de leurs événements	x											€
73	Organiser des concerts de grande envergure	x											€€
74	Entretien, rénover les espaces de rencontre et les salles dans chaque village et y organiser des rencontres intergénérationnelles	x		x									€€ - €€€
75	Créer des plaines de jeux dans chaque village, les entretenir et les rénover si besoin	x											€€
76	Améliorer les réseaux électriques et de télédistribution dans les villages de l'entité	x											€€ - €€€
77	Réfection de la Place de Aubain	x											€€
78	Réfection de la Place de Boussu	x											€€
79	Réfection de la Place de Dailly	x											€€
80	Réfection de la Place de Brûly-de-Pesche	x											€€
81	Améliorer et restaurer l'état général des routes communales	x											€€€
82	Améliorer et réaménager des infrastructures sportives modernes (salle de sports) dans d'autres villages que Couvin	x											€€ - €€€
83	Entretien des bâtiments de douane de l'entité (Brûly-de-Couvin)	x											€€
84	Agrandir ou réaffecter la Maison des Jeunes de Frasnes-les-Couvin	x	x										€€
85	Restaurer le château de Monge à Petigny		x										€€€
86	Restaurer la maison communale de Brûly-de-Couvin		x										€€
87	Réfection de l'hôtel de ville de Marlembourg	x	x										€€
88	Maintenir et/ou développer des moyens de transport tel le taxi social	x											€€
89	Créer un projet global de covoiturage sur la commune et ses alentours (avec création d'un site web, promotion via la presse et panneaux d'information) et faire de la gare le point central de ce réseau de covoiturage	x											€€

 Positif
 Négatif

N°	Projets / Objectifs opérationnels →	Source du projet			Impacts DD			Social	Socio-Eco	Economie	Economie & Environnement	Environnement	Environnement & Social	Durable	Coût	VOTE
		GT	IC	PR	Social	Economique	Environnemental	Rencontre des objectifs de développement Soutenir le monde associatif local notamment via le renforcement des échanges et de la solidarité entre les différents acteurs Améliorer la sécurité au sein des villages Compléter, améliorer et rénover le réseau d'infrastructures existant (Accueil, sports, culturels, etc.) Redévelopper l'emploi au sein du territoire via le renforcement et l'entretien des infrastructures existantes et Nature Développer l'activité économique au sein des villages Accroître l'information de la population sur les atouts et les services existants de l'entité Optimiser les atouts touristiques de l'entité Soutenir l'activité agricole via la valorisation du métier d'agriculteur et des produits locaux (et via la valorisation de ses productions) Défendre les activités industrielles existantes Faire du tourisme vert et patrimonial un véritable axe de développement de l'économie locale Développer et favoriser les activités économiques basées, entre autre, sur une exploitation durable des ressources naturelles locales Favoriser la production d'énergie Protéger, valoriser et entretenir le patrimoine naturel et le cadre de vie exceptionnel du territoire Développer une politique cohérente et durable du logement et de l'aménagement du territoire Maintenir l'offre de mobilité (utilitaire et de loisir) existante et développer de bonnes pratiques en la matière Promouvoir une véritable politique de développement durable au niveau de la ville, de la population, du monde associatif et des acteurs économiques Favoriser le maintien et la création de commerces et services de proximité au sein des villages Valoriser le patrimoine bâti de l'entité en l'utilisant comme un vecteur de cohésion sociale, de développement touristique, de structuration des villages et de soutien à l'économie locale								
90	Lutter contre les vitesses excessives en renforçant les contrôles de police dans les villages et en plaçant des ralentisseurs adaptés aux engins agricoles	x						X							€€ - €€€	
91	Améliorer la sécurité générale de l'ensemble de la population		x					X							€€	
92	Etablir une réflexion sur la rationalisation et la réduction de l'éclairage de bâtiments publics et touristiques, de certains tronçons de routes et de certaines parties de villages	x						X							€€	
93	Mettre en place des turbines hydro-électriques sur les rivières canalisées de l'entité et au niveau du barrage du Ry de Rome	x									X	X	X		€	
94	Produire de l'énergie via des éolennes en tenant compte des spécificités locales	x									X	X	X		€€ - €€€	
95	Etudier la faisabilité d'utiliser la géothermie	x									X	X			€€	
96	Faciliter l'accès au logement pour les jeunes de l'entité (ex: logements tremplins)		x					X					X		€€	
97	Créer des logements sociaux/publics		x					X					X		€€ - €€€	
98	Créer des logements intergénérationnels sur l'entité		x					X					X		€€ - €€€	

Parmi ces propositions, celles qui ont retenu majoritairement l'attention des membres de la CLDR ont été classées en 3 groupes :

Groupe 0 : Ces projets ont déjà été mis en place par l'administration communale où sont en passant de l'être.

Je ne vais pas reprendre la liste de manière exhaustive, car certains projets portent spécifiquement sur des aspects urbanistiques, commerciaux, etc et sont donc moins pertinents au niveau du DLS.

Toutefois, il me semble intéressant de souligner l'intérêt des citoyens pour les problématiques suivantes :

- Organisation d'une journée propreté annuelle
- Définition d'une stratégie de lutte contre les incivilités et verbaliser les dépôts de déchets clandestins
- Améliorer le site internet de la ville de Couvin
- Améliorer la communication des autorités publiques vers les acteurs
- Créer un portail unique de communication au sein de la commune.
- Etc.

Groupe 1 : projets qui seront abordés prioritairement et qui feront l'objet de fiches-projets précises.

- Restauration de la Maison du Bailly à Pesche
- Créer et réhabiliter des sentiers au sein des villages
- Soutenir les commerces de proximité
- Favoriser la commercialisation des produits régionaux et artisanaux via une coopérative
- Préserver et entretenir les écoles de village
- Restaurer les Halles de Couvin.

Groupe 2 : ces projets pourront être abordés dans un second temps, en fonction de l'avancée des plan

- Améliorer l'entretien et la propreté de l'entité
- Lutter contre la vitesse excessive en renforçant les contrôles de police dans les villages et en plaçant des ralentisseurs.
- Relancer le système des cantonniers
- Créer un projet global de covoiturage sur la commune et sa région.
- Faire respecter les règles en matière d'aménagement du territoire
- Valoriser le patrimoine naturel de l'entité.

III. PHENOMENES PRESENTS ET PRIORITES

RETENUES

3.1 Problématiques identifiées sur la commune de Couvin

Dans la section suivante, nous allons présenter les différents phénomènes identifiés comme source d'insécurité sur la commune de Couvin. (insécurité objective ou subjective). Pour chaque facteur, nous indiquerons quelle(s) est/ sont la (les) source(s) qui y fait/ font référence.

Nous avons fait le choix de retenir parmi les données provenant de la police ou du Moniteur de sécurité les 5 phénomènes les plus rencontrés.

De même, un effort de synthétisation et de globalisation a été fourni pour les informations issues des focus groupes.

La présentation qui va suivre nous permet de résumer. Brièvement les problématiques présentes au sein de la commune.

Phénomènes identifiés	Données policières	M.S. Objectif	M.S. Subjectif	PCDR	Ecoles	Diagnostic cohésion sociale
Vol dans voiture		X				
Dégradation de la propriété	X	X				
Vol dans habitation	X	X	X			
Infraction contre l'intégrité physique et menaces 6+	X	X			X	X
Stupéfiants, Ivresse, nuisances liées à la consommation	X		X		X	
Incivilités (nuisance sonore, détérioration espaces publics, chiens)	X		X	X		
Vol et extorsion	X					
Vitesse non adaptée à la circulation, Conduite agressive, nuisances sonores liées au trafic, délit de fuite		X	X	X	X	
Problème de mobilité, mauvaise couverture du territoire par les transports publics				X		X
Insalubrité des bâtiments, absence de réaffectation de logement abandonné				X	X	

Précarité financière de la population					X	X
Manque de connaissance des services existants				X		X
Manque de formations pour les hommes						X
Peu de logements modestes accessibles financièrement				X		X
Absence de logement d'urgence						X
Manque d'activité préventives dans les écoles (thématiques diverses : emploi, santé, assuétudes, etc.)						X
Accès aux soins de santé difficiles pour le public précarisé						X
Absence de lieux de rassemblement pour les jeunes				X		X
Accès au parking difficile dans Couvin, répercussion sur les commerces du centre ville				X		X
Zoning industriel de Mariembourg saturé, frein pour l'emploi dans la région				X		
Répression policière insuffisante				X		
Manque d'espaces de rencontre, d'échanges, de divertissement, d'activités accessibles à tous.				X		X

A l'aide de ce tableau, nous remarquons que les phénomènes qui sont problématiques, tant d'un point de vue objectif que d'un point de vue subjectif, sont :

- Les violences (intrafamiliales) et menaces
- Les incivilités routières, la vitesse non adaptée, l'agressivité au volant
- Les vols dans habitations.
- La problématique liée à l'usage de stupéfiants et les consommations dans les espaces publics
- Les incivilités (détérioration des espaces publics, déchets, chiens en liberté, nuisances sonores)

Ces phénomènes sont présents tant au niveau des sources informations « objectives » que des informations « subjectives ».

Sont également cités à plusieurs reprises mais uniquement au niveau des données subjectives:

- Les bâtiments insalubres et l'absence de réaménagement de ceux-ci. Cette problématique revêt divers aspects : la sécurisation des bâtiments, le manque de logements « accessibles », l'aspect « détérioré » de certains quartiers, etc...
- Difficulté de mobilité
- Le manque d'emplacement de parking dans le centre de Couvin.

3.2 Problématiques principales et services y répondant

Face aux problématiques mises en évidence, il semble intéressant de passer en revue les services qui sont actifs sur notre commune et qui répondent en partie à ces difficultés.

Certaines pistes d'actions seront également envisagées afin de renforcer le dispositif actuel et qui semble n'être pas suffisant.

3.2.1 LES VIOLENCES CONTRE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUES ET MENACES

Services intervenants :

- ZP 3 Vallées
- CPAS
- Planning familial
- Service de Santé Mentale de Couvin.
- Plan de Cohésion Sociale
- PSSP
- Le Service Spécialisé, « Ça vaut pas l'coup »

Pistes :

- Développer la plateforme violences intrafamiliales coordonnée par le PSSP et augmenter sa visibilité.
- Encourager les échanges entre les différents intervenants (PMS, Justice de Paix, Police, CPAS, services spécialisés, etc.)
- Diffuser des informations sur la problématique des violences intrafamiliales

3.2.2 LES INCIVILITÉS

Dans cette rubrique sont repris différentes nuisances telles que :

- Les chiens errants et leurs déjections
- Les espaces publics délabrés, abîmés, taggués
- Les déchets en rue et les dépôts d'immondices illégaux
- Les nuisances sonores
- La consommation d'alcool en rue

Services intervenants :

- PSSP (un agent constatateur)
- Service incivilités de la commune
- ZP des 3 Vallées
- Services communaux (travaux, voiries)
- La DNF

Pistes :

- Assurer une présence régulière de l'agent constatateur dans les zones les plus à risque
- Augmenter le nombre de poubelles dans les espaces publics et les vider régulièrement
- Conscientiser les citoyens et les impliquer dans l'embellissement de leur cadre de vie
- Réaliser des actions de citoyenneté avec les jeunes et les moins jeunes (été solidaire, conseil communal des enfants, organisation de la « semaine de la propreté » et activité qui y sont associées)
- Appliquer le règlement communal de police et la Charte du « Bien vivre ensemble »
- Réaliser des campagnes d'informations/sensibilisations
- Assurer un suivi des sanctions imposées par la sanctionnatrice provinciale.

3.2.3 PROBLÈMES LIÉS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Sont repris dans cette rubrique : la vitesse non adaptée, la conduite agressive, les nuisances sonores liées au trafic, les délits de fuite, les stationnements interdits, les comportements répréhensibles des poids lourds etc..

Services intervenants

Cette problématique relève principalement de la compétence des services de police. Elle figure dans le plan zonal de sécurité et fait preuve d'une attention particulière au sein de notre commune.

Elle relève également de la responsabilité des élus politiques et des priorités qu'ils se fixent.

Pistes d'actions

- Mise en place de campagne préventive (IBSR)
- Continuer les actions préventives relatives à la sécurité routière dans les écoles
- Informer la population des résultats de l'analyseur de vitesse
- Augmenter la visibilité de la présence policière
- Maintenir l'usage du radar préventif et répressif
- Réaliser le contournement afin de diminuer le nombre important de camions qui traversent quotidiennement le centre de Couvin
- Augmenter la capacité de parking dans le centre.

3.2.4 LES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'USAGE DE STUPÉFIANTS ET CONSOMMATIONS DANS LES ESPACES PUBLICS

Services intervenants :

- ZP des 3 Vallées : aspect répressif.
- ASBL Le Répit : aspect psycho-social, préventif et médical.
- P.C.S. : soutien les actions des partenaires en la matière, mise en place d'une commission santé.
- ASBL RAF : mise en réseau des professionnels afin d'assurer une prise en charge globale de la problématique.
- Centre de Santé des Fagnes : mise en place d'une cellule alcool et ouverture de quelques lits pour les cures.

Pistes :

- Renforcer les actions de prévention générale, tant auprès des intervenants de premières lignes qu'auprès des jeunes.
- Maintenir le travail d'accueil et d'accompagnement psycho-social des usagers de drogues et de leur entourage.
- Assurer la visibilité des services d'aide et de leurs actions
- Veiller à l'application du règlement communal concernant la consommation en rue
- Maintenir les concertations entre services répressifs et préventifs
- Mettre en avant une approche globale et concertée de la problématique
- Maintenir le travail en réseau, tant au niveau local que supra local

3.2.5 PRÉSENCE DE BÂTIMENTS INSALUBRES VOIR ABANDONNÉS ET L'ABSENCE DE RÉAMÉNAGEMENT DE CEUX-CI.

Cette thématique recouvre plusieurs problématiques, il nous semble important que les aborder tour à tour.

L'insalubrité des bâtiments :

Publics ou logements, cela fait écho à la sécurité physique des individus qui fréquentent ou habitent ces lieux. Si ces endroits sont abandonnés, cela peut entraîner d'autres problèmes, tels que les rassemblements de jeunes, les squats, les vols et la détérioration de l'aspect général d'un quartier, la dévaluation des propriétés avoisinantes... Cela influence également le sentiment d'insécurité de la population.

Services intervenants :

- Le Préventionniste de la Commune
- Le Plan HP
- Le service logement de la Commune

- Les pompiers
- La police
- Service incivilités
- AIS

Pistes :

- Renforcer le rôle de prévention des agents de quartiers
- Aménager les bâtiments publics afin qu'ils soient aux normes de sécurité
- Maintenir la présence du plan HP et la visibilité de ses actions
- Limiter autant que possible les domiciliations en zone de loisirs
- Appliquer la procédure de domiciliation provisoire en zone de loisirs
- Appliquer le permis de location (éviter logement insalubre)
- Veiller à l'aspect général du quartier
- Veiller au respect des permis de location.

Manque de logements « accessibles »

Services intervenants :

- Service logement de l'administration communale de Couvin
- CPAS
- PCS
- Habitation Sociale de l'Eau Noire
- A.I.S.
- Ferme de l'Aubligneux
- Plan HP

Pistes :

- Maintenir le travail de concertation autour de la problématique du logement
- Utiliser le droit de réquisition des bâtiments abandonnés
- Renforcer la visibilité des actions de l'AIS
- Maintenir et développer le plan triennal du logement
- Acquérir plus de logement de transit et d'urgence
- Adapter l'offre des logements aux besoins de la population

3.3 Priorités retenues

La réalisation du DLS a permis d'affirmer que la commune de Couvin développe de nombreux projets visant à renforcer le sentiment de bien-être et de sécurité dans la commune. Elle se veut dynamique et au service des citoyens.

La question de la sécurité au sens large, comme nous l'avons entendu tout au long de ce diagnostic, implique la mise en œuvre d'actions préventives mais également répressives. Face à ces deux axes, que l'on oppose souvent mais qui sont complémentaires, il s'agissait de trouver un équilibre. A Couvin, le choix fut fait de confier la réalisation des actions répressives en priorité aux services de police et l'axe préventif aux nombreux services sociaux présents, tout en tenant compte de leurs spécificités. Afin de favoriser la prise en compte globale des problématiques présentes, des concertations entre les services préventifs et répressifs sont organisées régulièrement, que ce soit au travers les comités d'accompagnement du PCS, le Comité de Pilotage du PSSP, les Commissions d'accompagnement du Plan H.P, le Comité de pilotage de l'ASBL RAF etc.

A l'heure où nous traversons une crise économique importante, il est plus que jamais primordial de poursuivre dans cette voie et de permettre aux associations existantes de pérenniser leurs actions afin de conserver cette approche globale.

Par ailleurs, il faut être attentif au fait que les actions qui influencent le sentiment de sécurité, en plus d'être globales, doivent être inscrites dans un travail à moyen et long terme. Comme le mentionne A Franssen, la réduction du sentiment d'insécurité passe donc par une action plus politique en vue d'intervenir sur les structures génératrices d'inégalité et par une action plus culturelle pour agir sur les mentalités.

Les priorités identifiées dans ce D.L.S sont :

- Les incivilités (détérioration des espaces publics, déchets, chiens en liberté, nuisances sonores)
- L'augmentation des vols dans les habitations
- Les violences intrafamiliales
- Les incivilités routières, la vitesse non adaptée, l'agressivité au volant, les comportements répréhensibles des poids lourds
- Les problématiques liées à l'usage de stupéfiants et les consommations dans les espaces publics
- Les bâtiments insalubres et l'absence de réaménagement de ceux-ci.
- Le manque d'espace de rencontre, de divertissement et d'activités accessibles à tous.

Couvin n'échappe pas à la problématique des **incivilités**.

En effet, malgré les efforts consentis par la Zone de Police et le Service incivilité de la ville, nous avons remarqué en 2013 que cette problématique faisait de plus en plus souvent l'objet de plainte des citoyens. Cela pouvait s'expliquer par différents facteurs mais le constat principal qui avait été fait était que la Ville ne disposait pas de moyen humain suffisant pour agir sur cette source d'insécurité.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, nous bénéficions donc d'un agent constatateur à temps plein. Ce dernier a reçu comme consignes de développer davantage la prévention que la répression. C'est pourquoi, dans les statistiques de ce service, vous pourrez constater que le nombre d'interventions est bien plus élevé que celui des procès-verbaux. Il encourage les inciviques à réparer leur méfait et ce n'est qu'en l'absence de bonne volonté qu'il les verbalise.

Afin d'orienter l'action de l'agent constatateur, une liste des priorités « incivilité » a été établie :

- Les dépôts clandestins de déchets.

Que ce soit aux abords de poubelles publiques, des bulles à verres ou dans la nature, nous constatons que les citoyens se débarrassent de leurs déchets sans se soucier du règlement communal. Cela peut s'expliquer par le passage des sacs poubelles aux poubelles à puce en 2012. Afin de limiter le poids de leurs déchets ménagers et ainsi alléger leurs factures, les habitants se débarrassent de leurs ordures dans la nature, il en va de même de leurs encombrants qu'ils ne prennent pas la peine de conduire au parc à conteneurs.

- Les déjections canines.

Certaines régions de notre commune se sont transformées en « parcs à crottes » et il est pratiquement impossible de mettre un pied devant l'autre sans une mauvaise surprise à la clé.

Il nous semble donc important renforcer les messages de prévention relatif à cette problématique et si nécessaire, assurer une répression de ces comportements inciviques.

Outre ces deux points d'attention plus spécifiques, nous veillons également à œuvrer contre les taggs qui naissent çà et là dans notre commune et qui nuisent à l'image de la ville ainsi qu'à tous ces comportements qui peuvent devenir source d'insécurité ou de conflits. (Ex : taille des haies)

Le vol dans les habitations est l'une des formes de criminalité les plus répandues sur le territoire de la zone. La lutte contre ce phénomène constitue donc l'une des priorités tant de la zone de police que des autorités communales.

Madame Wuilmart, Chef de Zone, a souhaité former certains inspecteur à la techno-prévention et souhaite développer plus amplement ce service à la population. Malheureusement, cette volonté n'est pas toujours suffisante et le personnel manque de temps pour assumer cette fonction supplémentaire.

En 2014, la Zone de police et le Pssp ont souhaité participer à la journée « sans » organisée par le SPF Intérieur. Un stand d'information fut installé à l'accueil de l'administration communale et l'information fut relayée sur les médias sociaux et dans la presse locale.

L'Echevine en charge du PSSP et la Chef de Zone ont souhaité orienter le PSSP vers la techno prévention en formant la fonctionnaire de prévention à cette matière. De sorte, un agent communal pourra effectuer renforcer l'effectif policier afin de répondre aux besoins de la population.

La fonctionnaire de prévention devrait effectuer cette formation fin 2015.

Les violences intrafamiliales retiennent également l'attention des autorités communales. En effet, ce phénomène est bien présent sur notre commune.

Les victimes de violences rapportent rarement ces faits à la police, cependant, les travailleurs sociaux, de par la relation de confiance qu'ils ont instaurée avec leur public, sont témoins de cette réalité. A plusieurs reprises, la CTS s'est penchée sur cette question des violences intrafamiliales et c'est d'ailleurs elle qui a permis la création du service « mots pour maux ».

Bien que ce service n'ait pu être maintenu, son année de fonctionnement a permis de prendre conscience de l'ampleur de la problématique et a incité Solidarités à ouvrir une antenne de son service spécialisé « Ça vaut pas l'coup » sur notre commune.

L'administration communale soutient cette action en finançant l'intervention d'une psychologue indépendante à raison de 5h/mois afin d'effectuer la prise en charge psychologique de victimes.

Depuis 2013, le PSSP est porteur d'une plateforme « Violences intrafamiliales ». Différents services ont souhaité intégrer cette structure afin d'assurer une prise en charge cohérente des victimes de ce type de violence.

Les nuisances liées aux **incivilités et à la criminalité routière** relèvent de la compétence de la police. Tout comme les incivilités et les stupéfiants, elles font l'objet d'une priorité de la zone de Police, tant au niveau préventif que répressif.

En ce qui concerne, **le manque d'espaces de rencontre, de divertissements et d'activités accessibles à tous** », ces problématiques ont été identifiées par différents acteurs et chacun en fonction de ses moyens et de ses compétences, tente d'y remédier.

Le renforcement de la cohésion sociale est un pilier du travail du PCS de la Ville et figure également dans les priorités listées dans le PCDN. Nous espérons que le nouvel espace communautaire contribuera à la visibilité des actions mises en place par les partenaires. De plus, un tel lieu pourra également favoriser la mise en place de projets qui ne trouvent pas d'accueil actuellement.

La rénovation de certains bâtiments du patrimoine culturel communal figure dans les actions futures du PCDR et ce, dans une perspective de création d'espaces intergénérationnels.

Le PSSP souhaite quant à lui promouvoir ce qui existe actuellement. En effet, de nombreuses activités sont proposées quotidiennement mais elles sont méconnues du public. Il est donc nécessaire de renforcer la communication vers les citoyens notamment via le site internet de la ville et les différentes brochures communales.

Il en va de même pour la présence des bâtiments insalubres et non réhabilités. La commune est consciente de ce fait et tente d'y apporter des solutions via la commission logement qui regroupe les professionnels du secteur.

Depuis de nombreuses années, la commune de Couvin accordait une attention particulière à la problématique des **nuisances liées à l'usage de drogue**.

Pour ce faire, elle a soutenu financièrement l'ASBL le Répit. Elle lui attribuait le subside relatif au PSSP et ce, afin de permettre à l'ASBL d'assurer ses missions d'accueil psycho-social, d'information et de prévention.

En 2011, l'ASBL le Répit a souhaité réorienter son activité essentiellement autour de l'accueil psycho-social des usagers de drogues. N'étant plus en accord avec la philosophie des plans stratégiques de sécurité et de prévention, l'ASBL a préféré se passer du subside communal.

Au niveau de l'administration communale, la volonté fut de maintenir une attention particulière à la lutte contre les nuisances liées à l'usage de drogues, mais l'action s'est déclinée différemment.

Le PSSP est donc présent au niveau de la coordination de la politique de lutte contre les assuétudes au niveau communal, notamment par son implication au sein du Réseau Assuétudes des Fagnes dont la mission principale est la mise en réseau des acteurs impliqués dans la problématique afin de proposer une politique cohérente entre les différents intervenants.

Le PSSP travaille également en collaboration avec l'ASBL le Répit. La fonctionnaire de prévention est membre de l'AG de l'ASBL et s'implique dans le comité d'accompagnement.

Malgré la problématique bien présente, il fut décidé de supprimer l'axe « lutte contre les nuisances liées à l'usage de stupéfiants » des priorités du PSSP. Ce dernier continuera de s'impliquer dans les deux structures afin de contribuer à la politique locale en la matière, mais cela ne constituera plus une mission à part entière.

Ce choix repose sur plusieurs arguments:

- L'ASBL le Répit a déménagé et ne partage plus les bâtiments du PSSP, la collaboration sur le terrain est donc moins fréquente.
- Le Répit a étoffé son offre de services en ajoutant un volet médical. Il a développé de nombreux partenariats, ce qui lui permet de répondre aux besoins des citoyens couvinois mais également de ceux des 10 communes avoisinantes.
- L'action du PSSP n'est plus jugée nécessaire pour assurer la lutte contre cette problématique.
- Le PSSP reste impliqué dans le CA du Réseau Assuétudes des Fagnes, ce qui lui permettra de rester informé de la problématique assuétudes.